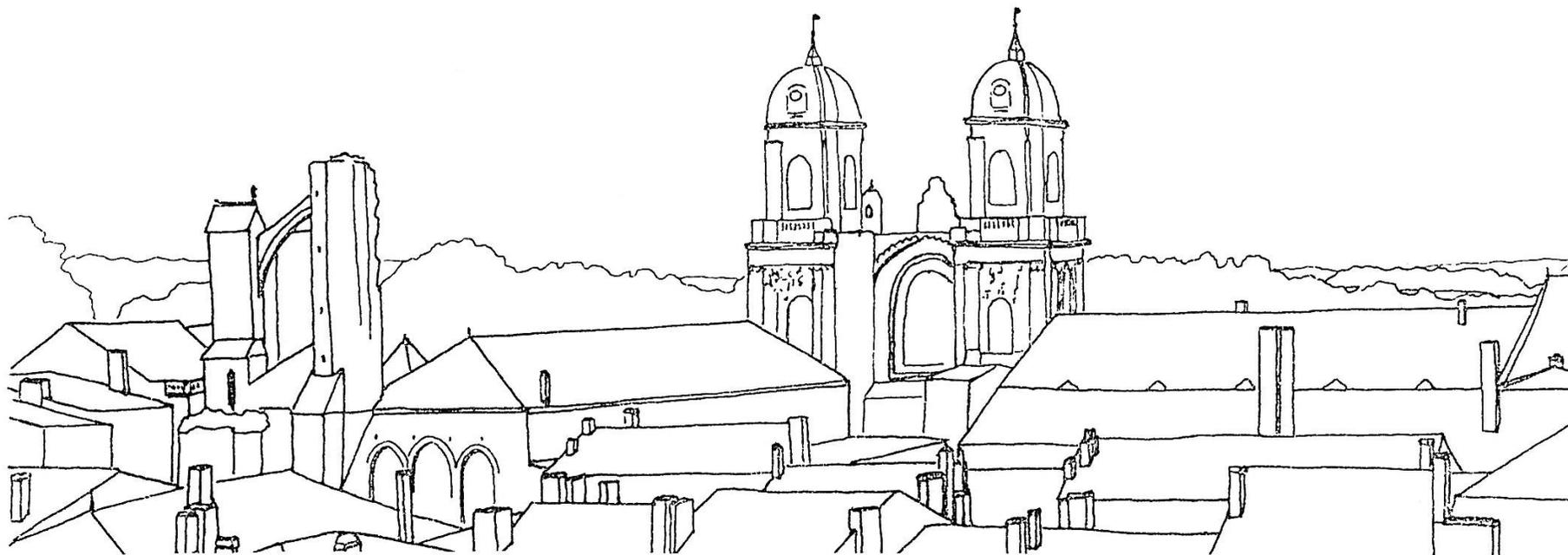


SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE SAINT-JEAN D'ANGELY

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.P.A.U.P.)



RAPPORT DE PRESENTATION

du dossier d'approbation du 20 octobre 2011

Mise à jour à l'occasion de la modification n°1

Dossier d'Enquête Publique

Cabinet GHECO

I. BERGER-WAGON, Architecte-urbaniste

C. BLIN, assistante d'étude

Approbation du Conseil Municipal

du 20 octobre 2011

Septembre 2024

AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D6-DE
Reçu le 07/03/2025

SOMMAIRE**Introduction :**

les motifs d'établissement et de révision de la ZPPAUP p. 5

1 – LE SITE ET LES PAYSAGES p. 7

- 1.1 La géologie p. 10
- 1.2. Le relief p. 12
- 1.3. Le réseau hydrographique p. 17
- 1.4. Les paysages « naturels » p. 18
- 1.5. L'occupation du sol p. 18
- 1.6. Les haies et les alignements d'arbres p. 19
- 1.7. Les perspectives majeures p. 19

2 – ELEMENTS D'ANALYSE HISTORIQUE p. 21**3 – LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LES SITES ARCHEOLOGIQUES RECENSES PAR LA DRAC**

- 3.1. Les Monuments Historiques p. 47
- 3.2. Les sites archéologiques recensés par la DRAC p. 54

4 – LES SITES PROTEGES p. 57**5 –LA STRUCTURE URBAINE ET LE PATRIMOINE BATI**

- 5.1. La morphologie urbaine p. 61
- 5.2. L'inventaire général du patrimoine culturel p.66
- 5.3. Eléments de datation connus des principaux édifices de Saint-Jean d'Angély p. 71
- 5.4. L'inventaire de J. TEXIER p. 74
- 5.5. La typologie du bâti p. 75

6 – PERIMETRE ET SECTEURS DE LA ZPPAUP p. 83

- 6.1. Le secteur de la piscine p. 86
- 6.2. Le secteur délimité par le boulevard Patrice Cumont et la rue des Douves
- 6.3. Le secteur délimité par l'avenue de Général de Gaulle et l'avenue Leclerc
- 6.4. La rue du Manoir / rue du Coi / rue Loustalot p.88
- 6.5. Les secteurs de la ZPPAUP
- 6.6. Les objectifs de protection p. 91

7 – ORIENTATIONS REGLEMENTAIRES p. 93**ANNEXE : CAHIER DES RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES p.101**

p.

AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D6-DE
Reçu le 07/03/2025

COMMUNE DE SAINT JEAN D'ANGELY - ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.A.U.P.) – RAPPORT DE PRESENTATION

INTRODUCTION - LES MOTIFS D'ETABLISSEMENT ET DE REVISION DE LA Z.P.P.A.U.P.

La ville de Saint-Jean d'Angély au long passé historique – des traces de la naissance de la cité romaine subsistent – et qui a gardé une vie urbaine active au long des siècles, est dotée d'un très riche patrimoine urbain et architectural qui la place à la hauteur des plus belles cités du Centre Ouest :

- la qualité exceptionnelle des monuments (l'Abbaye Royale, Les Tours – restes inachevés d'une immense abbatiale commencée en 1741 -, l'Eglise Saint-Jean Baptiste, la Tour de l'Horloge du XVème siècle, la Fontaine du Pilori, des maisons à pans de bois des XVe et XVIe siècles, des hôtels particuliers du XVIIIe siècle, ...)
- la qualité architecturale liée à un travail de sculpture de la pierre (portails, balcons, entourages de portes, ...) unique sur le département ;
- les traces non modifiées du tissu urbain qui permettent la lecture urbaine de l'évolution de la cité à travers les siècles ;
- le site naturel – la Vallée de la Boutonne le long de laquelle elle s'adosse, avec les bâtiments témoins des activités liées à l'eau : chais, ponts, ouvrages d'art, ...

contribuent aussi à rendre à cette ville, pas assez reconnue, une situation patrimoniale de grand intérêt.

Depuis longtemps, les Elus et les services administratifs de la Culture ont cherché à protéger le patrimoine ; de nombreux édifices sont ainsi protégés (inscrits en site classé – site inscrit autour de l'Abbaye). Différentes études (plan de Référence en 1982 et Etude Urbaine en 1988) ont contribué à affiner l'intérêt d'affirmer les mesures de protection en vigueur.

La commune, soucieuse d'avoir une politique cohérente, a décidé en 1991 de mettre en place l'étude et la réalisation d'une Z.P.P.A.U.P.

La ZPPAUP de Saint-Jean d'Angély a été créée le 21/08/1996.

Le périmètre de la ZPPAUP créée le 21/08/1996 prend en compte la ville ancienne mais aussi ses quartiers anciens : faubourg de Taillebourg, faubourg d'Aunis, Fossemagne et Saint-Eutrope, la vallée de la Boutonne, les perspectives sur les tours. Mais aussi, l'étude fine du bâti propose la protection des ensembles homogènes des différents quartiers et toute une série de maisons (maisons de ville, hôtels particuliers, détails architecturaux) dont l'architecture a souvent développé une modénature élaborée et très peu répandue dans notre région (balcons, sculptures, entourages de baies, portails monumentaux, ...).

Une révision de la ZPPAUP de Saint-Jean d'Angély a été engagée en 2008 afin d'étendre le périmètre à des îlots situés dans les faubourgs au nord de la ville ancienne et présentant un intérêt architectural et urbain :

- secteur de la piscine (rue du faubourg Saint-Eutrope),
- îlot délimité par le boulevard Patrice Cumont et la rue des Douves,
- secteur délimité par l'avenue du Général Leclerc et l'avenue du général de Gaulle,
- le secteur délimité par la rue du Manoir et la rue du Coi,

Un périmètre de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur a été instauré par l'arrêté n°13-3059 du 26 décembre 2013 « portant création et délimitation d'un secteur sauvegardé ».

Une modification n°1 de la ZPPAUP a été engagée en 2024 : voir la notices explicative de la modification n°1.

AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D6-DE
Reçu le 07/03/2025

COMMUNE DE SAINT JEAN D'ANGELY - ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.P.A.U.P.) – RAPPORT DE PRESENTATION

1. LE SITE ET LES PAYSAGES

1.1. LA GEOLOGIE

Au nord, la commune de Saint-Jean d'Angély est assise sur des terrains calcaires argilo marneux du jurassique appartenant à l'étage kimméridgien et qui sont altérés sur quelques mètres.

Ces terrains se caractérisent par une série épaisse de petits bancs de 10 à 20 cm de calcaire blanc jaunâtre désignés autrefois sous le nom de « calcaire de St Jean d'Angély ».

Le pendage des couches est faible, il est de direction sud-ouest.

Au centre, la Boutonne coule dans des alluvions fluviales, qui en tapissent le fond, présentant des dépôts argilo-sableux avec des intercalations tourbeuses importantes.

1.2. LE RELIEF

Le relief de Saint-Jean d'Angély est assez vallonné. C'est un relief de buttes séparées par des dépressions, vallées ou vallons secondaires.

L'altitude communale varie entre 9 mètres (écluse de Bernouet) et 75 mètres NGF (Château d'eau au Sud de Fontorbe).

Les altitudes les plus basses se situent sur la zone inondable de la « Boutonne ».

Le relief est très contrasté dans le Nord-Ouest (rive Nord de la « Boutonne »).

Le dénivelé est important depuis le plateau culminant à 76 mètres au sud de Fontorbe jusqu'à la rivière.

Au Sud de la « Boutonne », le relief est moins marqué et l'altitude atteint 45 mètres au Sud-Est de Roumagnolle.

A l'Est, la vallée de la « Boutonne » est une séparation entre ces deux types de relief. C'est une large vallée marécageuse où s'étale la « Boutonne » et ses affluents.

A l'Ouest, le marais des landes forme une plaine basse se prolongeant au Nord-Est par la vallée de la Trézence.

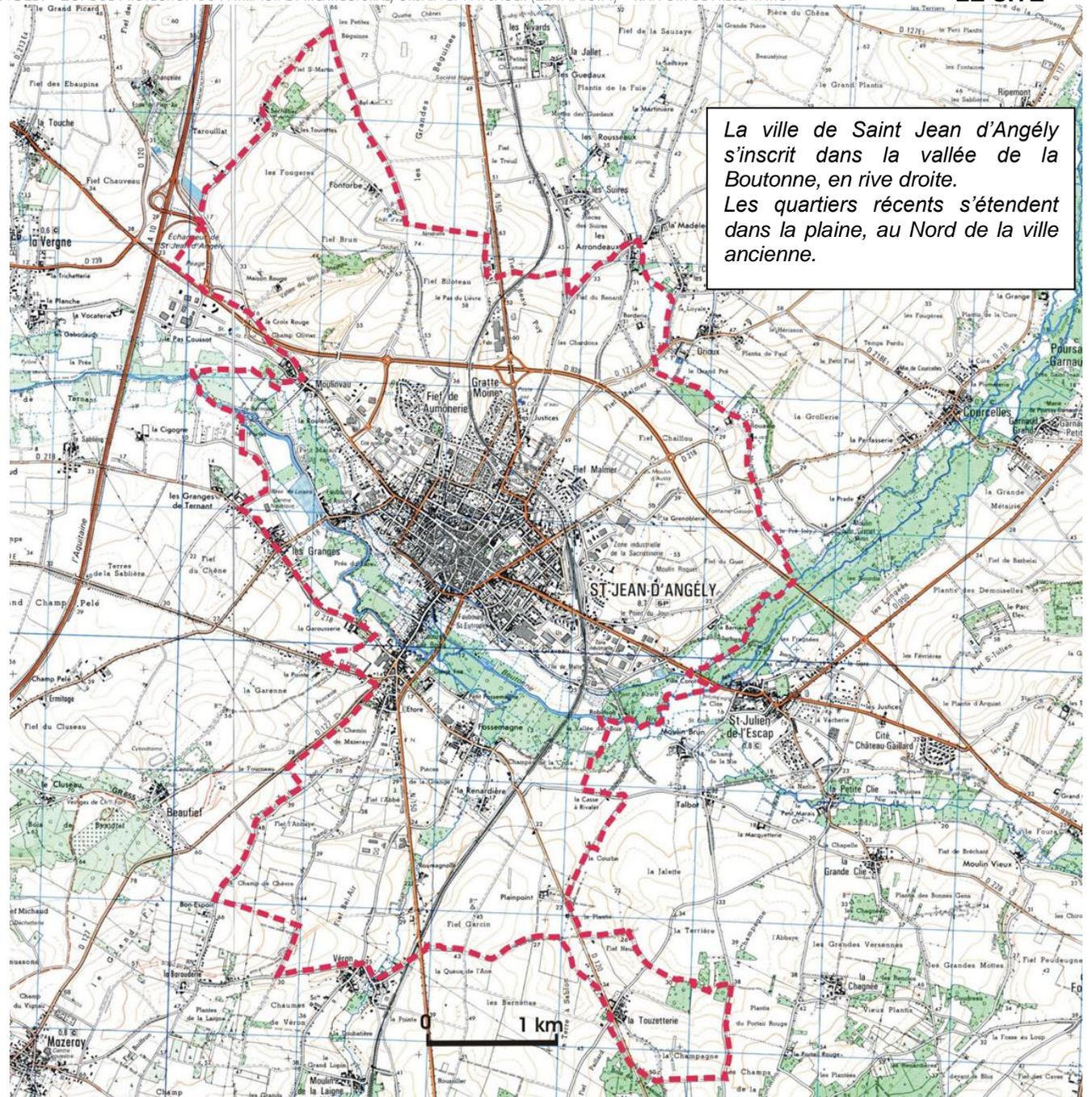
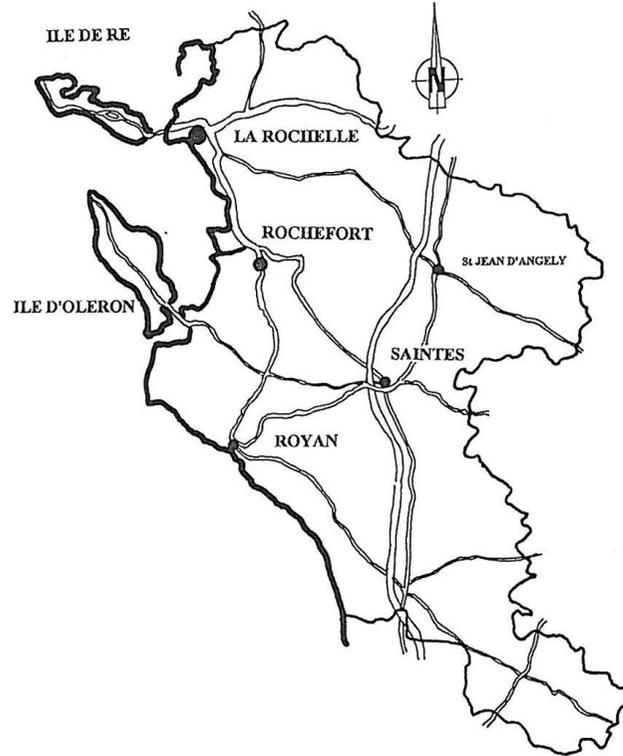
Au sud-ouest, les terrains supérieurs appartiennent à l'étage portlandien dont les calcaires sont plus compacts.

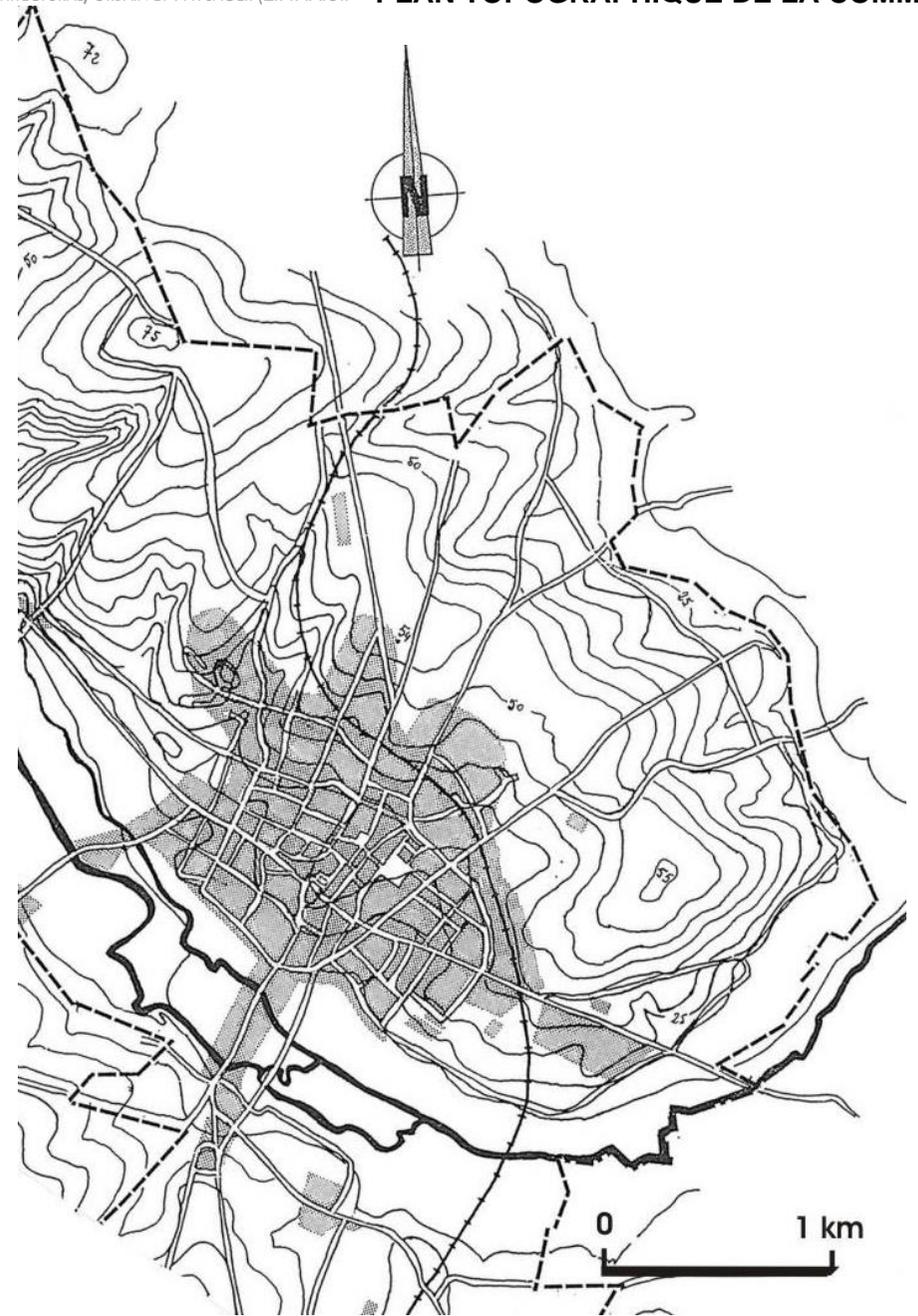
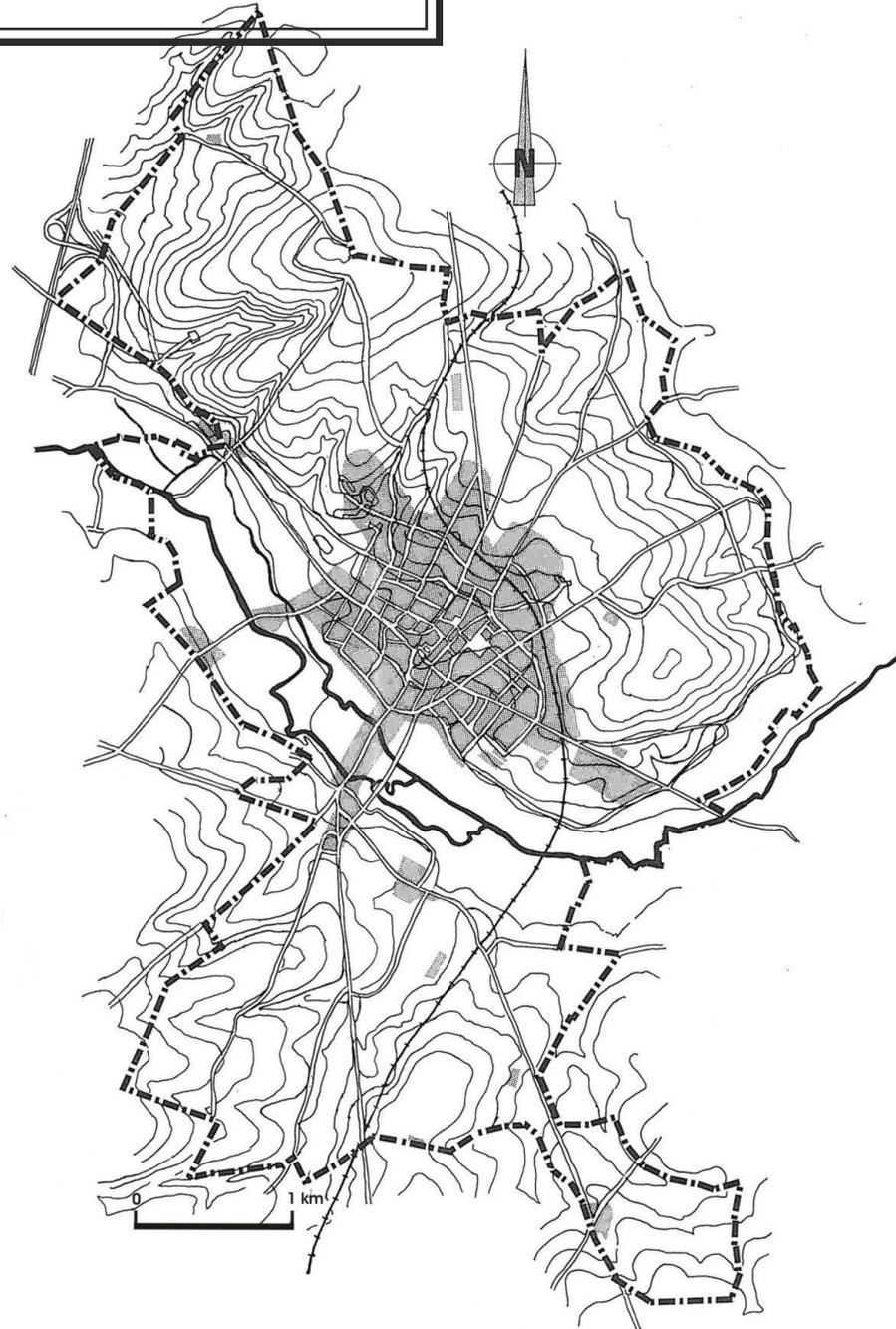
L'implantation de la ville fortifiée s'est faite sur le « coteau » qui domine légèrement la Vallée de la Boutonne, mais des implantations gallo-romaines témoignent de l'utilisation de la rivière pour les premières constructions.

La Vallée de la Boutonne reste un site inondable ; le site en dehors du Faubourg Taillebourg est un site naturel non marqué par des espaces boisés et en herbe.

Les points culminants des parties anciennes s'élèvent à plus de 40 mètres par rapport à la Vallée ce qui dégage des perspectives intéressantes sur la ville ancienne et ses monuments, dont les tours.

La ville de Saint Jean d'Angély s'inscrit dans la vallée de la Boutonne, en rive droite. Les quartiers récents s'étendent dans la plaine, au Nord de la ville ancienne.





1.3. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le cours d'eau principal traversant Saint-Jean d'Angély est la « Boutonne ». Cette rivière est un affluent de la Charente dans laquelle elle se jette en amont de Tonnay-Charente.

La vallée de la « Boutonne » a un profil ancien en U. Elle y serpente et s'y étale.

Le cours d'eau principal est fréquemment doublé par des ruisseaux ou des canaux. Le profil en long de la vallée est très pentu, avec un dénivelé de plus de 10 mètres entre l'aval de Saint-Jean d'Angély (+ 8 m) et l'amont de Saint-Julien de l'Escap (Vallée du Pouzat + 20 m). Il occasionne des effets de paliers très sensibles en période de crues.

La vallée de la « Boutonne » forme une coulée verte contournant la ville par le sud. Tout le secteur à proximité de la rivière est en grande partie boisé. Les peupleraies constituent des boisements importants. Le canal du Puycherand et le ruisseau Caquet alimentent la « Boutonne » au Sud-Ouest de l'agglomération.



Les ruisseaux « les Fontenelles », « la Madeleine » ou « Pouzat » bordent la limite communale du Nord-Est. Ils se jettent dans le canal de Saint-Eutrope. Celui-ci suit le cours de la « Boutonne ». La rivière Garnaud est aussi en amont de la ville.

Le ruisseau Loubat, au Sud de la commune, est aussi un affluent de « la Boutonne ».



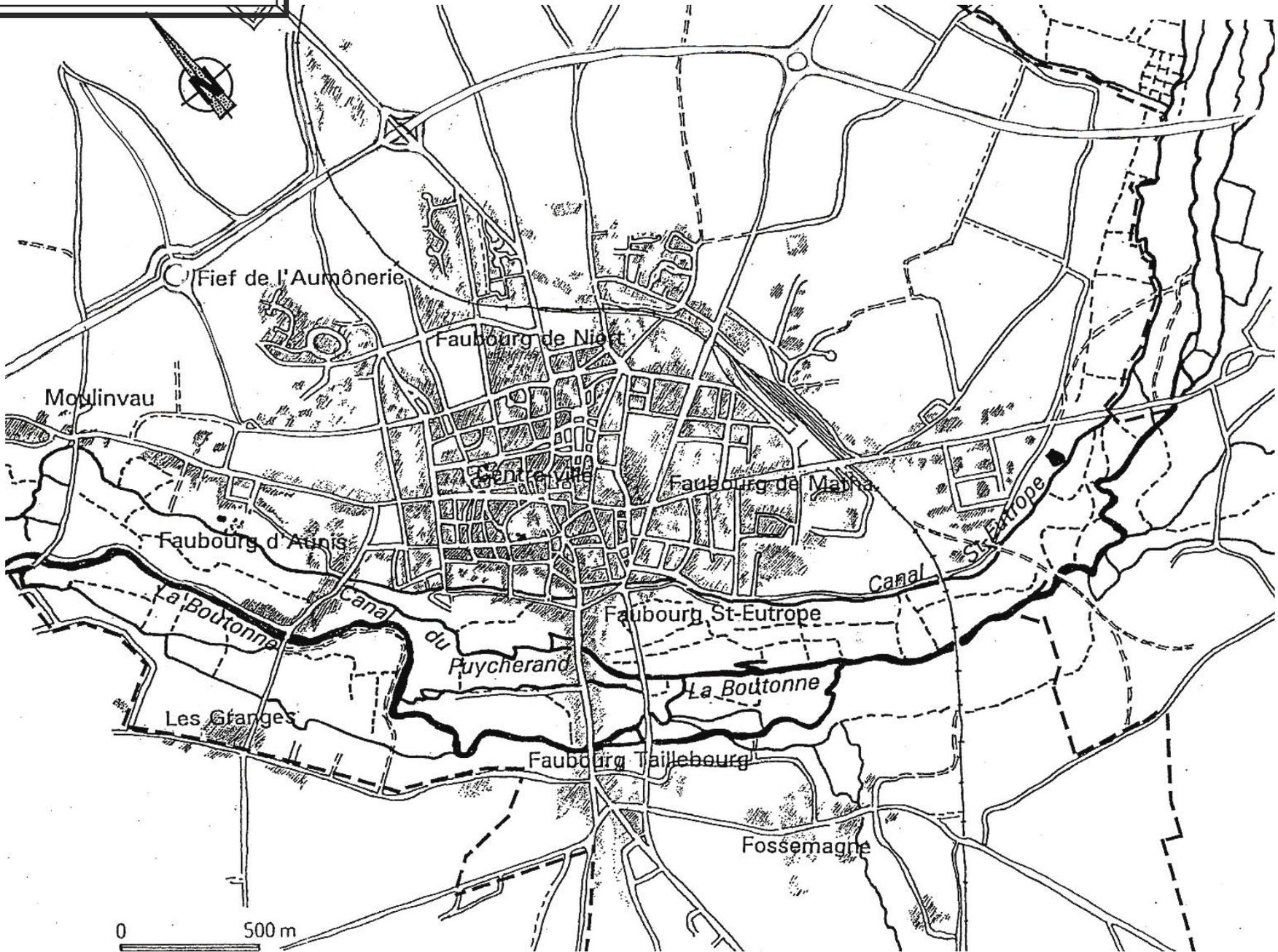
La présence de l'eau dans la ville, et en particulier dans les faubourgs, est importante. On peut noter les principaux éléments :

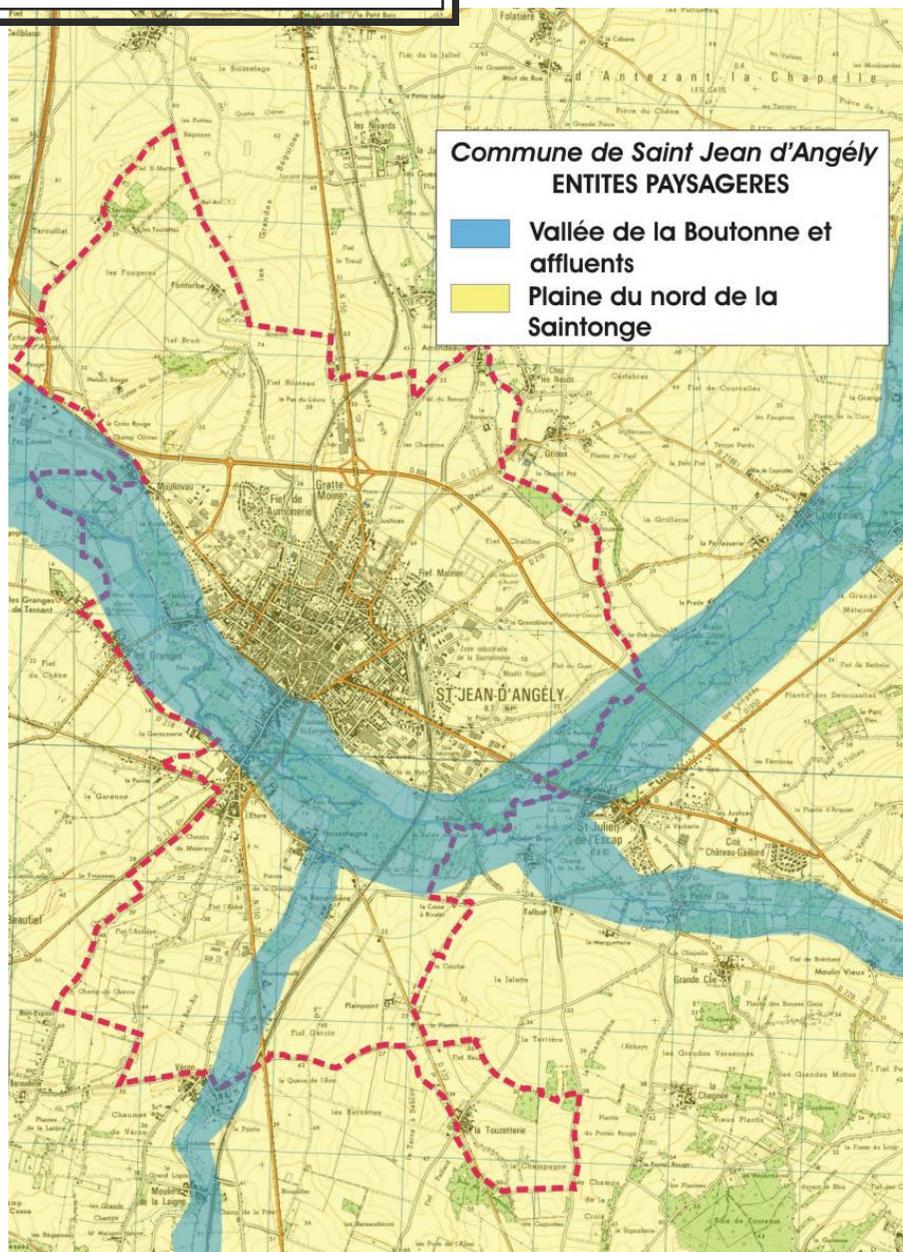
- l'aqueduc romain qui partait de la Fontaine du Coi vers la ville ancienne,
- le canal Saint-Eutrope qui borde toute la partie basse de la ville,
- la Boutonne même,
- tous les canaux et affluents qui parcourent le site inondable et traversent le Faubourg Taillebourg, certains éléments d'accompagnement : ponts, murs de soutènement, puits, lavoirs...

Les promenades le long de ces sites pittoresques doivent être développées.

Dans la vallée de la Boutonne, le caractère des lieux a été modifié par la création du plan d'eau en contrebas des Granges.

Il est important que les aménagements (bords de l'eau - ouvrages d'art - type de plantation) valorisent ce site naturel qui contribue à la qualité de la ville (quai de Bernouet, bords de canaux, ...).





1.4. LES PAYSAGES « NATURELS »

Plusieurs types de paysages sont présents sur la commune de Saint-Jean d'Angély.

1.4.1. Paysage de grandes cultures : la plaine de champs ouverts

C'est le paysage dominant. La commune a une vocation fortement agricole. Les étendues cultivées sont vastes, la vue porte loin. Les paysages sont donc ouverts. Il y a peu de masses boisées et elles sont de faibles dimensions. La commune est caractérisée par de vastes paysages cultivés, pratiquement dépourvus d'éléments vivants (arbres).

Toutefois, certains espaces comprennent plus d'éléments structurants : chemins bordés de haies, petites masses boisées.

Traditionnellement, et de longue date, les secteurs de grandes cultures sont aussi des territoires où l'habitat est fortement regroupé, c'est là un caractère essentiel de ces paysages. Cette particularité va de pair avec le dégagement des sols et instaure une réelle continuité de l'espace, jusqu'à l'horizon...

Les paysages de la plaine sont fragiles.

L'horizon dégagé met directement en contact le ciel et la terre. Le moindre objet pavillon, centre commercial qui s'y interpose, est vu de très loin, et détruit leur identité de campagne, la beauté de leurs larges horizons. C'est donc paradoxalement un type de paysage qui nécessite une grande attention d'intégration, plus délicate peut-être que, par exemple, dans le paysage cloisonné du bocage.

L'insertion du réseau routier dans les paysages de plaines est tributaire de deux éléments essentiels :

- La situation de l'infrastructure par rapport au relief et sa position relative dans l'entité paysagère considérée, détermine la qualité de son insertion,
- La nature du traitement des abords de l'infrastructure est tout aussi déterminante.

« Du fait du dégagement du sol et des vastes cultures céréalières, l'image associée mentalement aux paysages de plaine est celle, fortement inscrite dans l'inconscient collectif, de la Beauce.

Le dégagement du sol par cultures conditionne toute la perception des secteurs de plaine.

Sans obstacle, l'œil peut voler sur les étendues immenses de territoire et ne rencontre que le ciel. Du fait de la platitude du relief, le moindre objet se remarque et apparaît le plus souvent et le plus distinctement à l'horizon. Les plus courants d'entre eux, clochers, silos, châteaux d'eau, pylônes électriques, mais aussi arbres isolés, bosquets, parcs viennent capter l'œil à la rencontre du ciel et des champs. Il faut savoir apprécier la grandeur et la respiration de ces espaces d'organisation simple.

Ces paysages sont marqués en terme de dynamique par deux phénomènes actuellement parmi les plus porteurs de transformation, les évolutions de l'agriculture d'une part et le développement urbain et péri urbain d'autre part.

Les plaines, espaces principalement voués aux productions céréalières et oléagineuses, ont particulièrement été transformées par les évolutions de l'agriculture depuis les années 50 60 et continuent à l'être au gré des modifications de la Politique Agricole Commune et de l'Organisation Mondiale du Commerce : accroissement de la taille des exploitations dont la principale conséquence en terme paysager est l'agrandissement et le regroupement des parcelles et donc une élimination des effets de mosaïque et de maillage».

Source : Atlas des paysages en Poitou-Charentes.

1.4.2. Paysages vallonnés viticoles

Ces paysages ressemblent aux paysages vallonnés de grandes cultures. La présence de vignes diversifie davantage les paysages (texture et couleurs différentes).

Ils se situent surtout au Sud-Ouest de l'agglomération de Saint-Jean d'Angély à l'Ouest de la R.N. 150.

1.4.3. La vallée de la Boutonne

L'accès à l'eau, le contrôle des franchissements ont vraisemblablement motivé les premières implantations humaines sur ce site.

Les vallées modulent fortement l'ambiance générale de la plaine. Les réseaux complexes de bras de rivière, de biefs et autres cours d'eau laissent apparaître une végétation spécifique des milieux humides contrastant avec celle de la plaine.

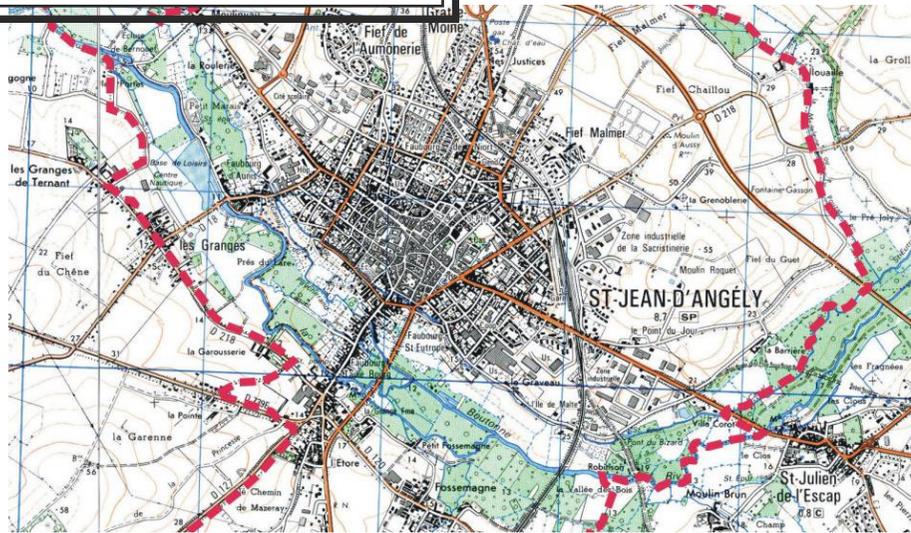
Dans cet ensemble au sol plan, la végétation donne aux vallées le volume que le relief ne leur a pas accordé.

La vallée de la Boutonne, occupée par des systèmes complexes de ruisseaux, de bras, de canaux, plus ou moins liés au marais tout proche dont la plaine constitue le bassin versant, recoupe les paysages de champs ouverts. Elle se signale beaucoup plus par la végétation qui les accompagne que par les motifs de l'eau elle-même, presque toujours cachée.

La végétation se manifeste sous des formes très diverses et contribue ainsi à la variété des paysages rencontrés. La végétation des rives s'organise en bandes de ripisylve plus ou moins épaisses et denses. A tel point même que celle-ci isole parfois dans un couloir l'espace des rivières du reste de la vallée. Lors des franchissements (ponts), c'est souvent la vigueur de cette végétation qui s'impose au détriment d'une vision de l'eau.

Autour de la ville, le cortège des jardins, potagers, vergers, assure la transition entre les cultures et le bâti.





La vallée de la Boutonne traverse d'Est en Ouest la commune et rend inconstructible une bande de terrain de 700 mètres de large sur une longueur de près de 5 kilomètres.

Dans la partie urbaine, le réseau hydrographique est canalisé. Il s'accompagne d'ouvrages de franchissement en pierre (ponts), de lavoirs.... Il est parfois bordé de murs.



Canal Saint-Eutrope



Lavoirs sur le canal Saint-Eutrope



Puycherand, faubourg Taillebourg

Dans les faubourgs, les ouvrages sont pour partie canalisés par des ouvrages en pierre à proximité des zones bâties.

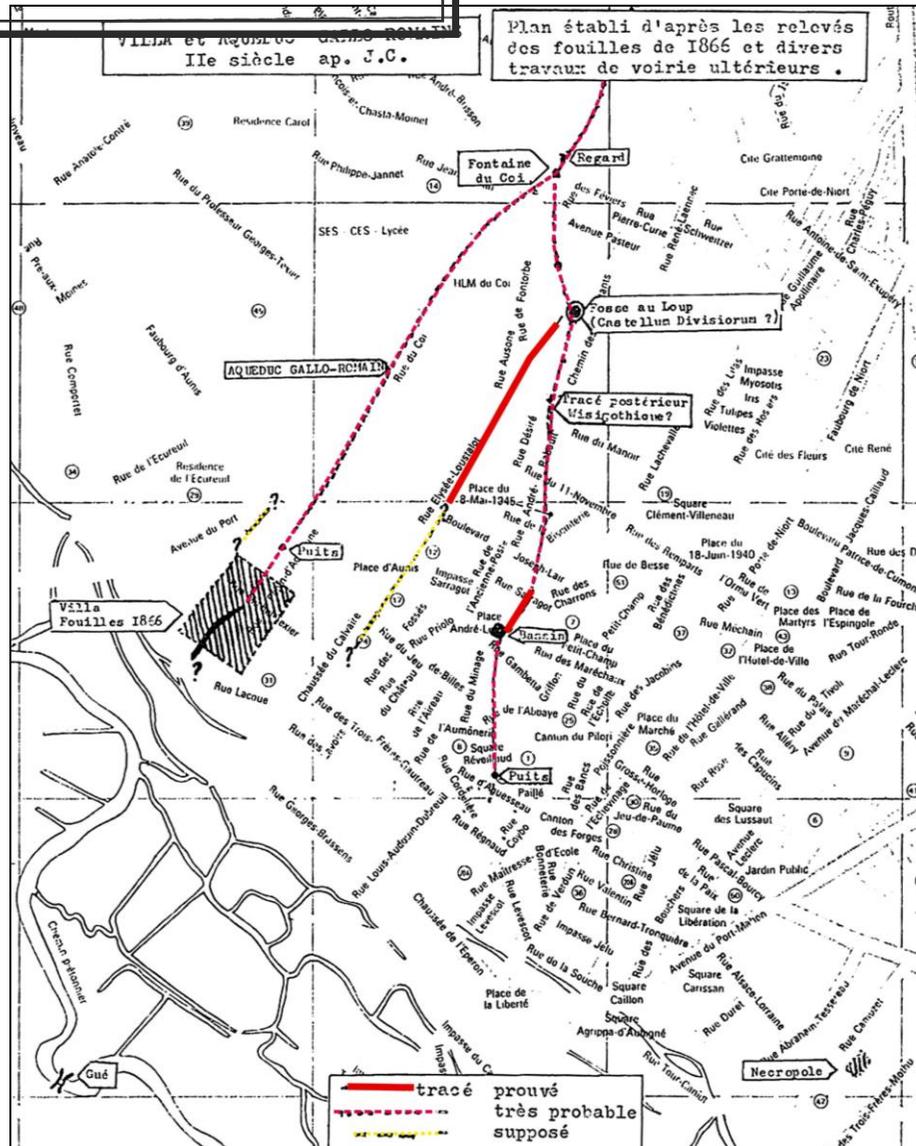
Lorsqu'on s'éloigne des secteurs bâtis, les berges retrouvent un traitement naturel.



La Boutonne, Taillebourg



La Boutonne, écluse



L'origine des aménagements hydrauliques est ancienne comme en témoigne le plan ci-dessus.

Dans la vallée de la Boutonne, les peupleraies sont dominantes et ont un impact visuel fort.



On peut aussi trouver quelques jardins avec leurs petits cabanons (terrains proches de l'écluse de Bernouet).



La commune est couverte en partie par un « Plan de Prévention du Risque naturel - inondation » (PPR-Inondation) approuvé par arrêté préfectoral le 28.06.1996.

Les cheminements le long de la Boutonne ont été aménagés et mis en valeur. La commune souhaite développer de nouveaux chemins de promenade.

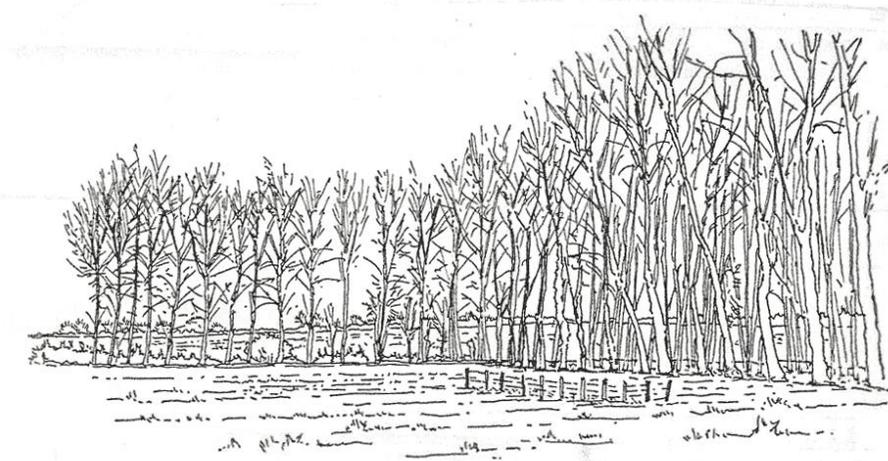


Les aménagements du plan d'eau des Granges sont restés relativement discrets.



Les paysages bocagers aux abords des cours d'eau offrent une diversité par rapport aux vastes étendues agricoles.

Ils sont caractérisés par la présence d'éléments végétaux (haies, alignements d'arbres) d'où un caractère « bocager ». La ripisylve est constituée notamment d'aulnes, de saules et de frênes.



Exemple de paysage bocager en bordure du ruisseau Loubat, au sud de la Renardière

On trouve également des prairies en bordure des cours d'eau. Selon la définition de l'observatoire de l'environnement, il s'agit de « surfaces enherbées denses de composition floristique

composées principalement de graminacées, non incluses dans un assolement. Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement ; y compris des zones avec haies ».

« Les vallées condensent à plusieurs titres le paysage. Elles réunissent en un même lieu les composants physiques essentiels du territoire naturel que sont le relief, l'eau et les diverses formes de végétation étagées des rives aux rebords des plateaux.

Le franchissement de la plupart des vallées fait donc apparaître presque systématiquement ces espaces comme des "entre-deux" : elles instaurent un espace de transition entre les secteurs avoisinants.

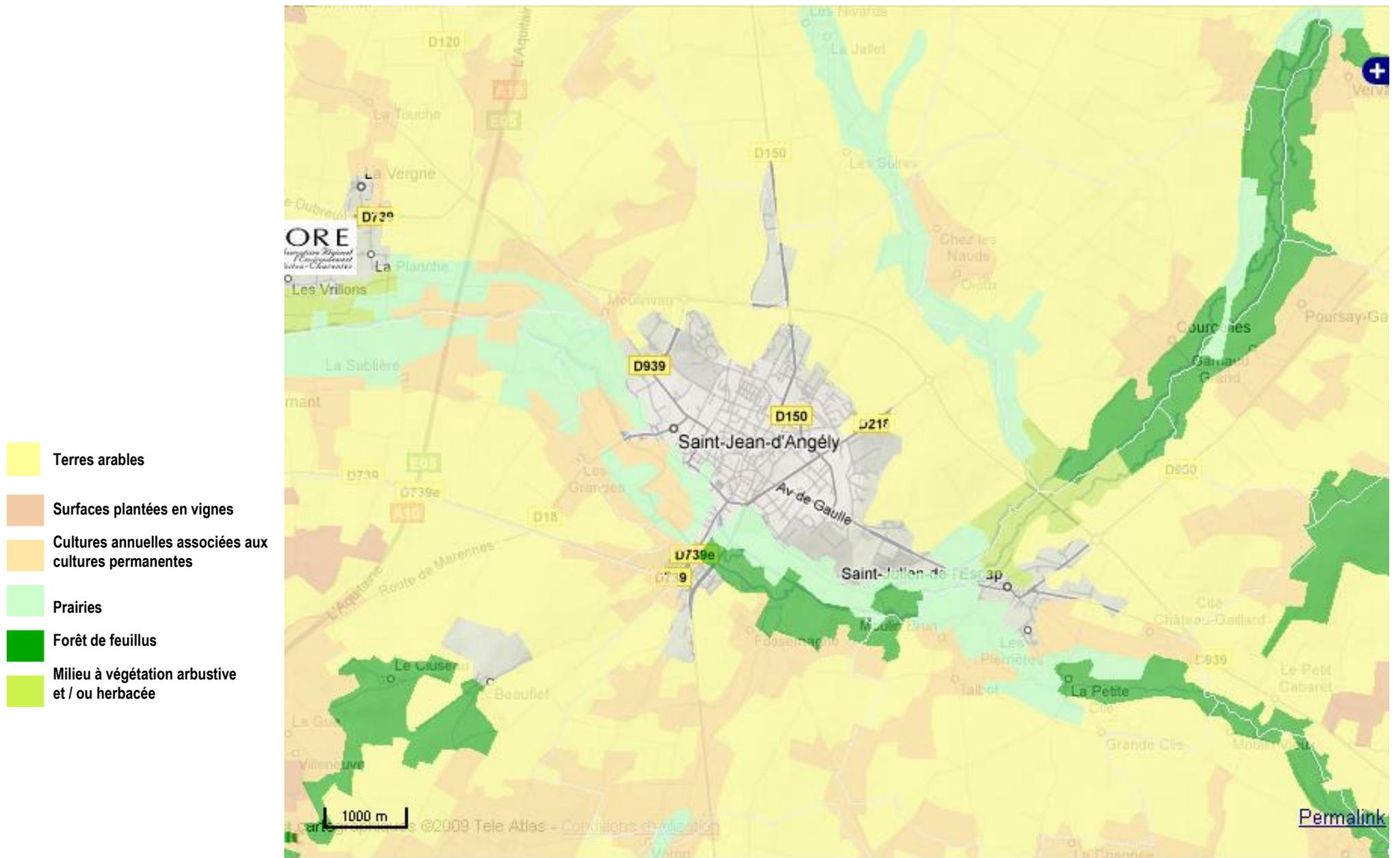
Avec l'apaisement du relief, l'élargissement des cours, les paysages de vallées n'offrent plus de motifs aussi puissants.

L'amplitude que peuvent prendre les vallées dans leur partie aval (lors de la traversée des plaines de champs ouverts) est parfois considérablement masquée par les fronts végétaux verticaux des peupleraies.

La Boutonne elle-même ne présente aucun relief particulier : son lit n'est pas creux, mais comme posé sur le socle des plaines qu'elle traverse, où elle apparaît essentiellement comme un volume de peupleraies bien visibles dans le dégagement environnant. Les principaux événements paysagers se déroulent à l'intérieur de la matière des peupleraies et sont liés au temps. Il s'agit, lors d'un franchissement ou le long d'une route, des effets cinétiques des troncs plantés en lignes. En cas de mauvais entretien ou de mauvaise santé, une peupleraie dégage une ambiance de tristesse et d'abandon. L'autre événement est celui des inondations, quand l'eau de l'hiver vient former au sol un plan horizontal singulier, où se révèlent tous les jeux de reflets et de graphisme qui définissent un véritable paysage spécifique ».

Source : Atlas des paysages en Poitou-Charentes.

1.5. L'OCCUPATION DU SOL



Source : Observatoire de l'environnement, Sigore

1.6. LES HAIES ET LES ALIGNEMENTS D'ARBRES

Des haies sont présentes sur tout le territoire. Elles contribuent à mieux structurer l'espace.

Elles suivent les bordures de routes, de fossés et de ruisseaux.

Elles peuvent délimiter des parcelles.

Les haies à l'aspect de taillis buissonnants se sont imposées sur les talus calcaires qui bordent la plupart du réseau routier ; leur strate arbustive se compose souvent d'ormes ; dans les milieux plus secs on trouvera à la place le chêne pubescent.

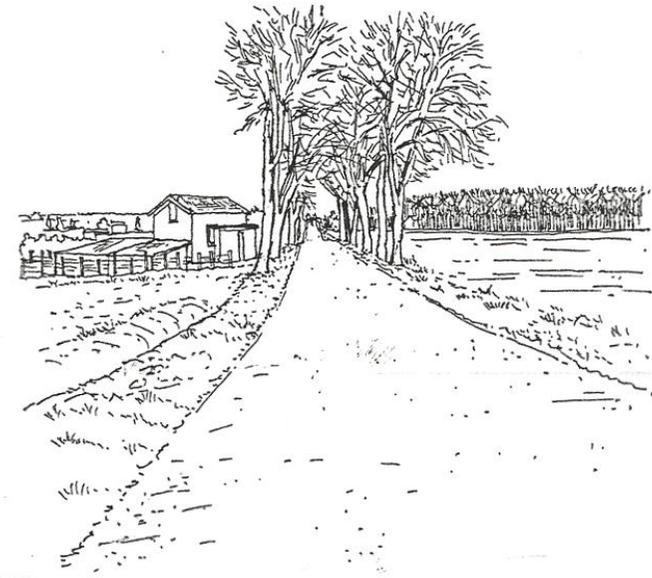
On peut aussi rencontrer des ormes champêtres, des érables champêtres, des cornouillers sanguins et des prunelliers.

Les haies issues du remembrement sont longues et linéaires. Elles frappent le regard et limitent l'horizon.



Exemple de haie linéaire et longue ayant une influence sur le paysage

Les alignements d'arbres sont des points d'appel pour le regard. Ils donnent plus de verticalité aux paysages.



Un alignement d'arbres peu courant sur la commune et valorisant le paysage



Exemple de chemin creux valorisé par des haies

1.7. LES PERSPECTIVES MAJEURES

Quand la vallée prend de l'amplitude en largeur, les ponts occasionnent de belles découvertes des paysages de l'eau.

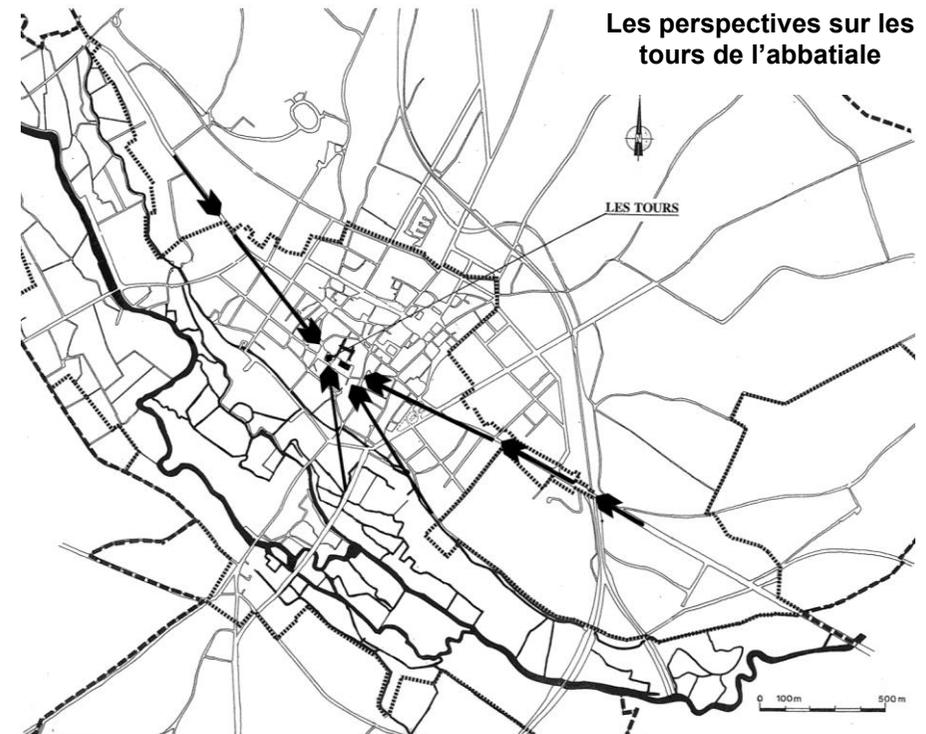
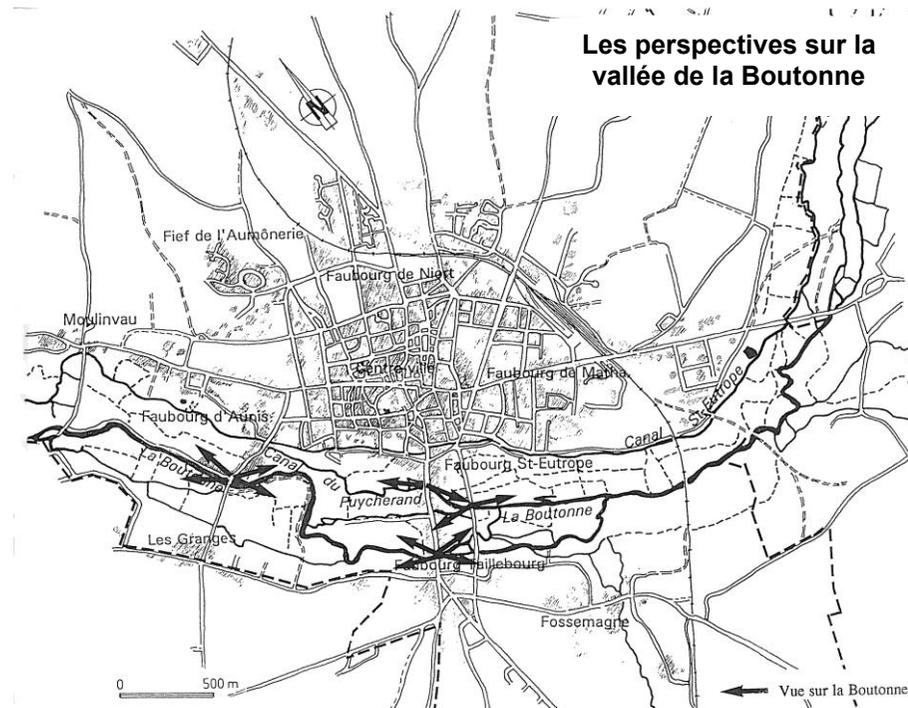
Malgré le potentiel occasionné par les reliefs, les points de vue sont bien souvent limités à de petites scènes (plans d'eau, sites urbains...).

Pourtant, les points de vue élevés sont l'occasion d'une belle mise en scène des motifs de boisements et de bocage alternant avec l'ouverture des prairies.

Autour de la ville, le contact entre fonds de vallée et coteaux est le lieu privilégié des jardins, qui permettent des dégagements visuels utiles. Plus loin, le rôle similaire de dégagement qu'assuraient les prairies inondables tend à disparaître.

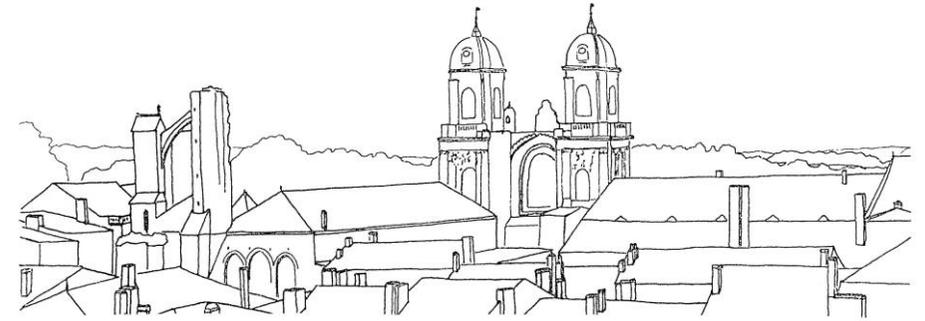
L'identification de la ville s'est surtout faite à partir de la silhouette des tours de l'abbatiale inachevée du XVIII^e, qui constitue un point de repère majeur dans la ville. La caractéristique de ces perspectives est particulièrement intéressante à partir des entrées de ville avec, comme encadrement, les fronts urbains des faubourgs (faubourg d'Aunis) et il est peut-être aussi spectaculaire dans le cadre de l'avenue De Gaulle, avec la descente sur la ville.

Toutes les perspectives n'ont pas été recensées mais elles constituent un élément marquant du paysage qu'il convient de protéger par une vigilance sur le bâti, mais aussi sur les éléments d'accompagnement sur ces cadrages (velum, signalisation, mobilier, ...).





Vue sur les tours de l'Abbatiale



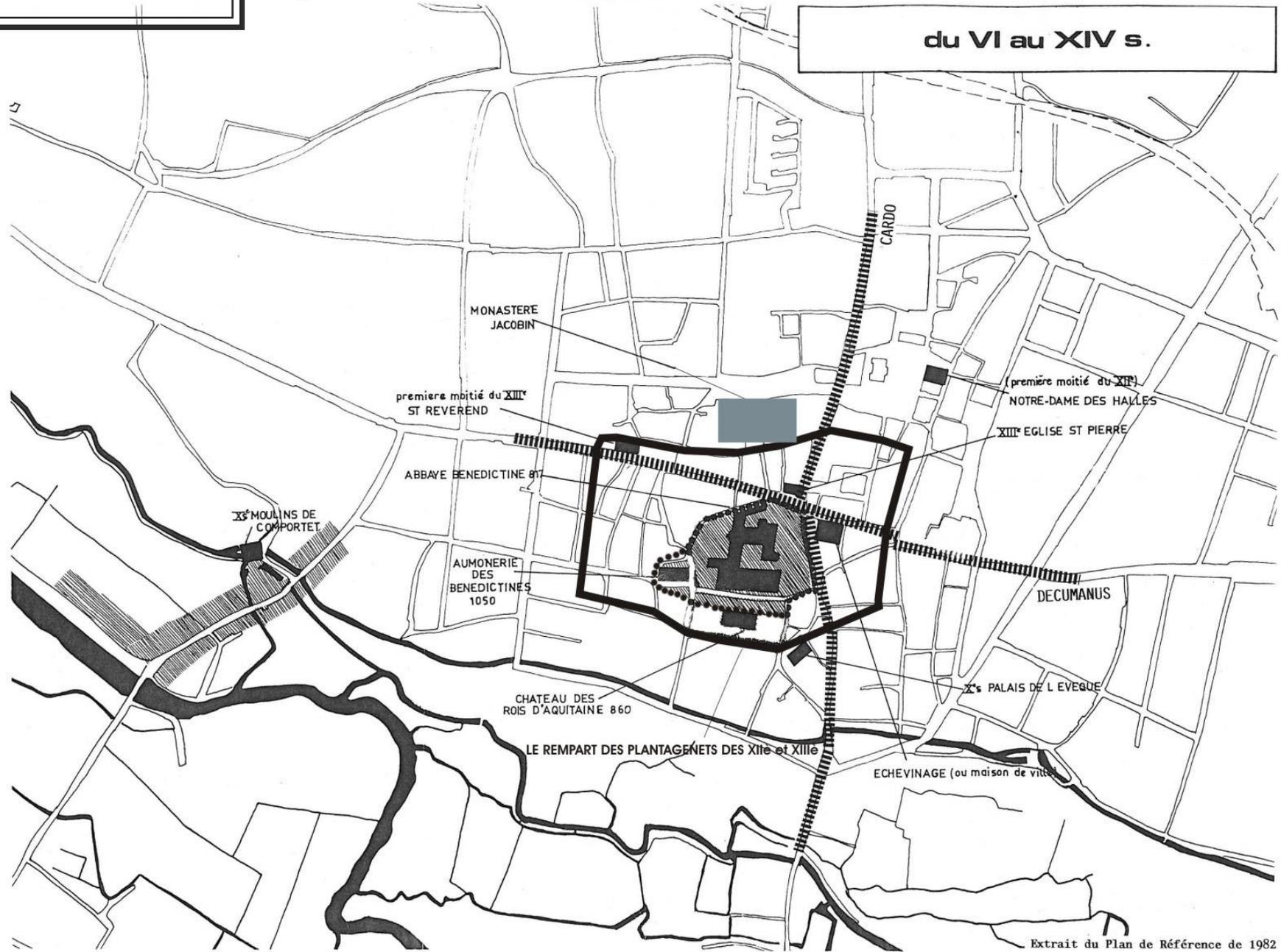
Vue sur les tours de l'Abbatiale



2. ELEMENTS D'ANALYSE HISTORIQUE

DATE	REFERENCE HISTORIQUE	LA VILLE ET LES DOCUMENTS
	Bronze final	Découverte d'un dépôt de fondeur : haches de bronze au cours de la construction d'un château d'eau faubourg de Niort, fin XIXe siècle.
	Epoque gauloise	Découverte par photo aérienne d'une vaste enceinte vers le Fief du Guet (?).
	Epoque romaine	Villa (mosaïques, aqueduc de la Fontaine du Col) Nécropole du Graveau.
	Ier – 2^{ème} siècle	Découverte en 1866 de vestiges d'une villa : mosaïque ; Aqueduc de 3 Km amenant l'eau de la source du Rousseau à la Fontaine du Coi et à la villa ; Nécropole du Graveau.
	Vème siècle	Présence attestée par un document du IXe siècle d'une chapelle arienne « in loco Angeriaco », à l'emplacement des vestiges de l'aumônerie.

du VI au XIV s.



Extrait du Plan de Référence de 1982
Modifié Gheco, 2011

DATE	REFERENCE HISTORIQUE	LA VILLE ET LES DOCUMENTS
817	Origine de St Jean d'Angély	Le monastère des Bénédictins fondé par Pépin près de son château en forêt d'Angéri (SAUDAU). Légende des reliques de St Jean Baptiste. Le duc Pépin reçoit un crâne présenté comme celui de Saint Jean Baptiste et fonde un monastère à côté de son palatium d'Angeriaco ; défrichage, dans la forêt d'Essouvert le long de la Boutonne et établissement d'une petite communauté.
843	Début du Xe siècle	Raids et pillages, destructions par les Vikings.
860	Incursion des Vikings	Destruction du monastère. Un siècle d'abandon.
940 environ	Refondation du Monastère	A la demande du comte Ragaire et de l'évêque de Limoges, Eble, le roi Louis d'Outremer ordonne la reconstruction du monastère et nomme le premier abbé, Martin.
962	Comtes Roger et Eble	Restitution du monastère.
-	Découverte de la relique présumée Chef de St Jean Baptiste	Développement de la cité monastique autour de l'An Mil.
	Début IXe siècle	Etablissement de familles sur des terrains concédés par les moines : premiers fondements du bourg.

DATE	REFERENCE HISTORIQUE	LA VILLE ET LES DOCUMENTS
1010	Redécouverte de la « Relique »	Grandes festivités présidées par le duc Guillaume le Grand qui confie la réorganisation du monastère à Odilon, abbé de Cluny. Décision de construire une nouvelle église. Introduction de la règle de St-Benoît.
1018	Visite de St Odilon, abbé de Cluny	Rétablissement de l'autorité de la règle St Benoît. Rixe entre moines et serviteurs du Duc Guillaume. Le prévôt tué. La maison du prévôt contiguë au Monastère est dévastée.
1030	Emma de Maretay élit sa sépulture dans l'Abbaye	Développement considérable de la richesse monastique.
1048	Sous Agnès et Guillaume le, Grand, successeurs de Othor, Duc d'Aquitaine	Inauguration de l'église nouvellement achevée du monastère. Don du bourg de St Jean avec églises, terres, fontaines, rivières et moulins. Privilège donné à l'abbé « maître souverain ».
1050 environ	Consécration de l'Abbatiale	Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume le Grand, épouse de Geoffroy Martel, donne à l'abbaye toutes les possessions de son défunt mari autour de St Jean.

Essor considérable de l'Abbaye : pèlerinages, donations provoquées par la renommée du monastère en font une immense puissance territoriale et financière tandis qu'un très gros bourg se développe autour de l'abbaye.

DATE	REFERENCE HISTORIQUE	LA VILLE ET LES DOCUMENTS
1131	<p>Guillaume, Duc d'Aquitaine, fait concession devant Hugues, abbé sous le pontificat d'Anaclet II, et Louis étant Régent de France</p> <p>Aliénor apporte en dot l'Aquitaine à Henri Plantagenêt</p>	<p>Concession de ses logis, cours et clôtures « que nos que nos prédécesseurs, ducs des Aquitaines avaient eu et possédé en face du monastère, confirme les anciennes coutumes de l'église de St Jean dans ce ce bourg ». En outre, Guillaume donne au monastère le droit d'asile.</p> <p>Les fortifications primitives de la ville remonteraient à cette époque ; la maison donnée par le duc à l'abbaye pouvant être protégée par des fossés et sont départ devant correspondre avec une nouvelle organisation de la défense par les moines.</p>
1135	<p>Repentir du Duc Guillaume</p>	<p>Le Duc, partisan de l'Antipape Anaclet, fait amende honorable et confirme les privilèges de l'abbaye et les augmente.</p>
1151	<p>Divorce de Louis VII et d'Aliénor</p>	<p>Par son remariage avec Henri Plantagenêt, Aliénor apporte à celui-ci la Saintonge en dot et donc St Jean d'Angély. Le bourg reçoit sa première ceinture de remparts.</p>
14/07/1199	<p>Jean sans Terre et Aliénor accordent la première charte de commune à la cité. Jean sans Terre, roi d'Angleterre et sa mère, la duchesse Aliénor octroient au bourg ses premières libertés communales.</p>	

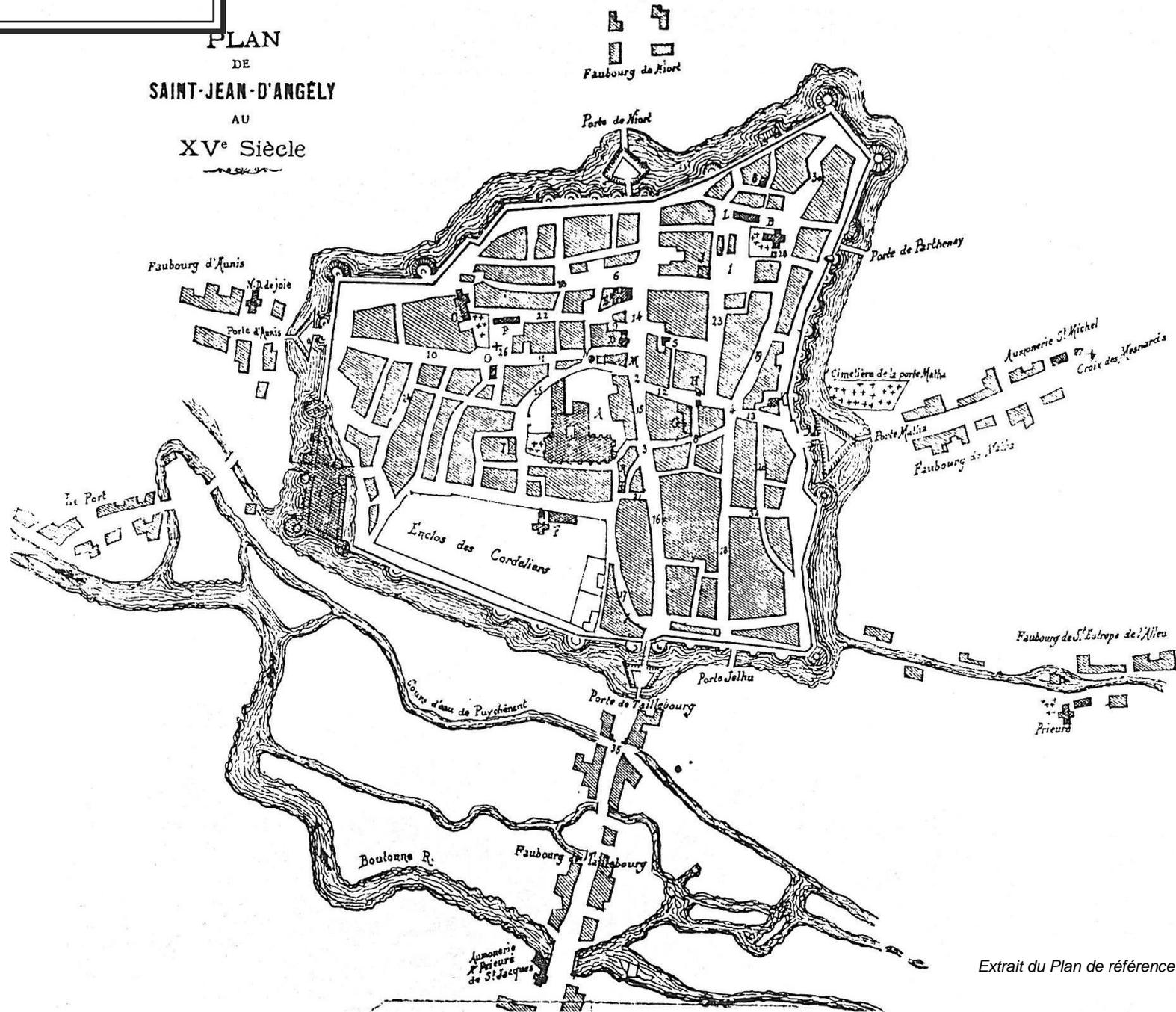
DATE	REFERENCE HISTORIQUE	LA VILLE ET LES DOCUMENTS
1204	<p>Confirmation par Philippe Auguste des privilèges communaux de la ville. Apogée de la puissance de l'Abbaye.</p>	
<p>RESUME : Jusqu'en 1204, la ville de Saint Jean d'Angély n'a pour histoire que celle de son monastère bénédictin.</p>		
1204	<p>Philippe Auguste confirme une lettre de Commune</p> <p>La ville de Saint Jean d'Angély est reprise par les anglais</p>	<p>Règlement de la commune de St Jean d'Angély :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Election : * d'un maire <ul style="list-style-type: none"> * de douze échevins * de douze conseillers - Institution d'un sénéchal (Saintonge)
1207	<p>Reprise de St Jean d'Angély par Philippe Auguste</p>	
1214	<p>Traité entre Philippe Auguste et Jean sans Terre</p>	<p>La ville redevient anglaise.</p>
1223	<p>Lassés des exactions des occupants, l'abbé et les habitants chassent la garnison anglaise ; un an plus tard, le roi Louis VIII vient confirmer la charte communale.</p>	<p>Début des déboires de la ville, située à la frontière des possessions françaises et anglaises ; très riche, elle est souvent harcelée par des bandes armées qui provoquent de fréquentes destructions et des incendies. Il est probable qu'une de ces bandes a pillé e incendié la première abbatiale.</p>

DATE	REFERENCE HISTORIQUE	LA VILLE ET LES DOCUMENTS
1224	Venue du Roi de France, Louis le Lion	Confirmation des lettres de privilège.
1225	Les frères Mineurs établissent un oratoire dans leur maison au bord de la Boutonne	Traité entre les frères mineurs et l'abbé.
1230	Traités entre Louis IX et le Comte de la Marche	Louis IX cède le château de Saint Jean au Comte de la Marche.
1242	Chevauchée de Louis IX	Veuve de Jean sans Terre, Isabelle pousse son nouvel époux, Hugues de Lusignan à la rébellion ; elle appelle son fils Henri III, roi d'Angleterre, à la rescousse, mais, par une campagne rapide, le roi Louis réduit les conjurés à la fuite (Taillebourg).
	Un petit siècle de paix relative permet à la ville de connaître un prodigieux essor dû au renom de l'abbaye, mais aussi au commerce du vin avec les Flandres et l'Angleterre par le port Oreueiller et la Boutonne navigable. Fondation d'un important comptoir à Damme, près de Bruges. Une deuxième ceinture de remparts est nécessitée par l'extension de la ville ; un Echevinage neuf est construit ainsi qu'un beffroi sur l'emplacement d'une ancienne porte de la ville. St Jean est devenue une des plus importantes villes de la Saintonge.	
1259	Partage de la Saintonge	Le Nord de la Charente : Roi de France, le Sud : Roi d'Angleterre.
1259	Mise en adjudication de la Prévôté	Adjugé au maire et prud'hommes qui auront le droit de nommer le prévôt

DATE	REFERENCE HISTORIQUE	LA VILLE ET LES DOCUMENTS
1300	Extension du commerce	Canalisation de la Boutonne (chargement du vin et du sel). Construction du Port Orgueillet.
1293/1300	Fortune des bourgeois	Les bourgeois accordent des prêts au Roi de France, font des dons pour la défense du pays.
	Philippe IV exempté de toutes tailles et impositions les maires et les bourgeois, + confirme les privilèges.	
1306	Concession aux Moines Bénédictins de toutes les chapelles et églises de la ville	L'église du monastère était utilisée par les moines et aussi comme église paroissiale, d'où conflit de culte.
1313/1317	Adhésion de Lussaut, Maire	Acquisition d'une maison pour l'hôtel de l'Echevinage.
1331	Résistance des Angériens à l'occupation anglaise (citée par Henri IV en 1599). Fondations commerciales en terres étrangères (Flandre). Les vins de « sa banlieue » étaient considérés comme supérieurs.	Commerce par la Boutonne (bras de rivière réunis en un seul canal). Ecluse à Bernouet, Tonnay-Boutonne et Champ-Dolent. La ville était qualifiée de Port de Mer.
1332	Lettre de Philippe de Valois	Perçement du Canal de Charras (concurrence).

DATE	REFERENCE HISTORIQUE	LA VILLE ET LES DOCUMENTS
1337	<p>Première escarmouche de la Guerre de Cent Ans</p> <p>Des bandes se disant anglaises ravagent les campagnes ; de nombreux réfugiés affluent en ville d'où la fondation de plusieurs aumôneries. La ville se ruine pour entretenir ses remparts, le commerce périclité et les pèlerins deviennent bien moins nombreux.</p>	GUERRE DE CENT ANS
1341	Philippe de Valois	La ville de Saint-Jean-d'Angély à couronne de France.
1346	Défaite de Crécy	Parti de Bordeaux, le Comte Derby ravage la Saintonge et le Poitou ; il met le siège devant St Jean qui, après une courte résistance, ouvre ses portes, évitant ainsi le pire : contrairement à la légende, il n'y a eu que quelques violences et pillages. A son retour, les bourgeois de la ville « et leurs dames » font fête à Derby qui leur donne une forte somme d'argent pour se faire pardonner.
1348	Grande peste	La ville perd plus du quart de sa population. Il sembla que l'Abbaye gothique soit à peu près achevée.
1351	Charles de la Cerda Connétable de France	Siège de St Jean – les anglais se retirent dans le château puis évacuent. Réparation des fortifications, mais finances ruinées...

PLAN
DE
SAINT-JEAN-D'ANGELY
AU
XV^e Siècle

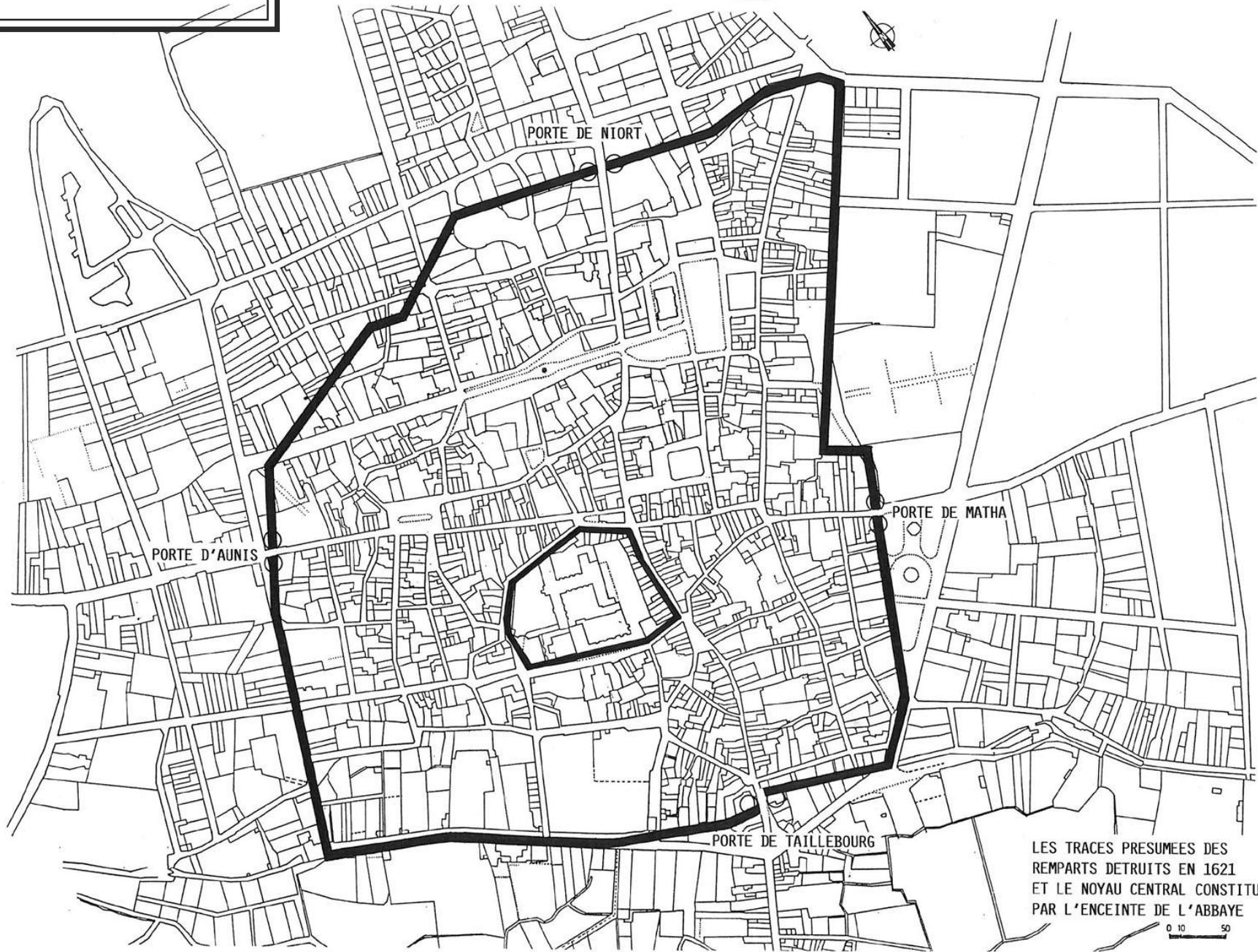


Extrait du Plan de référence de 1982

DATE	REFERENCE HISTORIQUE	LA VILLE ET LES DOCUMENTS
1352/1354	Ordonnance	Financement par la trésorerie des guerres, des guets et réparations murailles.
1356	Défaite de Poitiers	En 1360, le traité de Brétigny donne St Jean aux Anglais.
1372	Libération par Patrice de Cumont et la population	Las des exactions de l'occupant, le maire et les habitants se soulèvent. Après de sanglants combats la garnison quitte la ville.
<p>St Jean est définitivement française mais ruinée par le pillage de ses campagnes ; l'Abbaye a perdu plus de la moitié de ses biens et le reste est en piteux état. Par contre, il apparaît que la ville n'a pas trop souffert de destructions.</p>		
<p>Quelques décennies de paix relative vont permettre un certain redressement de la situation, mais dès le premier tiers du XVIe siècle, une autre menace pointe à l'horizon. Des émissaires venus de Genève et d'Alsace propagent des idées nouvelles qui sont assez favorablement reçues par une partie de la bourgeoisie et de la noblesse de la région.</p>		
1562	Troubles religieux	Louis de la Rochefoucauld et les échevins s'emparent de l'administration de la ville ; sous la conduite du maire Rolland, une grande foule envahit l'abbaye, la pille, la dévaste et brûle tout ce qui peut l'être : ornements, livres et enfin les reliques.

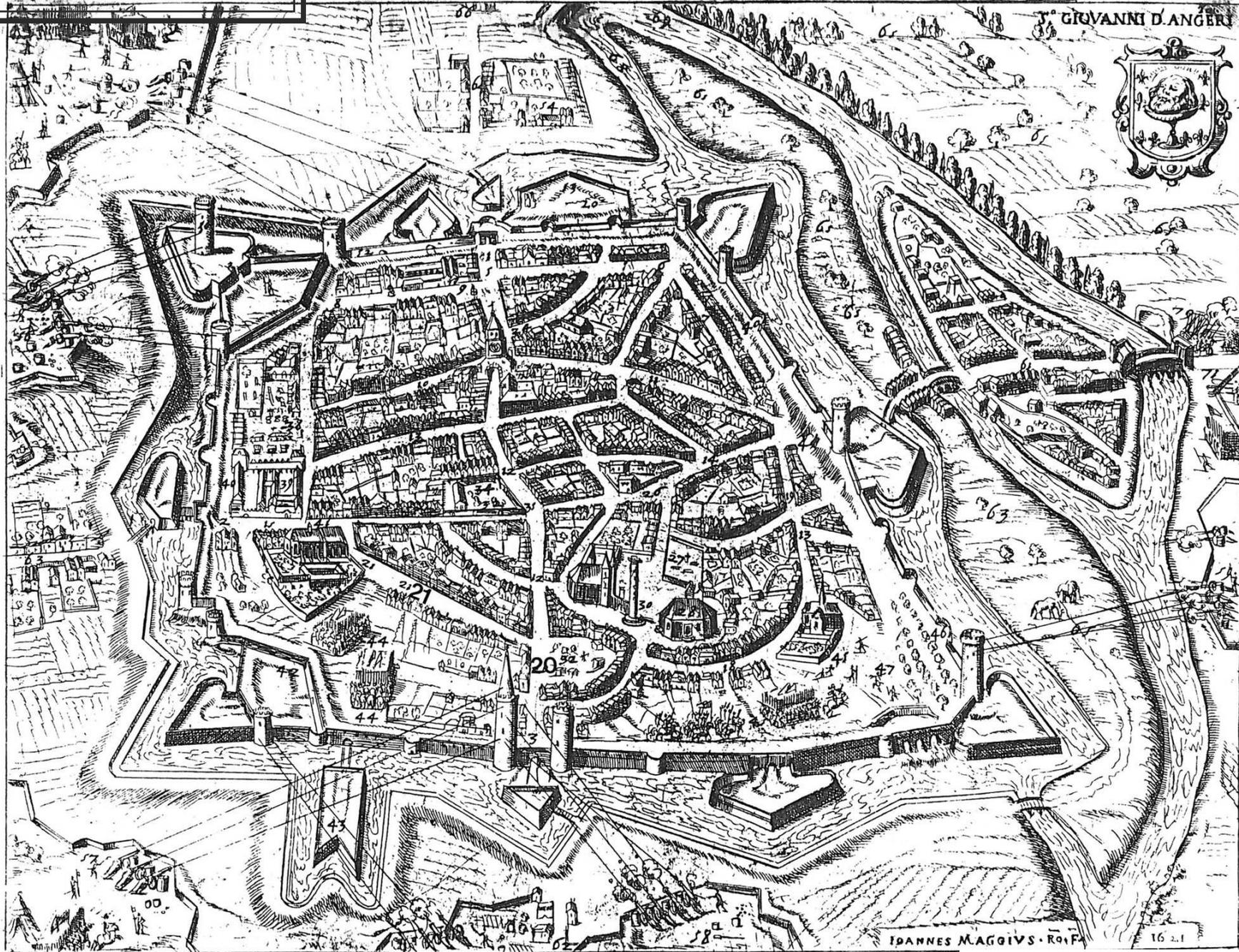
DATE	REFERENCE HISTORIQUE		LA VILLE ET LES DOCUMENTS
15 mars 1563	Edit d'Amboise	Développement de la religion réformée Révocation soutenue contre l'ancien maire Armand Rolland	Le maire Rolland est en fuite ; la ville dévastée, saccagée par les combats de rues, essaie de trouver un peu de répit.
15 sept. 1564	Visite de Charles IX	Parallèlement les deux parties religieuses confortent leurs positions.	
Octobre 1568	Prise de Pons	Les réformés se retrouvent à Saint-Jean	Les Huguenots ont repris le contrôle de la cité ; l'Abbaye et tous les couvents et églises sont entièrement détruits ; de nombreuses habitations sont incendiées.
Octobre 1569	De Piles tient la ville	Tentatives d'attaque par le Baron de Biron et Charles IX	Après une remise en état hâtive des remparts, les Huguenots soutiennent le choc des troupes royales pendant deux mois avant de se rendre. La ville subit d'intenses bombardements, provoquant de très nombreux incendies ; les remparts sont ruinés. Destructures au canon : courtine du château, tours et défenses.

DATE	REFERENCE HISTORIQUE	LA VILLE ET LES DOCUMENTS
3 déc. 1569	Fin du siège	Le maréchal de Vieilleville s'installe à St Jean d'Angély (commandement de la place) Réparation des fortifications.
7 déc. 1572	Le Baron de Biron Gouverneur de Saintonge et de l'Aunis prépare le siège de la Rochelle	St Jean d'Angély est choisie comme place d'approvisionnement Compagnies en place – destruction de maisons.
1575	Développement de la peste	Saint-Jean est touché par la peste
1576	Révocation traité de Chatenay	Reconnaissance de la religion catholique pour le royaume Appel des Huguenots à la résistance par le Prince de Condé Prise de Saint-Jean d'Angély par les Huguenots
17 sept. 1577	Signature de la Paix Générale	Le Prince de Condé maintient sa résidence à Saint-Jean d'Angély. Pendant presque vingt ans, la cohabitation des catholiques et des protestants va être chaotique, provoquant des rixes et des exactions permanentes. En 1588, la mort du Prince de Condé en 48 heures fait croire à un empoisonnement ; la princesse et le personnel de sa maison sont emprisonnés. Torturés, les domestiques avouent tout ce que l'on veut ; des exécutions ont lieu alors que la princesse met au monde en prison un futur héritier présomptif du trône. Il faut l'ordre du Roi Henri IV pour clore le dossier (le rapport d'autopsie établit que le décès est dû à une péritonite).



LES TRACES PRESUMÉES DES
REMPARTS DETRUITS EN 1621
ET LE NOYAU CENTRAL CONSTITUÉ
PAR L'ENCEINTE DE L'ABBAYE

0 10 50

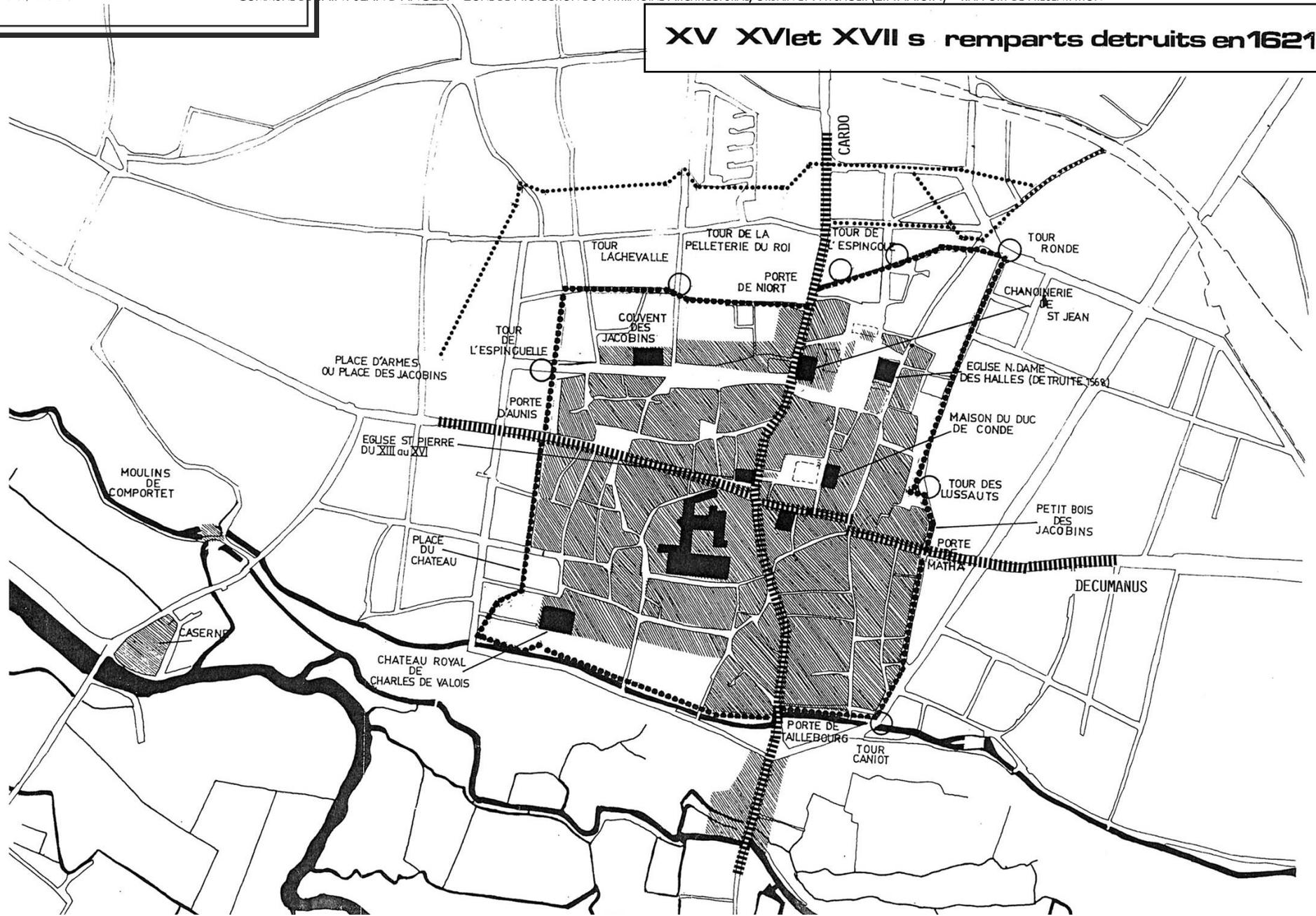


Saint-Jean d'Angély au XVIIIème siècle,
extrait du Plan de référence de 1982

DATE	REFERENCE HISTORIQUE	LA VILLE ET LES DOCUMENTS
16 mars 1586	Mariage de Condé avec Mademoiselle de la Trémoille	
13 mars 1588	Mort du Prince de Condé, suspectée d'empoisonnement	Brillaud écartelé sur la place de L'Orme vert
1593	Henri IV, roi, ordonne au Parlement de Bordeaux, au Trésorier de Limoges et au Sénéchal de Saintonge de rétablir les privilèges de St-Jean-d'Angély	
1598	Edit de Nantes qui apporte une paix bien courte !	
1610	Mort d' Henri IV	Elle marque la reprise des tensions et des escarmouches
12 juil. 1620	Visite du Roi (Louis XII)	
1621	Siège par Louis XIII	Les Huguenots ayant repris la ville, le Roi l'assiège ; après un bombardement terrible qui détruit une grande partie de la ville, rasant des quartiers entiers, la répression est très dure. La ville perd tous ses privilèges, les remparts sont rasés. Mais la perte de ses murailles va permettre l'expansion de la cité.

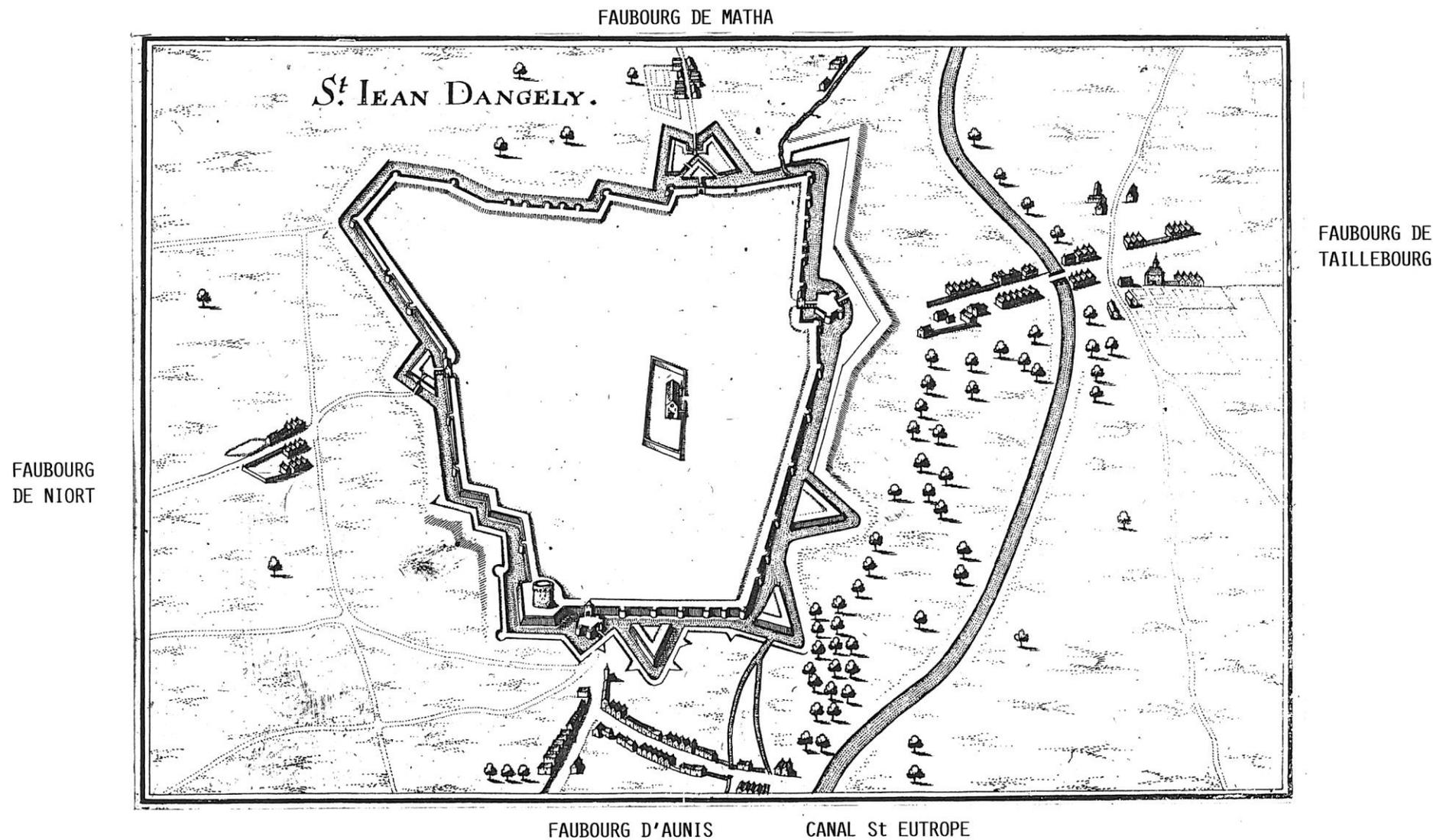
DATE	REFERENCE HISTORIQUE	LA VILLE ET LES DOCUMENTS
25 juin 1621	Capitulation	<p>Ouverture de la ville mais Destructions énormes par bombardements. pillages divers. Le temple est saccagé. Suppressions des privilèges. St Jean d'Angély s'appelle Bourg-Louis.</p>
De juil. 1621 A juin 1622 Ensuite	<p>Révocation de l'Edit de Nantes</p> <p>Après 1623, la ville va se remettre progressivement de ses ruines. De nouveaux quartiers vont s'organiser le long des faubourgs.</p>	<p>Démolition des fortifications, comblement des fossés (par 300 ouvriers)</p> <p>Adjonction de 1000 hommes pour achever les démolitions et emmener les pierres à Brouage pour en construire les fortifications. Certaines parties ont été données aux Cordeliers en 1626.</p> <p>En l'absence de Maire et de juridiction communale, nomination d'un syndic (jusqu'au XVIIIème siècle). Déclin de la ville. Remise de terrains des fortifications (Porte d'Aunis) aux Cordeliers.</p>
1632	La ville récupère les anciens registres	Création d'un hôpital en rassemblant les aumôneries et des établissements de la sénéchaussée.
20 juin 1679		Remise de la Maladrerie à François Broëde Tanges

XV^e XVI^e XVII^e s remparts detruits en 1621



Extrait du plan de référence de 1982

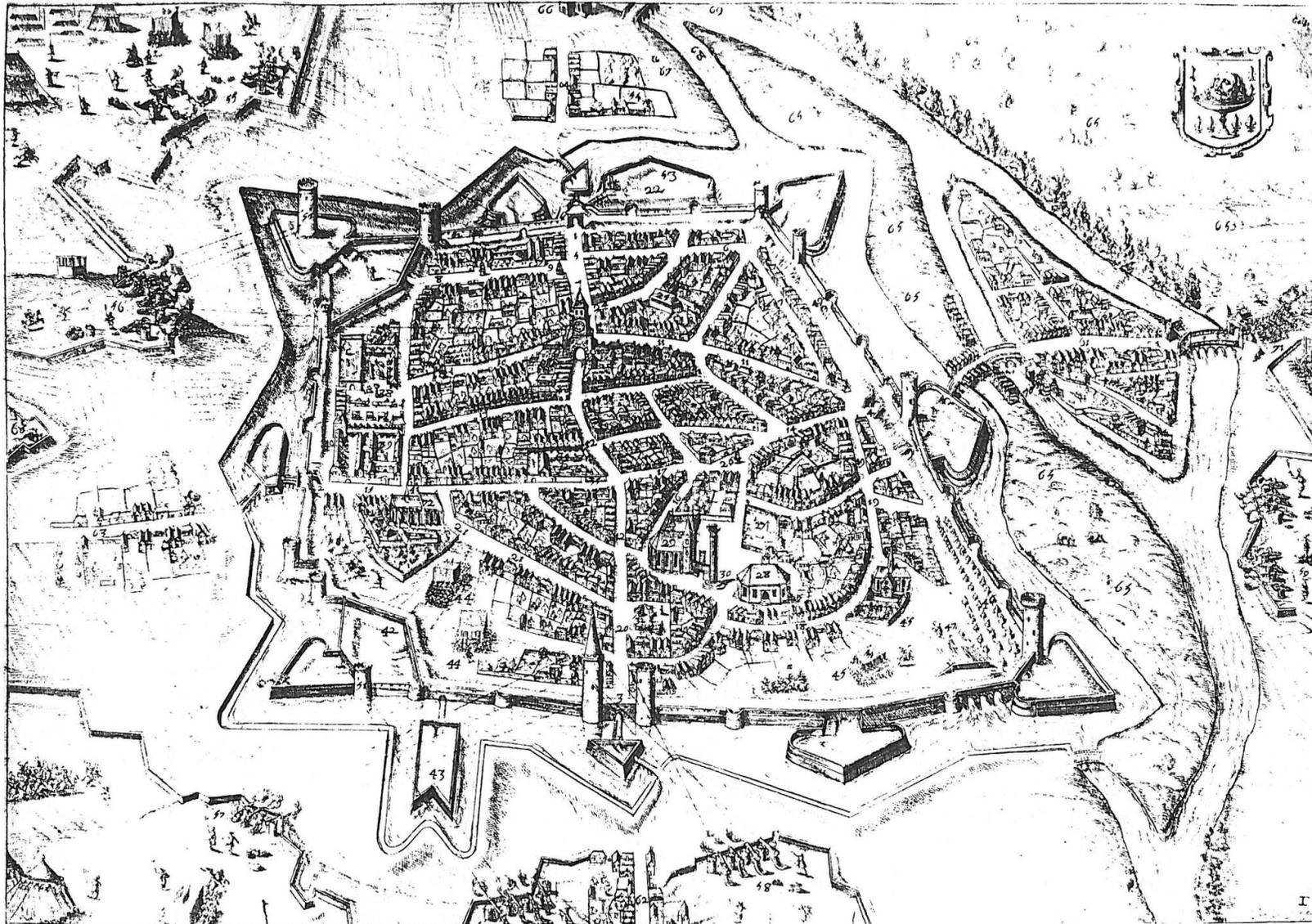
SAINT JEAN D'ANGELY – XVIIème siècle



SAINT JEAN D'ANGELY – XVIIème siècle

FAUBOURG DE MATHA

FAUBOURG
DE NIORT

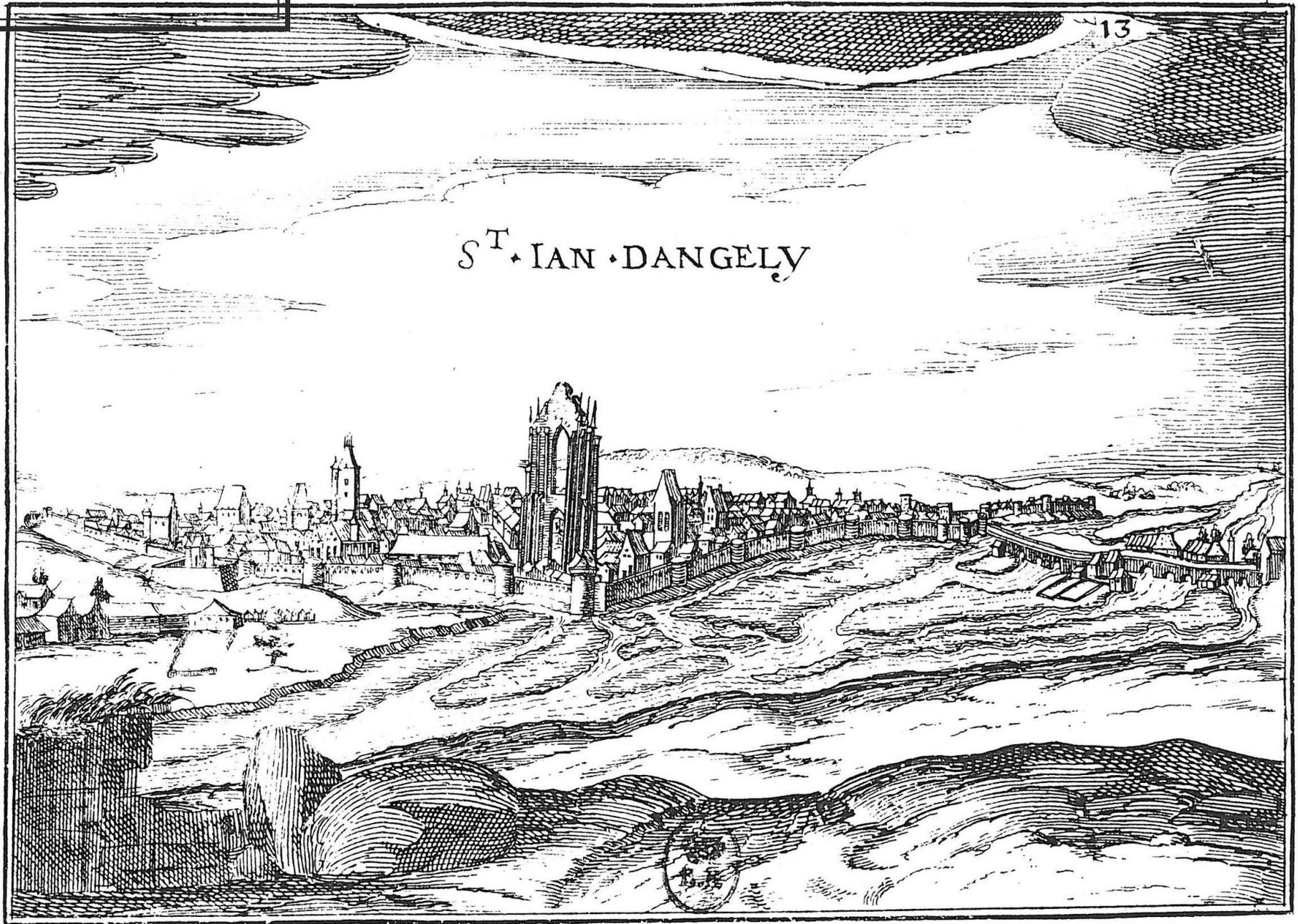


FAUBOURG DE
TAILLEBOURG

FAUBOURG D'AUNIS

CANAL St EUTROPE

Extrait du plan de référence de 1982



Extrait du plan de référence de 1982

LE VRAI PLAN TOPOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE SAINT-JEAN D'ANGELY, ainsi qu'elle était lorsqu'elle fut assiégée par le Roi le dix-huitième de Mai 1621, en l'obéissance duquel elle se rendit le vingt-cinquième de Juin suivant (extrait d'un texte de 1621).

La ville de Saint-Jean d'Angély est bâtie au fond d'un vallon, entre les rivières de Seure et de Charente. Les ducs de Guyenne et Comtes de Poitou l'ont plusieurs fois relevée de ses décadences, et rétablie : son bâtiment tient de l'ancien et du moderne.

La rivière de Boutonne coule le long de ses murailles. Elle avait auparavant le siège dernier de l'an mil six cent vingt et un, comme vous voyez en cette carte, six portes : celle de Matha, celle de Niort, celle d'Aunis, celle de Taillebourg, celle de Géru, et de Parthenay, de grands faubourgs ; plusieurs Tours, celle de Caniot, de l'Espinguelle qui défendaient ses murailles encourtinées, des éperons, plateformes et retranchements dedans et dehors, sur quoi les citoyens confiaient leur rebellion, et reposaient leur audace. Cela leur est ordinaire : aussi a-t-elle été beaucoup de fois châtiée et couverte de grandes ruines, pour avoir loué les cornes contre l'autorité de ses Seigneurs naturels.

Elle a souffert en divers temps quatre sièges mémorables : le premier fut sous le règne de Philippe AUGUSTE. Le second en l'an mil trois cent cinquante cinq, quand les Anglais qui s'étaient retirés dedans après la tournée de Crécy, furent chassés par le Roi Jean. Le troisième y fut mis par le Roy Charles Neuvième, en l'an mil cinq cent soixante quatre. Le quatrième est tout récent, et en icelui toutes les offenses et rebellions passées et faites à la Couronne de France, ont été justement châtiés, Dieu venge le tort qu'on fait à ses Oingts, et enfin il visite de ses plaies leurs sujets qui se révoltent contre eux. Ceux de Saint-Jean d'Angély en porte les marques : cette ville après une grande perte de ses habitants et de ceux qui les assistaient, et une continue batterie de vingt-huit pièces canons, n'a trouvé un plus prompt expédient pour conférer le reste de ses ruines, que d'implorer la miséricorde du Roi Louis le Juste. La clémence de sa Majesté, fut grande envers leur félonnie, qui ne l'était peu fléchie au déboire, et leur voulut conférer leur vie et leurs biens, ordonnant que les soldats qui avaient soutenu le siège sortiraient de ladite ville sans tambours battant, enseignes ployées, mèches éteintes et les mousquets et pics sous les bras, et qu'ils

seraient conduits jusqu'à trois lieues de là par le Maréchal Desdigueries et que chaque Capitaine prendrait un passeport pour se retirer séparément avec lesdites compagnies chacun en sa maison, et que les clefs de la ville seraient mises aux mains de Monsieur le Connettable, qui prendrait le serment des habitants.

En outre, déclara par Lettre patente en date du sixième juillet mil six cent vingt et un qu'il voulait que les murailles, remparts, portails, tours, bastions, éperons, ravins, et autres fortifications et enceintes de la ville fussent entièrement démolies, démantelées et rasées, et que les fossés d'icelle en soit comblés, remplis, et aplanis ; en sorte qu'il n'y demeure aucune fortification, clôture ni enceinte et qu'icelle serait privée dorénavant de tous les privilèges desquels elle avait joui auparavant. Apprenez, Rebelles, à n'irriter vos souverains et écoutez ce qui est en Ezechiel : Obéissez à vos Rois, ils sont miens ; car je suis leur défense et leur sauvegarde. Et ailleurs, Les villes seront dissipées ou sera félonnie.

L'ASSIETTE DE LADITE VILLE

La ville de Saint-Jean d'Angély est à quatre lieues de Saintes, entre les rivières de Sèvre-Niortaise et de Charente, située sur la croupe d'une colline où il faut monter par toutes les avenues, sinon par la porte d'Aunis. Elle a d'un côté la rivière de Boutonne, et Charente qui se séparent en trois branches, dont l'une entre dans les fossés, l'autre à un ict de pierre loin de la ville, le long des jardinages, entrant dans le faubourg et de l'autre côté un pays plus esseulé, montagneux et difficile.

Elle s'appelait anciennement ANGERY, et n'était qu'un Palais Royal, où séjournait le Roy Pépin fils de Charles Martel, au temps qu'il eut guerre contre Gaifer Duc de Guyenne. Mais depuis que le chef de Saint-Jean-Baptiste y fut apporté, une abbaye construite et fondée en son honneur, le lieu s'accrut et augmenta tellement en édifices qu'enfin après avoir été clos de murailles, il prit le nom même du Monastère et fut nommé, la ville de Saint-Jean-d'Angély, ou Angély.

Quelques uns ont écrit que le fuduit Roi Pépin fit cette fondation, en reconnaissance d'une victoire signalée qu'il obtint sur son ennemi dedans la Saintonge, à l'arrivée du Chef de Saint Jean apporté là l'Orient, par certain Religieux appelé Félix environ l'an 768. Mais d'autres l'attribuent seulement à Pépin Roy de Guyenne, fils de Louis le Débonnaire Empereur et Roy de France, par le commandement duquel ils disent qu'il fit construire ce Monastère de Saint Jean son Palais d'Angély.

Quoique ce fut, la ville surnommée de la Saint Jean d'Angély, n'a été bâtie que depuis ce temps. Et néanmoins elle s'est rendue digne de mémoire, autant ou plus que les autres de la Province, qui la surpassent en antiquité. Car on trouve qu'elle a soutenu quatre sièges notables en divers siècles et pour diverses occasions sans mettre en ligne de compte les efforts qu'elle a fournis durant les incursions anciennes des Normands et Danois, qui la détruisirent presque entièrement, sous le règne du Roi Charles le Chauve et de ses successeurs.

Ayant été rebâtie et mise en état de défense par les Ducs de Guyenne, comptes de Poitou et de Saintonge, elle tomba entre les mains des Anglais, par le mariage d'Aliénor héritière de ces pays, avec Henry II du nom Roi d'Angleterre, qui en jouit et après lui le Roi Richard son fils. Mais depuis, Jean surnommé Sans-terre frère de Richard, ayant fait mourir Artus Duc de Bretagne, son neveu légitime héritier dudit Richard, le Roi Philippe Auguste confisqua sur lui toutes les terres qu'il tenait de la Couronne, et envoya Louis son fils en Poitou et Saintonge avec une puissante armée, afin d'exécuter l'arrêt de confiscation. Ce qui lui succéda heureusement partout. Et Comme il fut arrivé devant Saint Jean d'Angély, où il mit le siège, la ville limite l'exemple de ses voisines. Car elle se rendit audit depuis Roi de France VIII du nom, qui confirma lors tous les privilèges, coutumes franchises et libertés octroyées aux habitants d'icelle, tant par les Ducs de Guyenne, Comptes de Poitou et de Saintonge, que par les Rois Saint Louis, et par Alphonse son frère Comte de Poitou, qui leur en donna lettres passées à LA ROCHELLE au mois de Juillet l'an mil deux cent quarante et un.

Le second siège de la même place de Saint Jean fut au temps du Roy Jean, soutenu par les Anglais, qui s'en étaient emparés après la bataille de Crécy. Mais les affligés se voyant dégarnis de munitions et de vivres, furent

contraints de composer après quelques batteries et remirent la ville entre les mains des Français au mois de septembre l'an 1355.

Derechef elle fut assiégée par l'armée du Roi Charles IX sur ceux de la Religion prétendue, qui s'en étaient rendus maîtres après la bataille de Moncontour. Et durant ce siège, il y eut plusieurs chefs de guerre tués, nommément Sébastien de Luxembourg, Comte de Martigues, Colonel de l'Infanterie Française, néanmoins l'armée du Roi continuant de battre la place, où le capitaine Pille commandait, enfin il la remit en l'obéissance de Sa Majesté l'an 1569, sortant armes et bagages.

Enfin le quatrième siège est celui qu'a tenu le Roi Louis XIII. La ville fut investie le 18^{ème} jour de mai par Monsieur d'Auriac. Le 25 Monsieur le Maréchal d'Esguidières y arriva. Et le dernier jour du même mois le Roi s'étant pareillement rendu au camp alla sur le soir reconnaître la place hors la portée du mousquet, accompagné seulement de Monsieur le Connétable, et de dix ou douze autres des principaux. La nuit de son arrivée la batterie commença par trois pièces de canons contre la tour blanche, celle de l'horloge et les courtines. Celle d'après, neuf autres canons furent encore mis en batterie. Et depuis il en est arrivé jusqu'à vingt-huit pièces, qui ont battu la ville par divers endroits, comme l'on peut remarquer en la table insérée ci-dessous. Enfin ils ont été contraints de se rendre le 25^{ème} jour de juin 1621, Monsieur de Soubise y commandait et ils sont sortis armes et bagages, jurant ne plus porter les armes contre le Roi.

DATE	REFERENCE HISTORIQUE	LA VILLE ET LES DOCUMENTS
5 janv. 1683	Décision de démolir le temple	Démolition (il avait été bâti avec les débris de l'église).
1717	Reconstitution partielle de la municipalité	Six échevins.
2 sept. 1695		Le Roi ordonne l'établissement d'un hôpital général et remet l'administration de la Maladrerie aux évêques, archevêques et intendants.
1714	L'aumônerie de Lussaut tombe en ruine	Acquisition d'un nouveau terrain près du Port pour une aumônerie qui deviendra ensuite l'Hôpital Saint-Louis. Les bénédictins avaient conservé leur aumônerie mais sans entretien.
20 oct. 1725	Arrêt du Roi	Supprime l'aumônerie des bénédictins et la confie à des administrateurs laïques.
1790		Transformation du couvent des Cordeliers en hôpital militaire.
1793		Bâtiments des écoles de la Charité légués à la Ville et annexés à ceux des Cordeliers.
1847		On rase les anciens bâtiments de l'hôpital Saint-Louis et on reconstruit (l'hôpital actuel).
1701		Restauration de la Tour de l'Horloge Désertion de la population, les maisons tombent en ruines. Démolitions, vente de matériaux à Rochefort.
	Arrêt du Maire	Interdit la démolition de maisons.

DATE	REFERENCE HISTORIQUE	LA VILLE ET LES DOCUMENTS
1751	Marie Anne Coybo Bourgois	Donne l'école élémentaire gratuite qu'elle dirige à la Ville sous réserve du maintien de son affectation.
1763 / 1767	Des familles partent pour pour Cayenne	Saint-Jean, lieu de rassemblement.
1757 et 1781	Crainte d'attaque des Anglais	

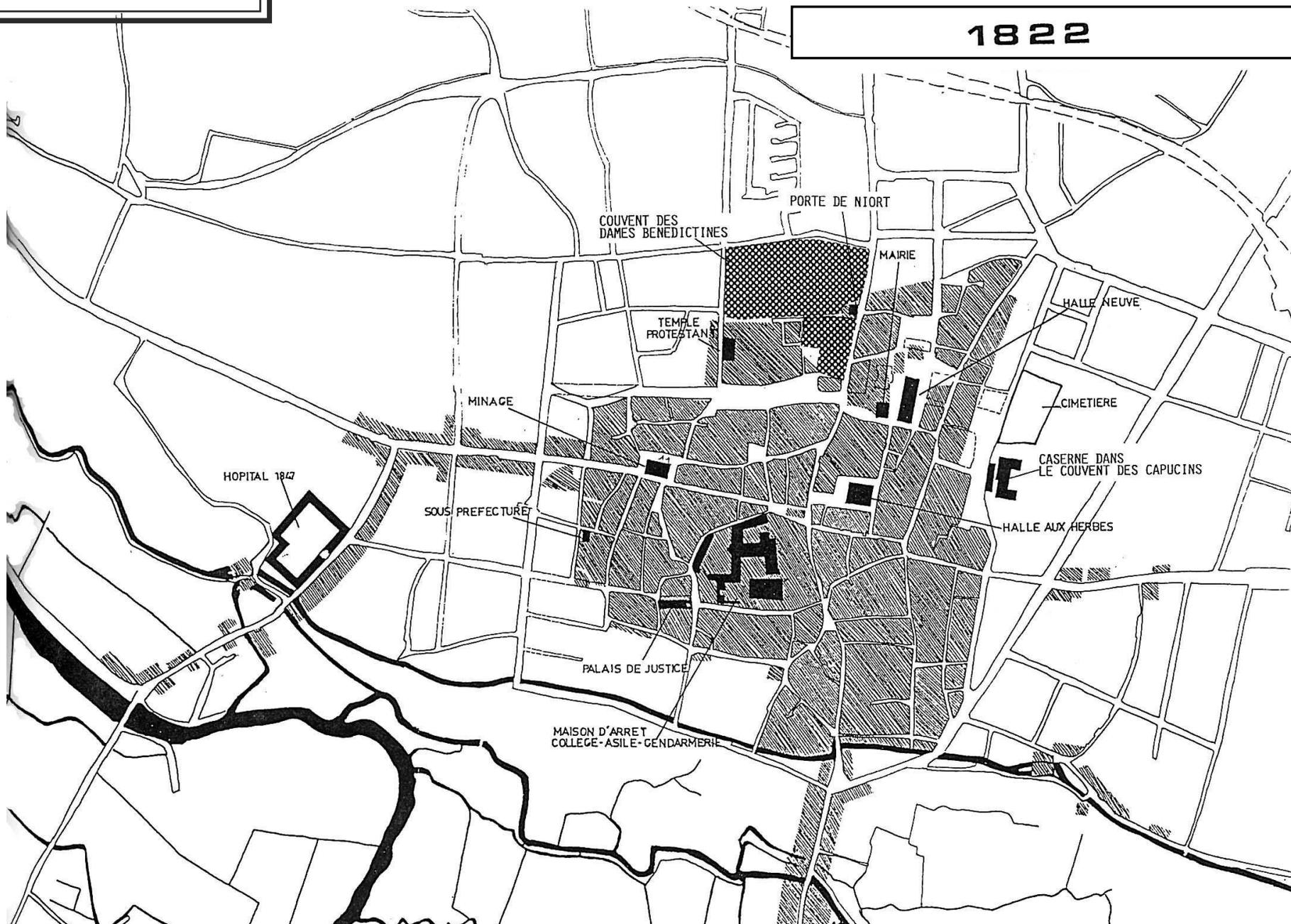
Au XVIIIème s., une nouvelle abbaye se développe, une abbatale est commencée. De nombreux hôtels particuliers sont construits par des officiers commandant les troupes cantonnées à St Jean et aussi par un certain nombre de propriétaires et négociants enrichis par le traitement des eaux de vie. Des écoles sont créées, notamment par Mlle Coybo ; les aumôneries sont regroupées en un seul hôpital.

La Révolution n'entraîne pas pour Saint Jean d'excès notables, à part quelques émeutes et bisbilles entre politiciens. L'Empire voit un Angérien, Régnault de Saint Jean d'Angély, devenir un familier de Napoléon.

Le XIXème s. voit s'ouvrir une période de grands travaux : des rues nouvelles sont percées, quelques fois au détriment de belles constructions anciennes.

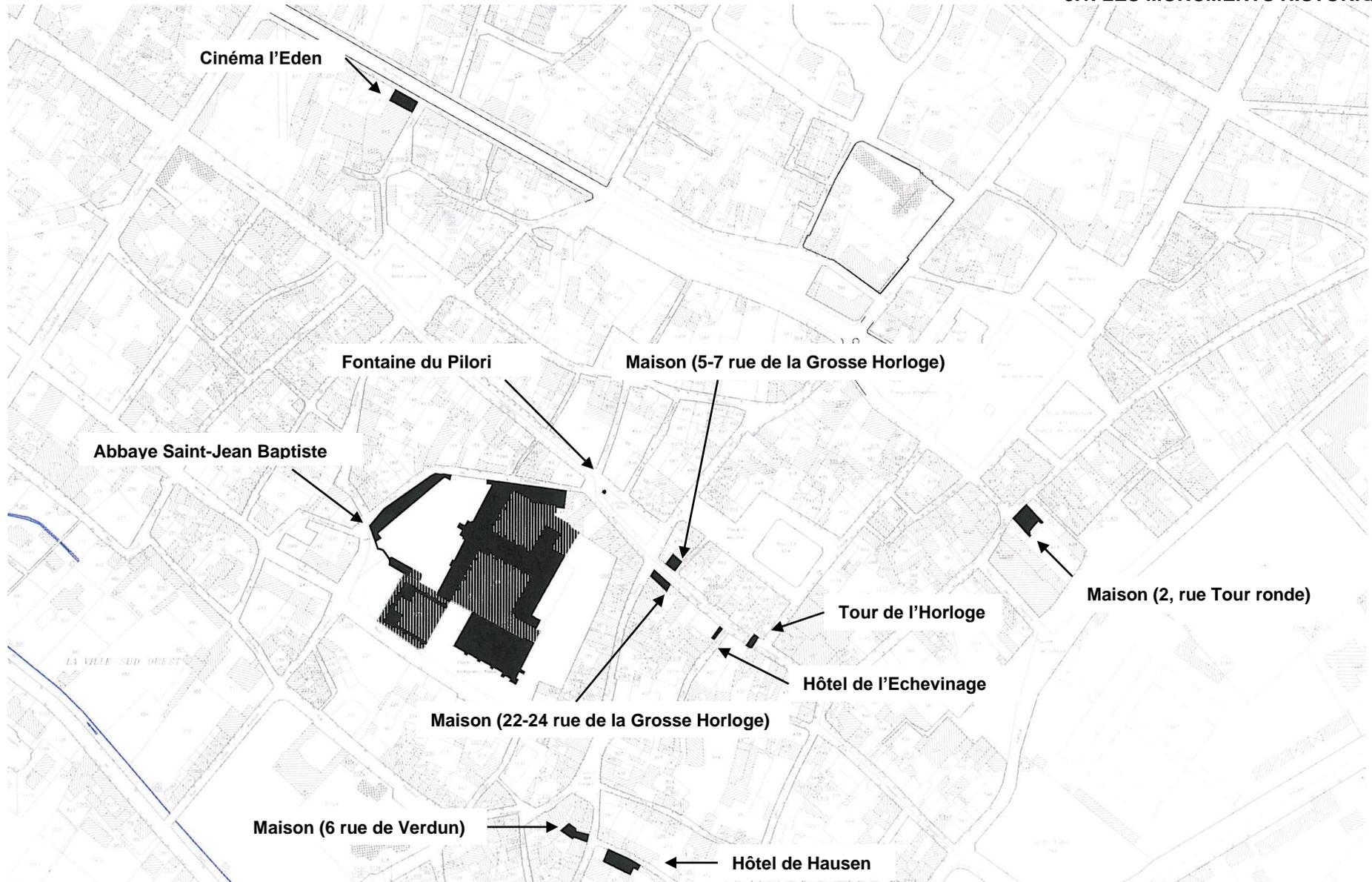
Quant au XXème s. après avoir beaucoup détruit, il essaie maintenant de sauver ce qui peut encore subsister !

1822



3. LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LES SITES ARCHEOLOGIQUES RECENSES PAR LA DRAC

3.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES



Source : Base Mérimée et SDAP 17

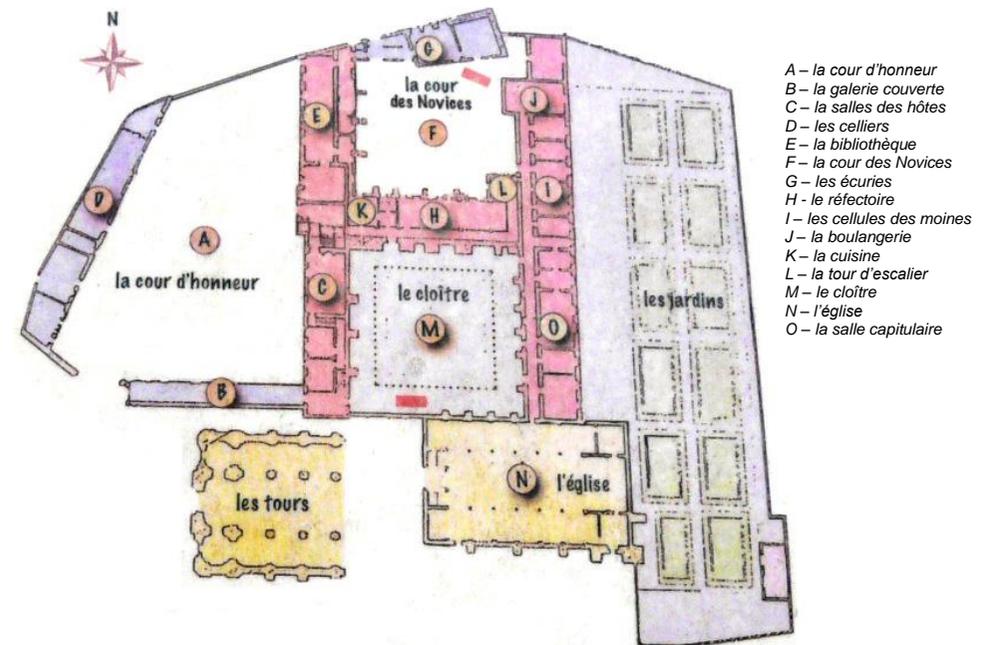
Titre	Abbaye Saint-Jean-Baptiste (ancienne)
Dénomination	abbaye
Éléments protégés MH	église ; cour ; COUR ; parvis ; communs ; salle capitulaire ; bâtiment conventuel ; porche ; escalier ; chevet ; réfectoire ; tour ; SOL
Epoque de construction	14e siècle ; 17e siècle ; 18e siècle
Etat	Vestiges
	Propriété de la commune

Date protection MH 1985/12/31 : classé MH ; 1985/12/31 : inscrit MH

Précisions Ancienne église abbatiale gothique : restes bâtis dont le chevet, les arcs-boutants et le sol ; église abbatiale du 18e siècle : totalité des parties construites, y compris les tours et le sol du parvis ; porche de la cour d'honneur ; grand bâtiment Nord-Sud donnant sur la cour d'honneur ; ancien réfectoire ; escalier à balustres au Nord-Est du réfectoire ; sols de la cour du réfectoire et de la cour du cloître (cad. AE 169 à 171) : classement par arrêté du 31 décembre 1985 ; Ancien bâtiment de communs à l'Ouest de la cour d'honneur et bordée par la rue de l'abbaye ; aile au Nord de la cour dite du réfectoire, en retour du bâtiment principal ; aile Est-Ouest du réfectoire entre la cour dite du réfectoire et l'ancienne cour du cloître ; bâtiment Nord-Sud en retour du bâtiment du réfectoire à l'Est de la cour dite du réfectoire, avec escalier à balustres ; aile Nord-Sud à l'Est du bâtiment de l'ancienne cour du cloître, y compris la salle capitulaire (cad. AE 169) : inscription par arrêté du 31 décembre 1985.

Intérêt de l'oeuvre Construite par les frères Mauristes

Photos Gheco



- A – la cour d'honneur
- B – la galerie couverte
- C – la salles des hôtes
- D – les celliers
- E – la bibliothèque
- F – la cour des Novices
- G – les écuries
- H – le réfectoire
- I – les cellules des moines
- J – la boulangerie
- K – la cuisine
- L – la tour d'escalier
- M – le cloître
- N – l'église
- O – la salle capitulaire



Photos Gheco



SDAP 17

Titre	Cinéma l'Eden
Adresse	45 boulevard Joseph-Lair
Dénomination	cinéma
Eléments protégés MH	café ; salle ; élévation
Epoque de construction	2e quart 20e siècle
Année	1931
Auteur(s)	GUILLON André (architecte)
historique	Cinéma construit en 1931 par André Guillon, architecte spécialisé dans les salles de cinéma entre les deux guerres. La façade comporte deux bas-reliefs d'inspiration Art Déco, l'un représentant la science cinématographique (composition de bobines et de pellicules) et l'autre, l'art (style "Joséphine Baker") . Le balcon de la salle est reconstruit dans les années 1950. L'édifice possède une salle de bar. propriété d'une personne privée
Date protection MH	1984/12/05 : inscrit MH
Précisions	Façade principale et salle de bar (cad. AH 811) : inscription par arrêté du 5 décembre 1984

Le cinéma ÉDEN de Saint Jean d'Angély est l'œuvre de l'architecte André Guillon. Il a été bâti en 1931 dans un délai record de 76 jours. Il est l'un des très rares témoins, encore conservé, de cette architecture "Art-Déco" dans la région.

La façade principale, la partie la plus soignée de l'édifice, est précédée de deux colonnes, plantées de part et d'autre, qui supportaient des projecteurs. Elle était, également, mise en lumière par un autre projecteur, à facettes multicolores, en son sommet.

La façade est composée à partir d'un savant plan régulateur. La large entrée est encadrée par deux hauts pilastres à la base desquels viennent s'encastrent les affiches des spectacles annoncés.

Deux bas-reliefs sculptés viennent en rehausser l'intérêt. Ils symbolisent, à gauche, la science cinématographique "Scientia" et, à droite, "Ars", composés dans le goût exotique, évoquant les ballets de Joséphine Baker. Au-dessus de l'entrée se développe une grande verrière en aile de papillon.

L'intérieur était composé dans le même esprit, sont conservées notamment, les colonnes du bar et du hall d'entrée, aux chapiteaux habillés de verres colorés, destinés à être mis en lumière. La salle avec son balcon a été modifiée et divisée dans les années 1950.

Cette œuvre exceptionnelle sera présentée à l'exposition universelle de Bruxelles de 1933 où André Guillon avec l'ÉDEN obtiendra une médaille d'argent pour la qualité et la nouveauté de son architecture.

Source : SDAP 17



Chapiteaux intérieur – Photo SDAP 17



Façade -Photo SDAP 17



Bas reliefs – Photo SDAP 17

Titre	Hôtel de Hausen
Dénomination	hôtel
Eléments protégés MH	élévation ; toiture
Epoque de construction	18e siècle
Historique	Comprend l'auto-chenille dite "le Croissant d'Argent", construite par Citroën pour la première traversée du Sahara, en 1922. Propriété de la commune
Date protection MH	1942/02/13 : inscrit MH
Précisions	Façade et toiture : inscription par arrêté du 13 février 1942



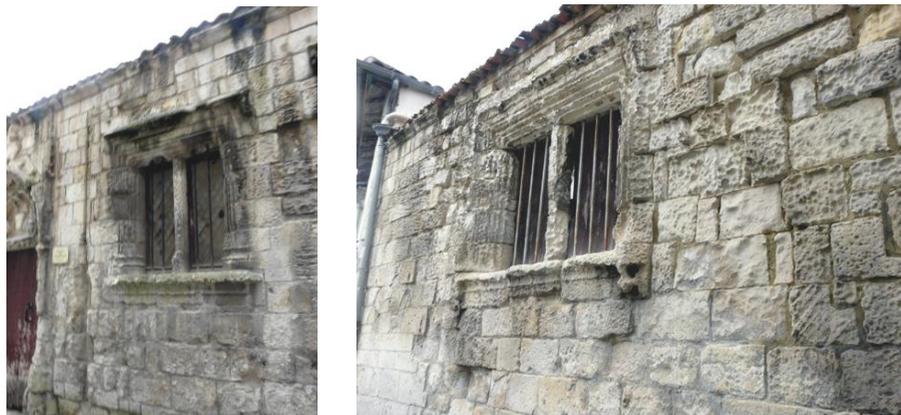
Façade -Photo SDAP 17

Titre	Fontaine du Pilori
Dénomination	fontaine
Epoque de construction	2e quart 16e siècle
Année	1548
	Propriété de la commune
Date protection MH	1892/04/25 : classé MH
Précisions	Fontaine du Pilori : classement par arrêté du 25 avril 1892
Intérêt de l'oeuvre	Provient du château de Brizamboug (Charente Maritime) ; Edifiée en 1819 sur l'ancien puits du canton du Pilori



Photo SDAP 17

Titre Hôtel de l'Echevinage (ancien)
Adresse rue de l'Echevinage
Dénomination maison consulaire
Epoque de construction 16e siècle
 Propriété d'une personne privée
Date protection MH 1925/02/23 : inscrit MH
Précisions Façade : inscription par arrêté du 23 février 1925



Hôtel de l'Echevinage – Photos Gheco

Titre Maison
Adresse 6 rue de Verdun
Dénomination maison
Eléments protégés MH élévation ; toiture
Epoque de construction 16e siècle
 Propriété d'une personne privée
Date protection MH 1943/08/26 : inscrit MH
Précisions Façade sur rue et toiture : inscription par arrêté du 26 août 1943

Titre Maison
Adresse 2 rue Tour-Ronde
Dénomination maison
Eléments protégés MH décor intérieur
Epoque de construction 18e siècle
 Propriété d'une personne privée
Date protection MH 1949/08/22 : inscrit MH
Précisions Maison du 18e siècle : inscription par arrêté du 22 août 1949



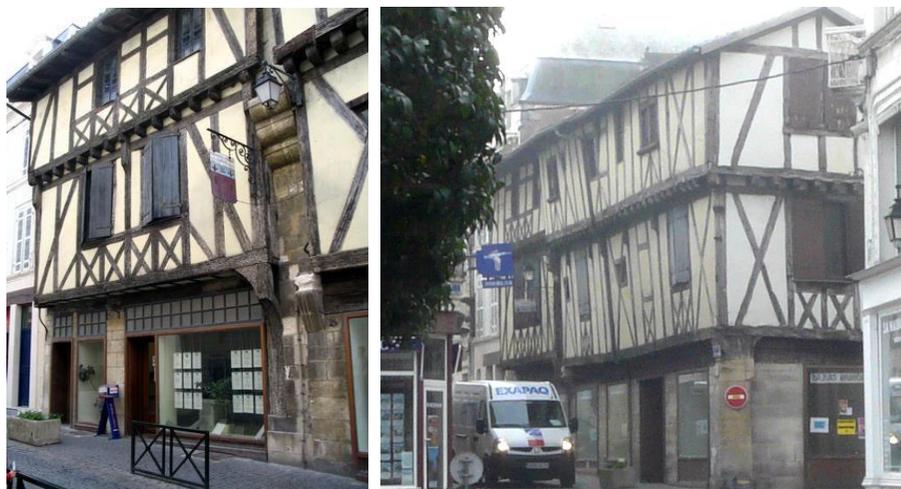
Façade -Photo SDAP 17

AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D6-DE
Reçu le 07/03/2025

COMMUNE DE SAINT JEAN D'ANGELY - ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.P.A.U.P.) – RAPPORT DE PRESENTATION

Titre	Maison
Adresse	22, 24 rue Grosse-Horloge
Dénomination	maison
Éléments protégés MH	élévation ; toiture
Epoque de construction	16e siècle
	Propriété d'une personne privée
Date protection MH	1943/08/26 : inscrit MH
Précisions	Façades sur rue et toiture : inscription par arrêté du 26 août 1943



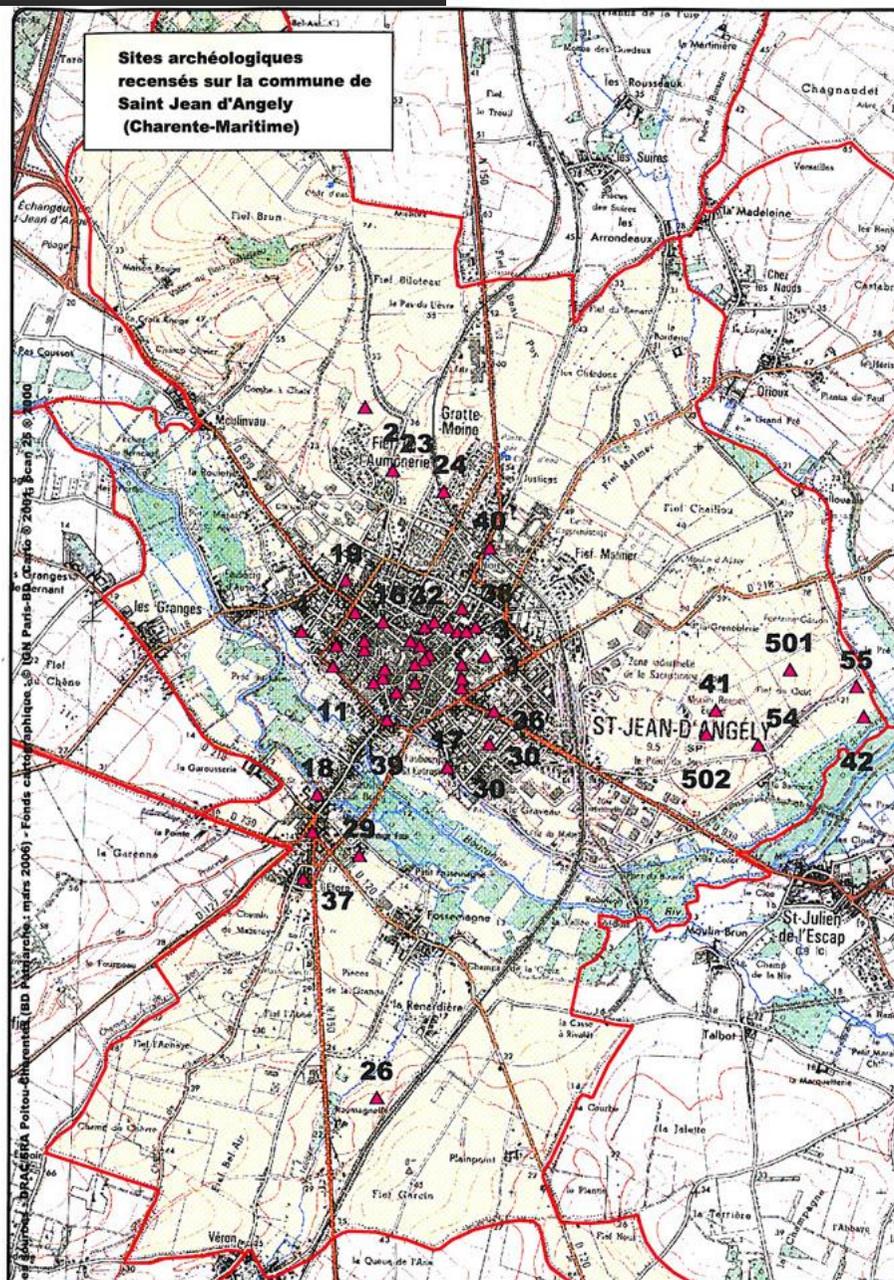
Titre	Maison
Adresse	5, 7 rue Grosse-Horloge
Dénomination	maison
Éléments protégés MH	élévation ; toiture
Epoque de construction	16e siècle
	Propriété d'une personne privée
Date protection MH	1943/08/26 : inscrit MH
Précisions	Façade sur rue et toiture : inscription par arrêté du 26 août 1943

Titre	Tour de l'Horloge
Dénomination	Maison consulaire
Éléments protégés MH	horloge publique ; tour
Epoque de construction	13e siècle ; 15e siècle ; 18e siècle
Année	1275
	Propriété de la commune
Date protection MH	1892/04/25 : classé MH
Précisions	Tour de l' Horloge : classement par arrêté du 25 avril 1892
Intérêt de l'oeuvre	Seul reste de l'Echevinage écroulé en 1765



Photos SDAP 17

3.2. LES SITES ARCHEOLOGIQUES RECENSES PAR LA DRAC



Base Patriarche

Commune (s) : SAINT-JEAN-D'ANGELY

Département(s) : CHARENTE-MARITIME

Nombre d'entités : 57

11/03/2009

Numéro de l'entité	Description
17 347 0001	515 / 17 347 0001 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / ANCIENNE EGLISE SAINT PIERRE / RUE DES JACOBINS / sépulture / Moyen-âge classique
17 347 0002	11658 / 17 347 0002 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Carrière du fief de l'Aumônerie / fief de l'Aumônerie / carrière / Epoque moderne
17 347 0003	3457 / 17 347 0003 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / CASERNE VOYER / PLACE DU FOIRAIL / cimetière / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
17 347 0004	3458 / 17 347 0004 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / le pré Véron / rue Pépin-d'Aquitaine / villa / Gallo-romain
17 347 0005	3459 / 17 347 0005 / SAINT-JEAN-D'ANGELY // 28,RUE HOTEL DE VILLE / Moyen-âge / bâtiment
17 347 0006	3460 / 17 347 0006 / SAINT-JEAN-D'ANGELY // ABBAYE / architecture religieuse, habitat / Moyen-âge classique
17 347 0007	3461 / 17 347 0007 / SAINT-JEAN-D'ANGELY // 9, rue d'Aguesseau / espace fortifié / Moyen-âge
17 347 0008	8746 / 17 347 0008 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Tour de l'Horloge / Ville-Centre / enceinte / Moyen-âge classique
17 347 0009	8747 / 17 347 0009 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Hotel de l'Echevinage / rue de l'Echevinage / édifice public / Bas moyen-âge
17 347 0010	6175 / 17 347 0010 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / LA GRANDE AUMONERIE / BOURG / architecture religieuse / Bas-empire
17 347 0011	6176 / 17 347 0011 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / les remparts / Le bourg / espace fortifié / Moyen-âge
17 347 0012	6177 / 17 347 0012 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Le chateau / Bourg / château fort / Moyen-âge
17 347 0013	6178 / 17 347 0013 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Les Cordeliers / Bourg / habitat, architecture religieuse / Moyen-âge
17 347 0014	6179 / 17 347 0014 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Couvent des Dominicains / rue des Maréchaux / architecture religieuse, habitat / Moyen-âge classique
17 347 0015	6180 / 17 347 0015 / SAINT-JEAN-D'ANGELY // BOURG / architecture religieuse / Moyen-âge
17 347 0016	6181 / 17 347 0016 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / église St-Révérend / Place André Lemoyne / église / Moyen-âge
17 347 0017	6184 / 17 347 0017 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Prieuré Saint-Eutrope de l'alleu / Faubourg saint-Eutrope / prieuré / Moyen-âge classique
17 347 0018	6182 / 17 347 0018 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Aumonerie Saint-Jacques / Faubourg de Taillebourg / hôpital / Moyen-âge
17 347 0019	6183 / 17 347 0019 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Eglise Notre-Dame de Joie / Faubourg d'Aunis / église / Moyen-âge

AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D6-DE
Reçu le 07/03/2025

COMMUNE DE SAINT JEAN D'ANGELY - ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.P.A.U.P.) – RAPPORT DE PRESENTATION

17 347 0020	6974 / 17 347 0020 / SAINT-JEAN-D'ANGELY // 18,PLACE DU MARCHE / puits à eau / Epoque moderne ?
17 347 0021	8726 / 17 347 0021 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / cimetière Saint-Georges / place de l'archipetre Paillet / sépulture / Moyen-âge classique
17 347 0022	8727 / 17 347 0022 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Eglise Saint-Nazaire / place Saint-Nazaire / église / Moyen-âge classique
17 347 0023	8728 / 17 347 0023 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Aqueduc du Coi / fief de l'Aumonerie / aqueduc / Gallo-romain
17 347 0024	8729 / 17 347 0024 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Aumonerie des Loupsaut / rue Pascal Bourcy / hôpital / Bas moyen-âge
17 347 0025	8730 / 17 347 0025 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Enceinte primitive / la Ville CCC / enceinte / Moyen-âge classique
17 347 0026	8731 / 17 347 0026 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Roumagnolle / Terres de Roumagnolles / église / Moyen-âge
17 347 0027	8732 / 17 347 0027 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Ecole Gambetta / Faubourg d'Aunis / aqueduc / Gallo-romain ?
17 347 0028	8733 / 17 347 0028 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Palais de l'éveque / rue Bonneterie / palais / Bas moyen-âge
17 347 0029	8734 / 17 347 0029 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / La Grange // demeure / Bas moyen-âge
17 347 0030	8735 / 17 347 0030 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / fief Graveau / rue camuzet / sépulture / Gallo-romain
17 347 0031	8736 / 17 347 0031 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Asile Camuzet / rue du Jeu de Paume / espace fortifié / Moyen-âge classique
17 347 0032	8737 / 17 347 0032 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / La poste / Boulevard Lair / cimetière / Moyen-âge
17 347 0033	8738 / 17 347 0033 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Palais de justice / la ville / ossuaire / Moyen-âge
17 347 0034	8739 / 17 347 0034 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Place de l'Hotel de Ville / la Ville / habitat / Moyen-âge
17 347 0035	8740 / 17 347 0035 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / rue de l'échelle / la Ville / espace fortifié / Moyen-âge classique ?
17 347 0036	8741 / 17 347 0036 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Aumonerie Saint-Michel / la Ville Sud-Est / hôpital / Bas moyen-âge
17 347 0037	8742 / 17 347 0037 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / rue de l'Etoire / l'Etoire / cimetière / Epoque moderne ?
17 347 0038	8743 / 17 347 0038 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Porte de Niort / Ville Ouest / Bas moyen-âge / barbacane
17 347 0039	8744 / 17 347 0039 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Porte de Taillebourg / Ville Sud-Ouest / Bas moyen-âge / barbacane
17 347 0040	8745 / 17 347 0040 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Ancien chateau d'eau / Faubourg de Niort / dépôt / Age du bronze
17 347 0041	12236 / 17 347 0041 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Le Moulin Roquet // espace fortifié / Age du bronze - Age du fer
17 347 0042	14452 / 17 347 0042 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / La Barrière // voie / Gallo-romain
17 347 0043	17912 / 17 347 0043 / SAINT-JEAN-D'ANGELY // Caserne Voyer - Place du Foirail / espace fortifié / Epoque moderne
17 347 0044	17913 / 17 347 0044 / SAINT-JEAN-D'ANGELY // Caserne Voyer - Place du Foirail / couvent / Epoque moderne

17 347 0045	17914 / 17 347 0045 / SAINT-JEAN-D'ANGELY // Caserne Voyer - Place du Foirail / caserne / Epoque contemporaine
17 347 0046	19860 / 17 347 0046 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Tour de l'Horloge / Ville-Centre / enceinte / Bas moyen-âge
17 347 0047	19475 / 17 347 0047 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / LA GRANDE AUMONERIE / BOURG / habitat / architecture religieuse / Moyen-âge classique
17 347 0048	19476 / 17 347 0048 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Les Cordeliers / Bourg / secteur d'agglomération / Moyen-âge classique
17 347 0049	19477 / 17 347 0049 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / église St-Révérend / Place André Lemoyne / halle / Epoque moderne
17 347 0050	19857 / 17 347 0050 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Ecole Gambetta / Faubourg d'Aunis / espace fortifié / Bas moyen-âge
17 347 0051	19858 / 17 347 0051 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / La poste / Boulevard Lair / habitat / architecture religieuse / Moyen-âge classique
17 347 0052	19859 / 17 347 0052 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Place de l'Hotel de Ville / la Ville / hôpital / Bas moyen-âge
17 347 0053	20857 / 17 347 0053 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / La Barrière / / édifice fortifié / ferme / Haut-empire
17 347 0054	23840 / 17 347 0054 / SAINT-JEAN-D'ANGELY // Fief du Guet / occupation / Gallo-romain
17 347 0055	23907 / 17 347 0055 / SAINT-JEAN-D'ANGELY // Fief du Guet / occupation / Gallo-romain
17 347 0501	11656 / 17 347 0501 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Fief du Guet // occupation / Néolithique
17 347 0502	11657 / 17 347 0502 / SAINT-JEAN-D'ANGELY / Moulin Roquet // occupation / Néolithique

AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D6-DE
Reçu le 07/03/2025

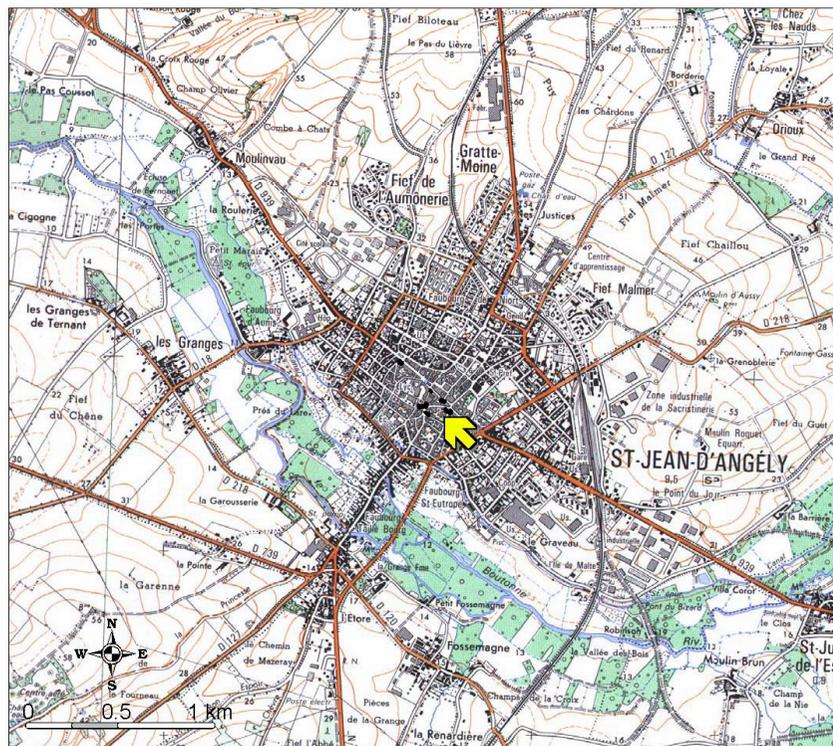
COMMUNE DE SAINT JEAN D'ANGELY - ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.P.A.U.P.) – RAPPORT DE PRESENTATION



Région : Poitou-Charentes
Département : Charente-Maritime
Commune : St-Jean-d'Angely

Site inscrit des IMMEUBLES

Arrêté du 8 avril 1943



1/25 000
Extrait du Scan25 IGN
Données DIREN Poitou-Charentes
Juillet 2002

4. LES SITES PROTEGES

Les immeubles inscrits par arrêté du 08/04/1943 :

Rue d'Aguesseau n°02

Façades, élévations et toitures (actuellement 2 et 4 rue d'Aguesseau - 36 rue des Bancs)

Rue de l'Hôtel de Ville n°19 et 21

Façades, élévations et toitures (actuellement 23 et 25, rue de l'Hôtel de Ville - 12, Place de l'Hôtel de Ville)

Rue de Verdun n°04

Façade et toiture
actuellement 6, rue de Verdun

Rue de Verdun n°09

Façades, élévations et toitures (actuellement 3, rue de Verdun)

Rue des Bancs n°29 et 31

Façades, élévations et toitures (actuellement 1 et 3, rue du Jeu de Paume)

Rue Gambetta n°45

Façades, élévations et toitures (actuellement 45, rue Gambetta et 1, rue du Minage)

Rue Grosse Horloge n°05

Façade sur rue et toiture
actuellement 6, rue de Verdun

Rue Grosse Horloge n°22

Façades et toitures (actuellement 22 - 24, rue Grosse Horloge)

Rue Grosse Horloge n°24

Façades, élévations et toitures (actuellement 26, rue Grosse Horloge)

Rue Grosse Horloge n°32bis et 34

Façades, élévations et toitures (actuellement 38, rue Grosse Horloge)

Rue Jélu n°01

Façades, élévations et toitures (actuellement 1, rue Jélu - 2, rue Pascal Bourcy)

Rue Jélu n°02 et 04

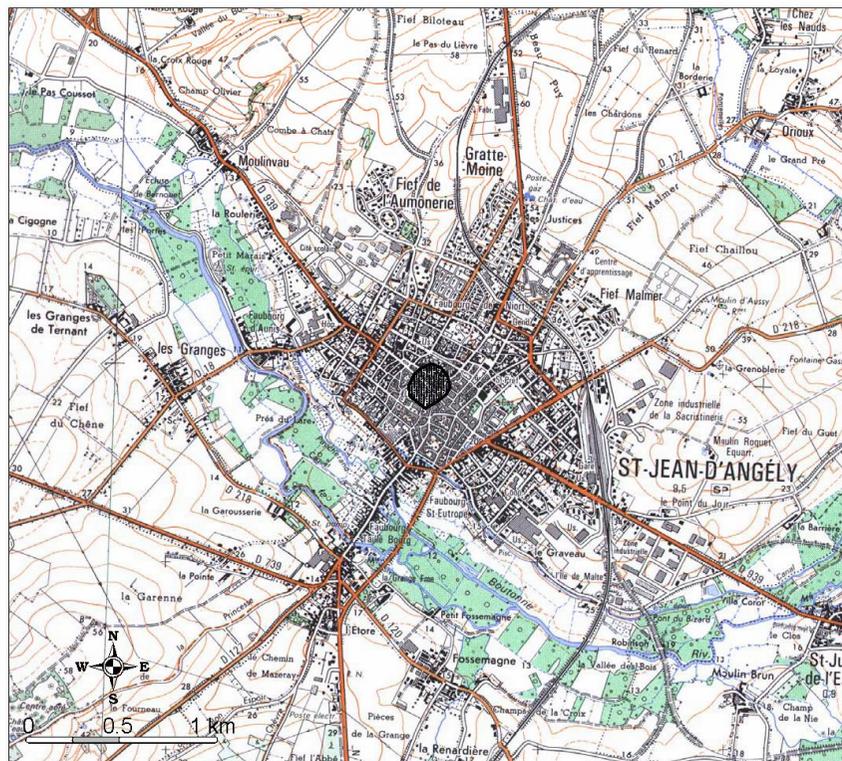
Façades, élévations et toitures (actuellement 2, rue Jélu - 36, rue du Jeu de Paume)



Région : Poitou-Charentes
Département : Charente-Maritime
Commune : St-Jean-d'Angély

Site inscrit de la PLACE DE L'ARCHIPRETRE PAILLET

Arrêté du 9 mars 1943



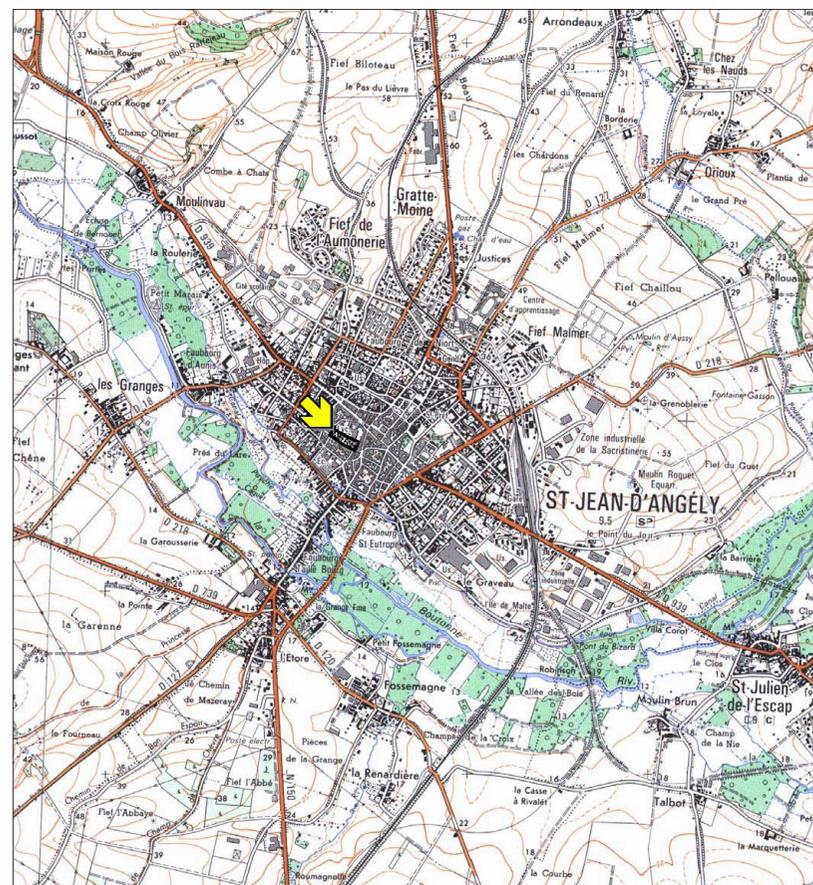
1/25 000
Extrait du Scan25 IGN
Données DIREN Poitou-Charentes
Juillet 2002



Région : Poitou-Charentes
Département : Charente-Maritime
Commune : Saint-Jean-d'Angély

Site classé de la PLACE DE L'ARCHIPRETRE PAILLET

Arrêté du 9 mars 1943



1/25 000
Extrait du Scan25 IGN
Données DIREN Poitou-Charentes
Juillet 2002

Le site classé est exclu du périmètre de la ZPPAUP ; il reste soumis à sa législation propre.

Le site classé de la Place de l'Archiprêtre Paillet est porté aux plans réglementaires de la ZPPAUP.



Site classé de la place de l'archiprêtre Paillet.

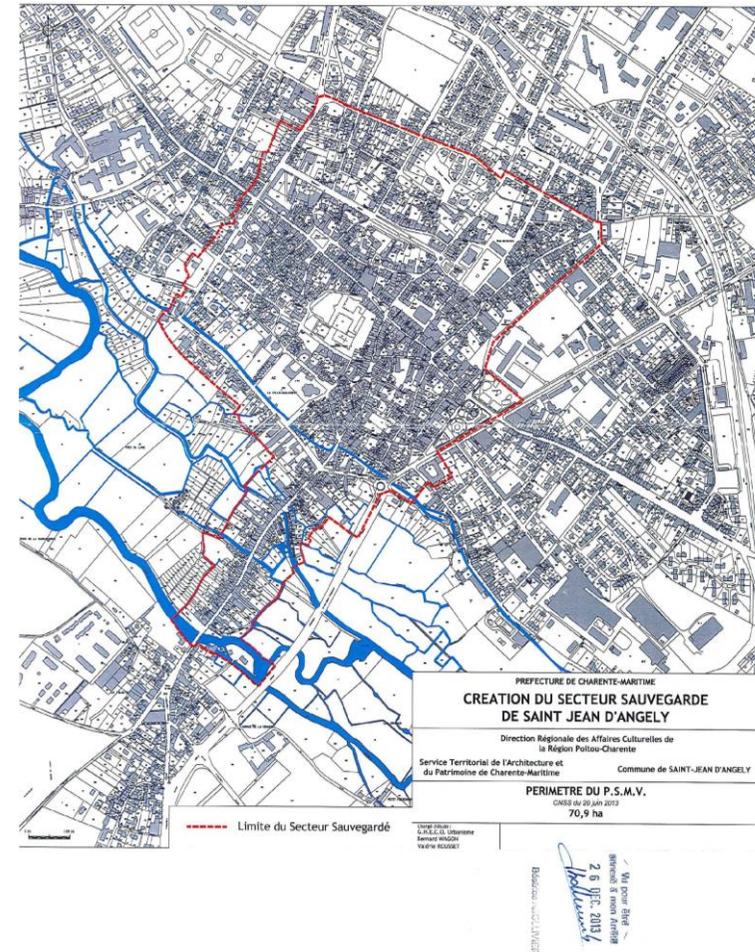
Les sites inscrits en revanche, sont supprimés au profit du périmètre de la ZPPAUP.

La gestion au titre des Sites Inscrits est suspendue au profit de la gestion par la ZPPAUP.

PSMV

Un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de 70,9 hectares a été créé et délimité le 26 décembre 2013.

Outre que la ZPPAUP s'applique dans l'attente d'une élaboration du règlement du PSMV, en application de l'article R.421-7 alinéa c du Code de l'Urbanisme, les travaux effectués à l'intérieur des immeubles sont soumis à déclaration préalable.



Périmètre du PSMV

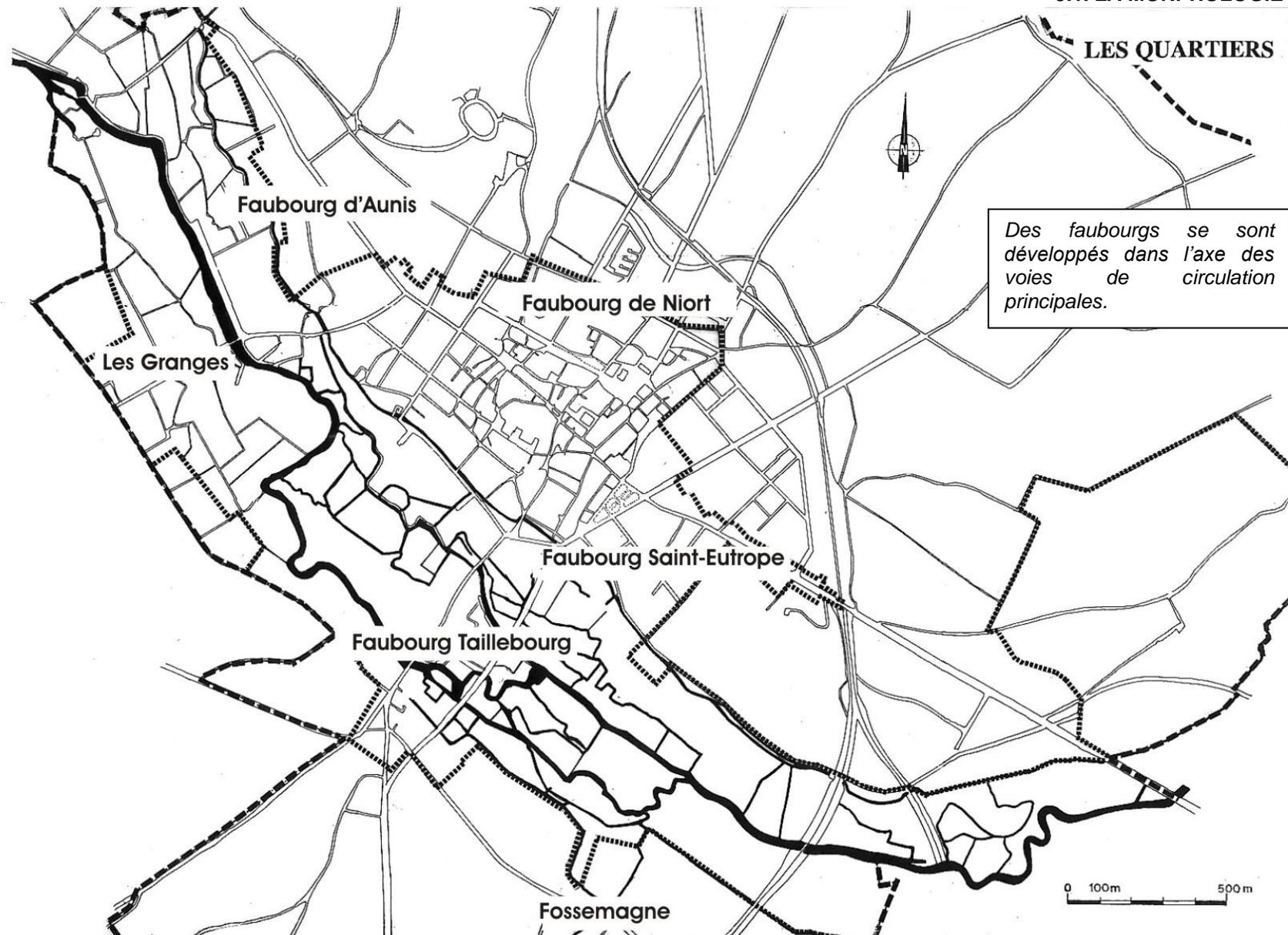
AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D6-DE
Reçu le 07/03/2025

COMMUNE DE SAINT JEAN D'ANGELY - ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.P.A.U.P.) – RAPPORT DE PRESENTATION

5. LA STRUCTURE URBAINE ET LE PATRIMOINE BÂTI

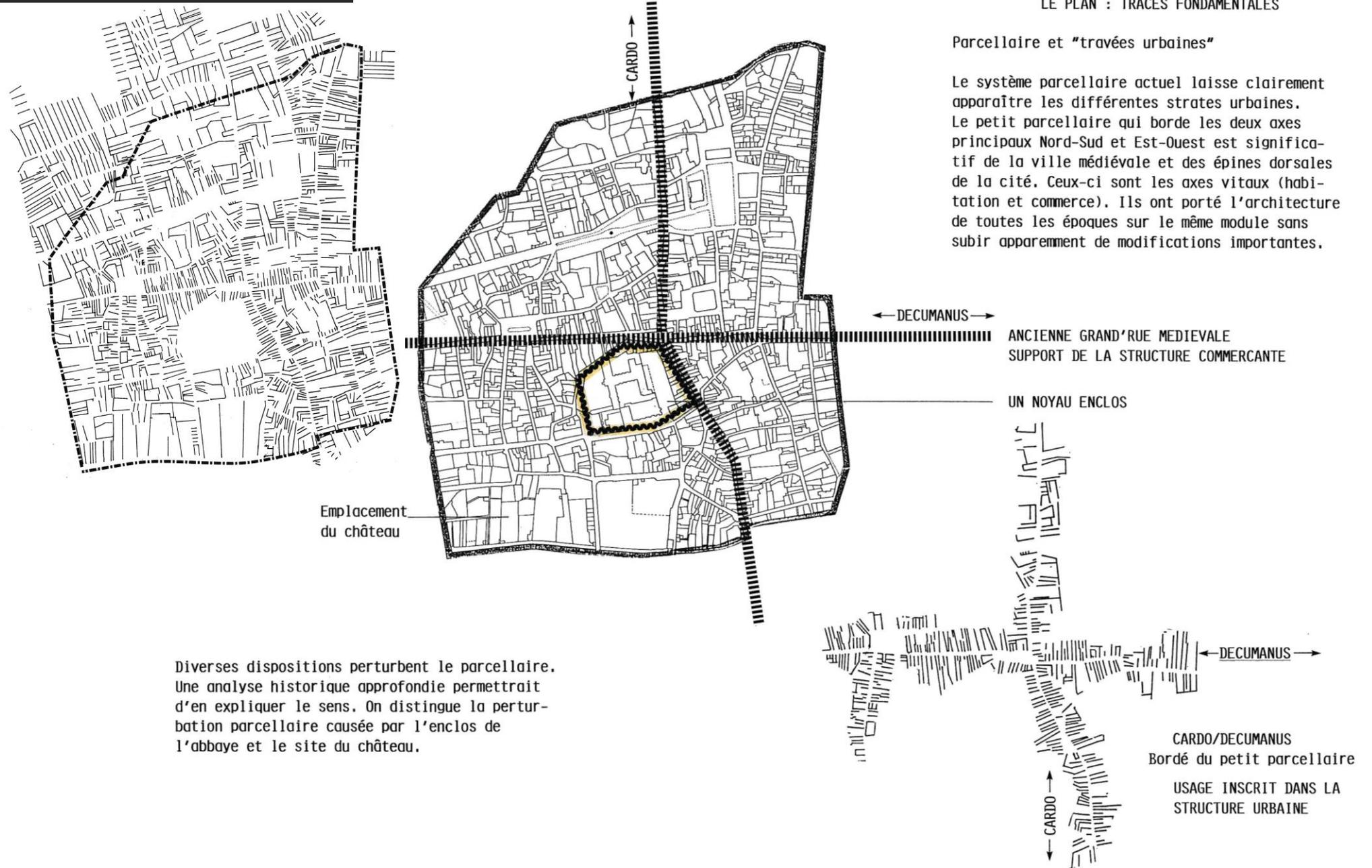
5.1. LA MORPHOLOGIE URBAINE



LE PLAN : TRACES FONDAMENTALES

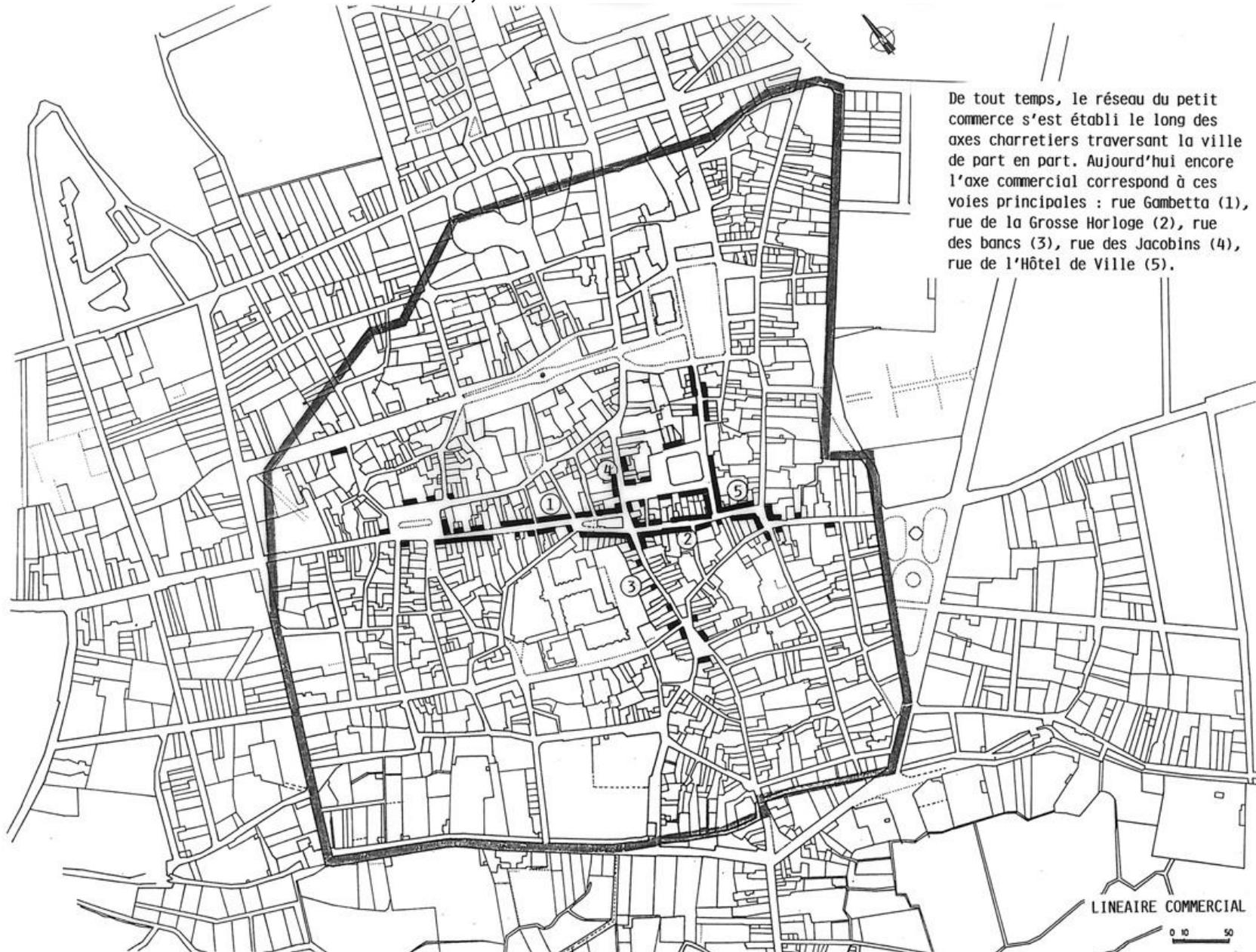
Parcellaire et "travées urbaines"

Le système parcellaire actuel laisse clairement apparaître les différentes strates urbaines. Le petit parcellaire qui borde les deux axes principaux Nord-Sud et Est-Ouest est significatif de la ville médiévale et des épines dorsales de la cité. Ceux-ci sont les axes vitaux (habitation et commerce). Ils ont porté l'architecture de toutes les époques sur le même module sans subir apparemment de modifications importantes.

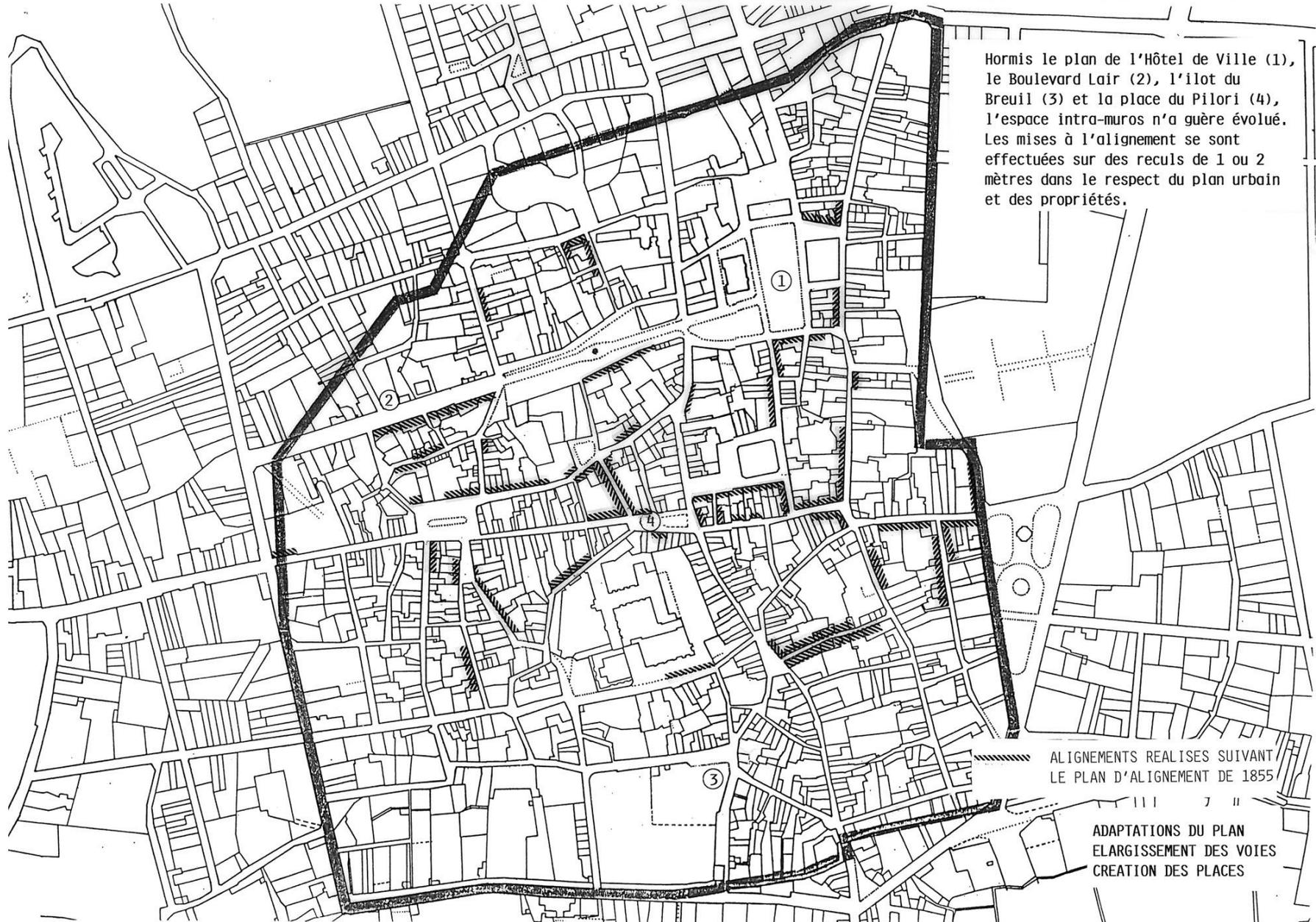


Diverses dispositions perturbent le parcellaire. Une analyse historique approfondie permettrait d'en expliquer le sens. On distingue la perturbation parcellaire causée par l'enclos de l'abbaye et le site du château.

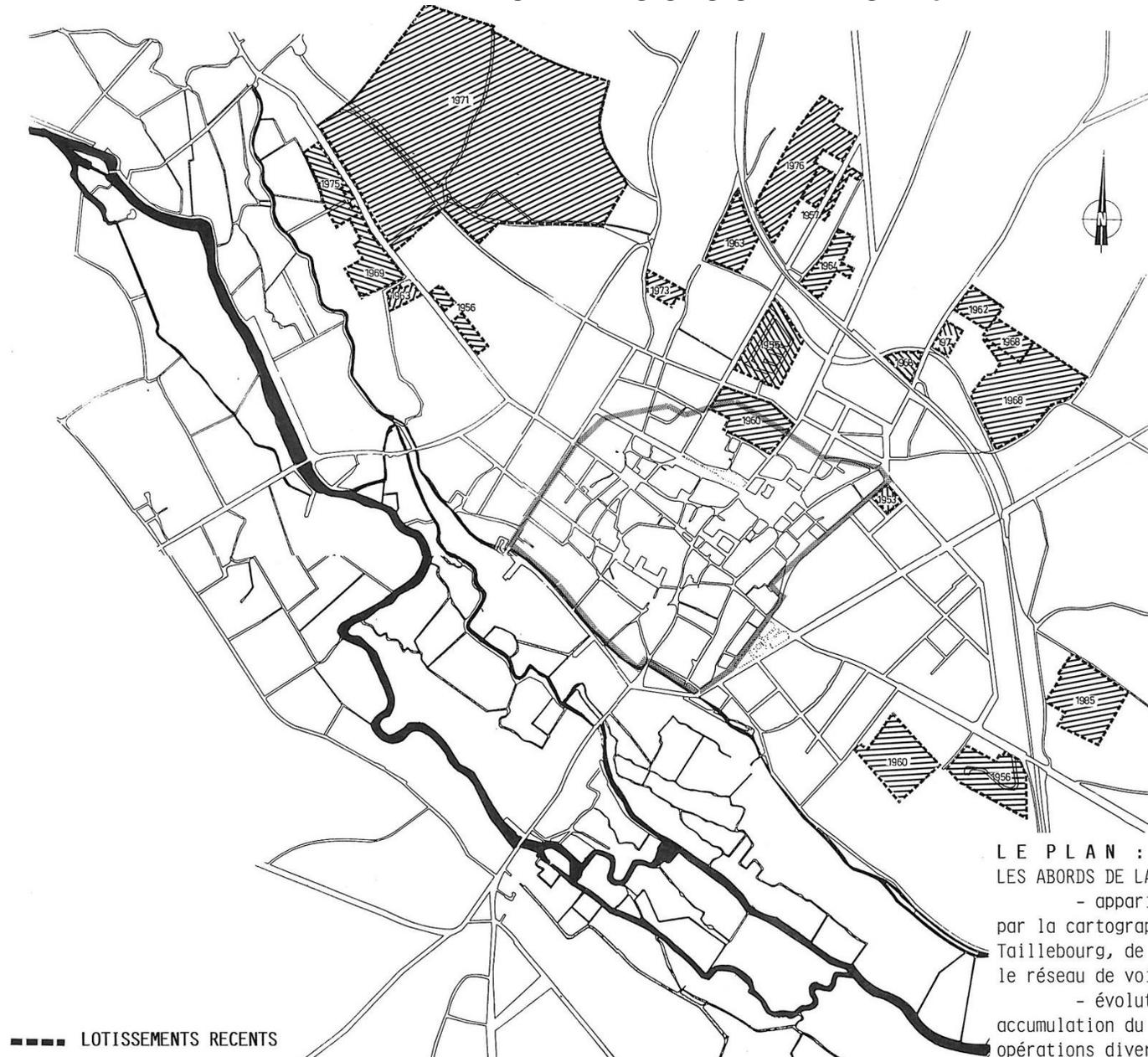
LES AXES CHARRETIERS, PERMANENCE DE LA FONCTION COMMERCIALE



LES EVOLUTIONS DE L'INTRA-MUROS AU XIX^e



LES EXTENSIONS URBAINES XX^e



5.2. L'INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL



titre	Brasserie ; chocolaterie ; filature alsacienne de jute ; actuellement logement
Adresse	47 rue des Trois-Frères-Mothu
destinations successives	logement
dénomination	brasserie ; chocolaterie ; filature
parties constituantes	atelier de fabrication ; logement patronal ; logement d'ouvriers ; bureau ; écurie
époque de construction	3e quart 19e siècle ; 1er quart 20e siècle
auteur(s)	maître d'oeuvre inconnu
historique	Brasserie installée dans les années 1870 par Henri Walche dans des bâtiments anciens et dans des bâtiments édifiés à cet effet. Emile Walche succéda à son père en 1885. Fermée vers 1921, la brasserie fut remplacée par une chocolaterie créée par une société d'importation et d'exportation, dont le siège se situait à Paris, rue Saint-Lazare. Un atelier de fabrication fut alors construit. Puis, en 1940, succéda à la chocolaterie, un bref moment, une filature de jute appartenant à une société alsacienne, installée à Bischwiller dans le Bas-Rhin, qui avait quitté sa région sinistrée. Le site fut ensuite racheté par une société de bois déroulé, qui abandonna les anciens locaux pour de nouvelles constructions bâties un peu plus loin. L'ancienne usine est actuellement transformée en logement, et une partie des bâtiments a été démolie. Une chaudière à vapeur mettait en mouvement les appareils de la chocolaterie. Dans les années 1930, 50 personnes y travaillent.
description	Logement patronal à deux étages carrés et toit en tuile creuse. Atelier de fabrication soit à un étage carré, soit en rez-de-chaussée et toit en tuile mécanique. Bureau à un étage carré avec toit en tuile mécanique à croupe. Ecurie, partiellement en moellon apparent et en pan de bois avec brique, en rez-de-chaussée et toit à croupes en tuile mécanique. Logement pour le personnel en moellon enduit, à deux étages carrés et toit en tuile creuse.
gros-oeuvre	calcaire ; moellon ; enduit ; bois ; pan de bois ; brique
couverture (matériau)	tuile creuse ; tuile mécanique
étages	2 étages carrés
couverture (type)	toit à longs pans ; pignon couvert ; croupe
état	établissement industriel désaffecté propriété privée

Cet inventaire concerne des éléments du patrimoine industriel communal. Il a été réalisé par la DRAC.

titre	Caséinerie Dornic, puis Caséinerie Angérienne ; actuellement menuiserie
Adresse	42 boulevard Aristide-Briand
destinations successives	atelier de menuiserie
dénomination	usine de produits agro-alimentaires
parties constituantes	atelier de fabrication ; magasin industriel ; logement patronal
époque de construction	1er quart 20e siècle ; 2e quart 20e siècle
année	1923
auteur(s)	Guillon André (architecte)
historique	Caséinerie fondée en 1923 face à la gare de Saint-Jean-d'Angély par François Dornic, fils du fondateur de l'école de laiterie de Surgères. On y fabrique de la caséine présure et lactique vendue à des papeteries ou à des usines de bois contre-plaqués. Après le décès du fondateur en 1933, l'affaire continue. Un magasin est construit en 1946 par l'architecte André Guillon. En 1959, l'entreprise prend le nom de Caséinerie angérienne. La date de cessation d'activité est inconnue ; les locaux sont actuellement occupés par une menuiserie.
description	Atelier de fabrication en moellon enduit, à l'exception de l'élévation antérieure en béton armé, à sous-sol, rez-de-chaussée surélevé et un étage carré, avec toit en ciment amiante. Magasin partiellement en moellon enduit et parpaing de béton, à charpente métallique, également couvert d'un toit en ciment amiante. Logement patronal en moellon enduit, en rez-de-chaussée et toit en tuile creuse.
gros-oeuvre	calcaire ; moellon ; enduit ; béton ; béton armé
couverture (matériau)	ciment amiante en couverture ; tuile creuse
étages	1 étage carré
couvrement	charpente métallique apparente
couverture (type)	toit à longs pans ; pignon couvert
état	établissement industriel désaffecté propriété privée

titre	Distillerie d'eaux-de-vie de cognac Fromy, Rogée et Cie ; actuellement garage
Adresse	9 à 15 boulevard Port-Mahon
destinations successives	garage
dénomination	distillerie
parties constituantes	atelier de fabrication ; chai ; logement patronal
époque de construction	4e quart 19e siècle
auteur(s)	maître d'oeuvre inconnu
historique	Maison de cognac fondée en 1815 par François Fromy, à qui succéda son fils Frédéric et son gendre Eugène Rogée. Son petit-fils, Eugène Rogée-Fromy, fit construire les bâtiments actuels vers 1880. L'entreprise cessa son activité peu avant la Seconde Guerre mondiale. Les bâtiments ont été ensuite convertis en garage.
description	Atelier de fabrication et chais en moellon enduit, à un étage carré, couverts soit en ardoise, soit en tuile creuse. Logement patronal en pierre de taille, à un étage carré et comble à surcroît, avec toit en ardoise à pignons découverts.
gros-oeuvre	calcaire ; pierre de taille ; moellon ; enduit
couverture (matériau)	tuile creuse ; ardoise
étages	1 étage carré ; comble à surcroît
décor	sculpture
représentation	armoiries Les armoiries de la maison Rogée-Fromy sont sculptées sur le linteau de la porte centrale de l' atelier de fabrication.
couverture (type)	toit à longs pans ; pignon couvert
état	établissement industriel désaffecté propriété privée

titre	Distillerie d'eaux-de-vie de cognac Benoît
Adresse	28 quai de Bernouet
dénomination	distillerie
parties constituantes	chai ; logement patronal
époque de construction	4e quart 19e siècle ; 1er quart 20e siècle
année	1897 ; 1901
auteur(s)	maître d'oeuvre inconnu
historique	Maison de cognac créée à cet endroit, sur les quais de la Boutonne, pour Fabien Benoît vers 1900 ; les chais sont bâtis en 1897 et le logement patronal en 1901. En 1916, les bâtiments sont vendus à Eugénie Roucolle, qui les cède en 1930 à Roger Coffre, négociant et ingénieur chimiste. La date de cessation d'activité est inconnue.
description	Chais en moellon de calcaire enduit, en rez-de-chaussée et étage de comble, couverts d'un toit en ardoise. Logement patronal en pierre de taille, à un étage carré et un étage de comble, avec toit à pignons découverts en ardoise.
gros-oeuvre	calcaire ; pierre de taille ; moellon ; enduit
couverture (matériau)	ardoise
étages	1 étage carré ; étage de comble
couverture (type)	toit à longs pans ; pignon couvert ; pignon découvert
état	établissement industriel désaffecté ; vestiges propriété privée

titre	Distillerie d'eaux-de-vie de cognac Clouzeau
Adresse	75 avenue du Port
dénomination	distillerie
parties constituantes	logement patronal ; écurie
éléments remarquables	logement patronal
époque de construction	4e quart 19e siècle
année	1880
auteur(s)	maître d'oeuvre inconnu
historique	Maison de cognac créée en 1880 par André Clouzeau avec la construction du logement patronal, des chais et de la distillerie. Son fils, Aimé, lui succède, mais l'entreprise cesse son activité en 1913. Actuellement ne subsistent de cette entreprise que le logement patronal et un bâtiment reconstruit au 19e siècle avec des remplois du 17e siècle (1646, date portée) , qui abritait les écuries.
description	Site industriel desservi par une voie navigable. Logement patronal à façade en pierre de taille et élévations latérales en moellon enduit, à sous-sol, un étage carré et un étage de comble, avec toit à longs pans brisés et croupes en ardoise. Ecurie en moellon enduit, à un étage carré et comble à surcroît, avec toit en tuile creuse. L'ancienne distillerie est actuellement en ruines.
gros-oeuvre	calcaire ; pierre de taille ; moellon ; enduit
couverture (matériau)	ardoise ; tuile creuse
étages	sous-sol ; 1 étage carré ; étage de comble
décor	ferronnerie ; sculpture
représentation	monogramme ; ornement végétal ; pot à feu ; ornement géométrique Les initiales A et C sont entrelacées sur le garde-corps en fer forgé du balcon du premier étage et sur un cartouche ornant le tympan de la porte d'entrée. Sur le fronton de la porte-fenêtre de l'étage est sculptée une guirlande de fleurs, et un pot-à-feu surmonte la lucarne de l'élévation antérieure. Des ornements géométriques courent sur la corniche.
couverture (type)	toit à longs pans brisés ; croupe ; toit à longs pans ; pignon couvert
état	établissement industriel désaffecté ; vestiges propriété privée

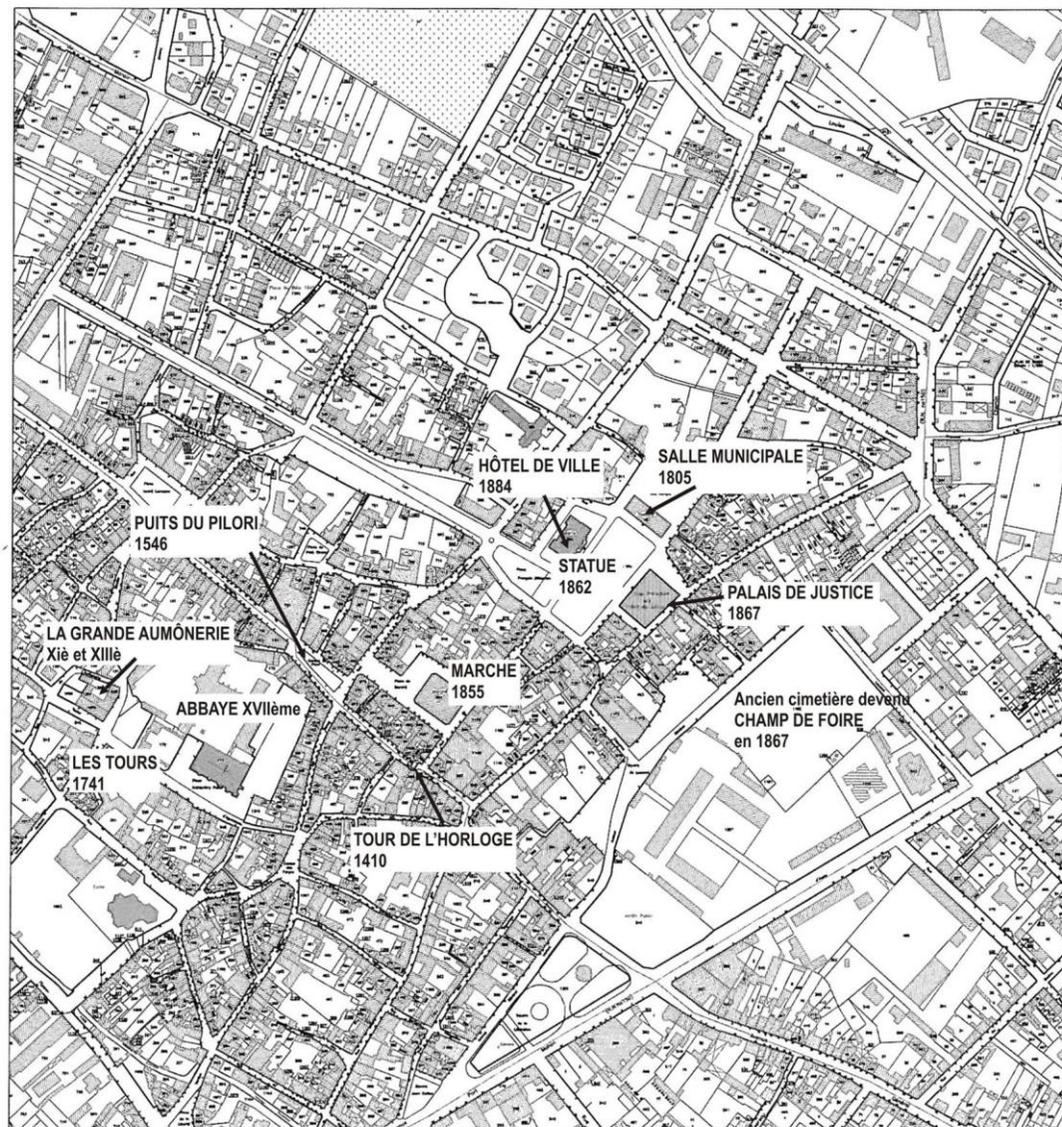
titre	Distillerie d'eaux-de-vie de cognac Richard
Adresse	53 rue Elysée-Loustalot
dénomination	distillerie
parties constituantes	chai ; logement patronal
époque de construction	4e quart 19e siècle ; 1er quart 20e siècle ; 2e quart 20e siècle
auteur(s)	maître d'oeuvre inconnu
historique	Maison de cognac créée à cet endroit durant le 4e quart du 19e siècle pour Philippe Richard, qui fait construire une distillerie en 1900, des chais en 1904 et un bureau en 1909. En 1922, les fils Richard s'associent et créent une société. Dans les années 1940, cinq grands chais sont édifiés. Dans les années 1980, la société est rachetée par la CCG de Cognac, puis les bâtiments sont vendus à la société de cognac Chabasse et à un laboratoire d'analyses médicales ; actuellement ne subsistent que le logement patronal et les chais. D'autres chais, situés rue Michel-Texier, ont sans doute été édifiés durant le 4e quart du 19e siècle pour la maison Richard ; ils appartiennent actuellement à la société Coste de Cognac.
description	Chais sur la rue Elysée-Loustalot en moellon enduit, en rez-de-chaussée et toit en tuile creuse pour l'un et en ardoise pour l'autre. Autres chais en pan de bois et moellon, à charpente en bois et toit en tuile creuse. Chais des années 1940 en moellon apparent, à charpente métallique et toit en tuile creuse. Logement à un étage carré et un étage de comble, à toit à longs pans brisés, à croupes, en ardoise. Chais de la rue Michel-Texier en moellon enduit ou laissé apparent, en rez-de-chaussée et toit en ardoise.
gros-oeuvre	calcaire ; pierre de taille ; moellon ; enduit
couverture (matériau)	ardoise ; tuile creuse
étages	1 étage carré ; étage de comble
couverture (type)	toit à longs pans ; pignon couvert ; toit à longs pans brisés ; croupe
état	établissement industriel désaffecté ; vestiges propriété privée

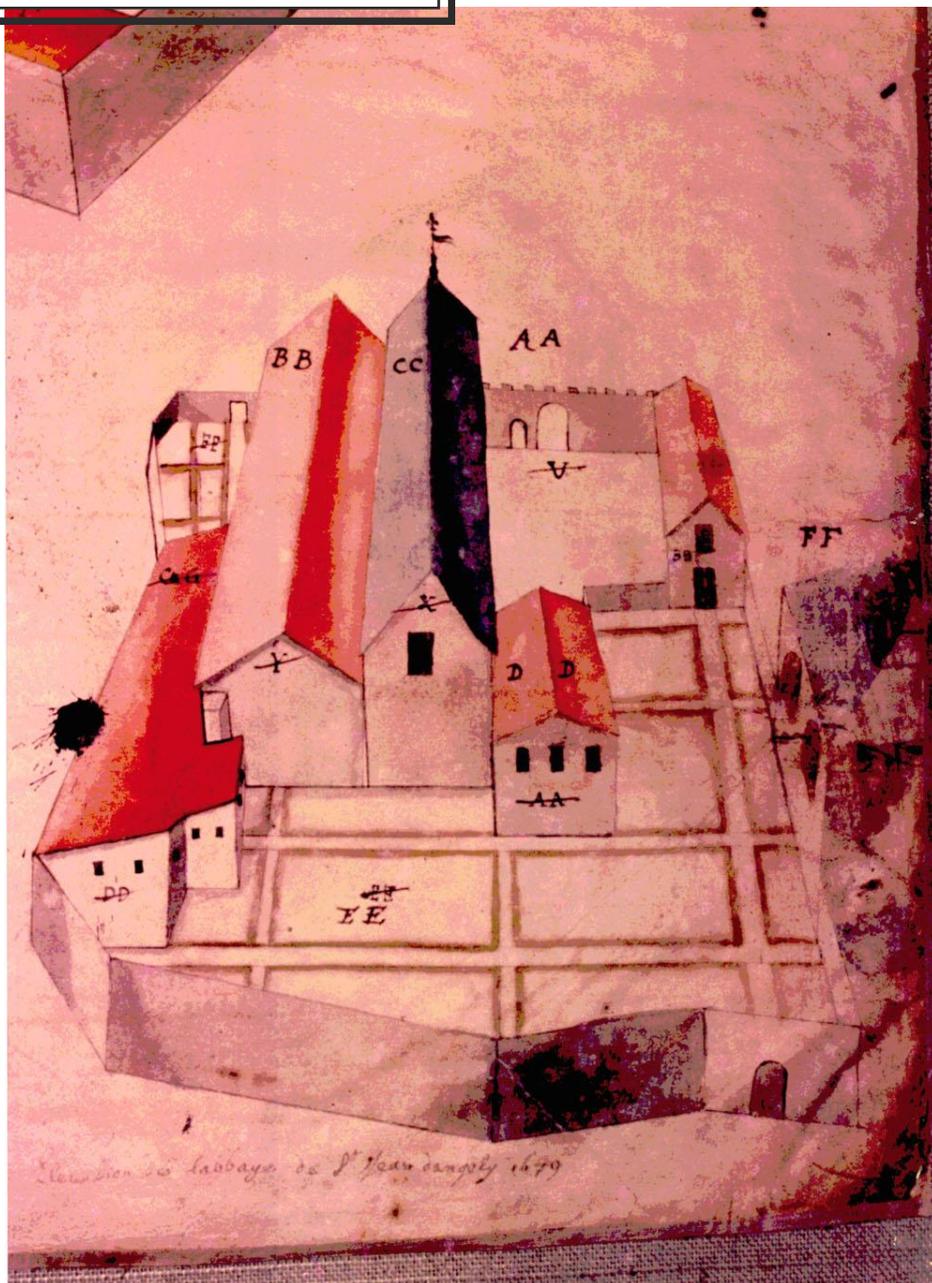
titre	Distillerie d'eau-de-vie de cognac Robert
Adresse	63 avenue du Port
dénomination	distillerie
parties constituantes	atelier de fabrication ; chai ; bureau
éléments remarquables	atelier de fabrication ; bureau
époque de construction	4e quart 19e siècle
auteur(s)	maître d'oeuvre inconnu
historique	La maison de cognac Robert s'est installée avenue du Port vers 1880 dans des bâtiments construits à usage de distillerie, bureau et magasins. A Jean Robert succède son fils André. En 1933, les bâtiments sont vendus à la société vinicole charentaise. Ils servent plus tard de siège social à la maison de cognac Richard. Actuellement désaffectés.
description	Corps de bâtiment sur l'avenue du Port en moellon enduit, à un étage carré, dont le toit en tuile plate est fragmenté en trois parties, avec deux toits à croupes de part et d'autre d'un toit présentant son pignon découvert sur l'avenue. Traitées dans le style Renaissance, toutes les baies sont encadrées de pilastres délicatement ornés de rinceaux, et couronnées de frontons triangulaires au rez-de-chaussée ou en arc brisé au premier étage à motifs végétaux. La façade est couronnée d'un muret cachant le toit. Les chais sont en moellon enduit couverts de toits en ciment amiante.
gros-oeuvre	calcaire ; pierre de taille ; moellon ; enduit
couverture (matériau)	tuile plate ; ardoise
étages	1 étage carré
décor	sculpture
représentation	ornement végétal ; salamandre ; porc-épic ; rinceau peuplé ; masque ; putto ; animal fantastique
	Les frontons de la travée centrale et des fenêtres est de la façade antérieure sont ornés de végétaux. Une salamandre est sculptée sur le fronton d'une fenêtre du rez-de-chaussée, un porc-épic sur le fronton d'une fenêtre du rez-de-chaussée, et des rinceaux et masques sur les pilastres d'angle, les pilastres des fenêtres et de la travée centrale. Celle-ci, surmontée d'un fronton à arc en accolade à motifs végétaux, a reçu un riche décor, dont des rinceaux habités par des putti chevauchant des monstres de part et d'autre d'une grappe de raisin au-dessus de la porte cochère. Des rinceaux couvrent le muret masquant le toit.
couverture (type)	toit à longs pans ; croupe ; pignon couvert
état	établissement industriel désaffecté - propriété privée

titre	Moulin à blé ; puis minoterie Taunay ; actuellement logement
lieu-dit	Moulinveau
destinations successives	logement
dénomination	moulin à blé ; minoterie
parties constituantes	atelier de fabrication ; hangar industriel ; écurie ; logement patronal
époque de construction	2e quart 19e siècle ; 4e quart 19e siècle
année	1881
auteur(s)	maître d'oeuvre inconnu
historique	Moulin à blé mentionné dès le 11e siècle, reconstruit et transformé en minoterie durant le 2e quart du 19e siècle. L'atelier de fabrication est prolongé par un logement patronal en 1881 (date portée) . La famille Taunay, qui avait acheté l'entreprise en 1927, a cessé de l'exploiter dans les années 1950. Les bâtiments ont été reconvertis depuis en logement.
description	Atelier de fabrication à deux étages carrés et comble à surcroît, couvert d'un toit en tuile creuse, ainsi que le logement patronal à pignon découvert. Hangar à piles en pierre de taille. Ecurie à un étage carré.
gros-oeuvre	calcaire ; moellon ; enduit
couverture (matériau)	tuile creuse
étages	2 étages carrés ; comble à surcroît
couverture (type)	toit à longs pans ; pignon couvert ; pignon découvert
état	établissement industriel désaffecté propriété privée

5.3. ELEMENTS DE DATATION CONNUS DES PRINCIPAUX EDIFICES DE SAINT-JEAN D'ANGELY

ECHEVINAGE (vestiges)	XVème siècle
LA TOUR DE L'HORLOGE	XVème siècle : (beffroi 1410) toiture modifiée en 1764 L'Horloge : XIVème – 1332
LE PUIS DU PILORI	XVIème siècle : 1546 – anciennement au château de Taillebourg (acquis et installé fin XIXème siècle)
LES TOURS	XVIIIème siècle : 1741 – 1789 (travaux interrompus)
LE MARCHE DIT AUX HERBES	XIXème siècle : 1855
LA STATUE DU COMTE REGNAUD	XIXème siècle : érigée en 1862, inaugurée en 1863
LA RUE PEPIN D'AQUITAINE	XIXème siècle : percée 1864 (découverte de la Villa le – R -) (entre rue Texier et Lacoue)
LE CHAMP DE FOIRE	XIXème siècle : créé en 1867 sur un ancien cimetière des Capucins fermé depuis 1860
LA GRANDE AUMÔNERIE	XIè et XIIIè s.

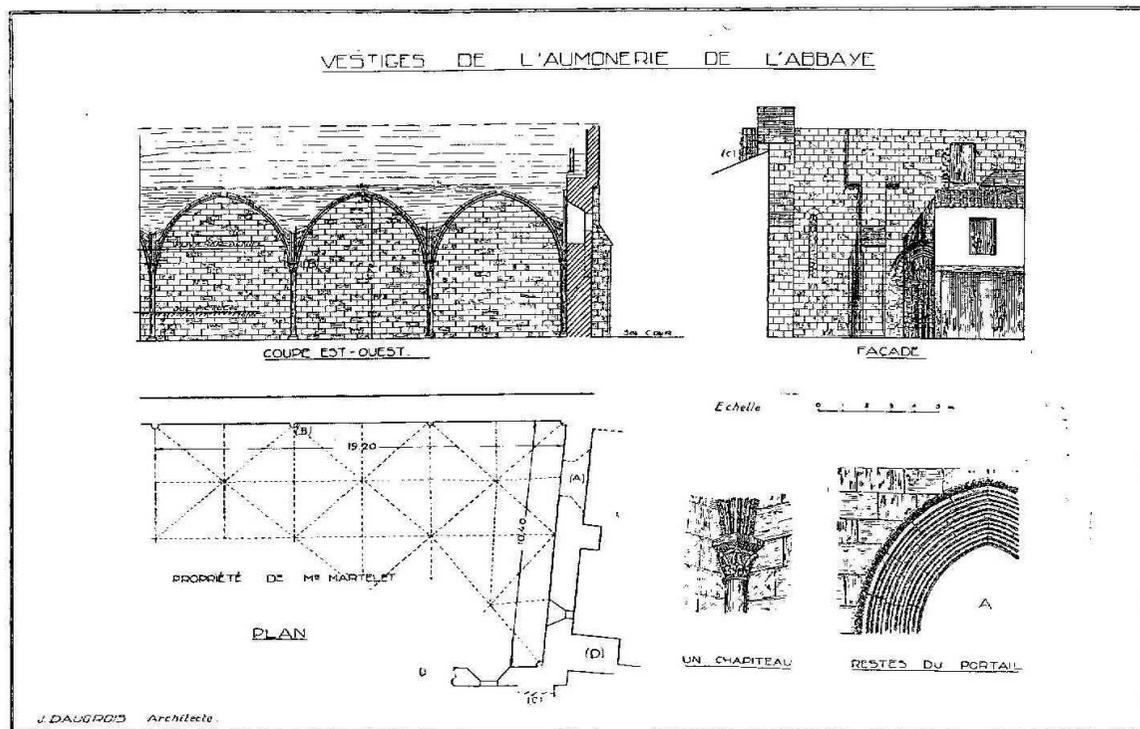




Plan de l'abbaye en 1679



La grande Aumônerie



Extrait du bulletin de la société d'archéologie de Saint Jean d'Angély, n°7, 1930

Saint-Jean Médiéval

Dans les dépendances de la maison de M. Martelet, entre la rue du Collège et la petite rue du Temple, on voit encore des vestiges de portes, fenê tres, arcs, contreforts et cheminée remontant au XI^e, XIV^e, XVI^e et même XVII^e siècles. Nous avons cru intéressant pour l'histoire de St-Jean-d'Angély d'en faire le relevé.

Ces ruines sont sur l'emplacement de l'ancienne chapelle offerte en 402 par le chapitre de l'église Saint-Pierre de Poitiers à l'Evêque Ambroise de Saintes et édifiée sous le vocable de la Vierge Mère. Cette chapelle fut détruite par les Normands en 860 et reconstruite au XI^e siècle.

Elle était orientée de l'est à l'ouest et avait une nef unique vraisemblablement voûtée en berceau et une porte monumentale (A) dont on peut voir encore dans la courette de l'ancien tribunal l'archivolte romane décorée d'étoiles et de pointes de diamant. C'est dans cette chapelle, d'après la tradition, qu'aurait été déposé le chef de Saint-Jean-Baptiste pendant la construction et jusqu'à l'achèvement de la magnifique Abbatale qui devait faire la gloire de notre Cité. Après que la relique eut été portée processionnellement à l'Abbaye, les Bénédictins décidèrent de transformer la chapelle Notre-Dame en une aumônerie, destinée non seulement à distribuer les aumônes, mais même à héberger les pèlerins. A cet effet, ils l'agrandirent par l'adjonction latérale d'une salle ayant les mêmes dimensions que la nef primitive, voûtèrent le tout avec des voûtes sur nervures, suivant la mode de l'époque et réalisèrent ainsi un édifice à deux nefs, comparables à la chapelle souterraine des Jacobins dont nous avons parlé dans le bulletin, l'année dernière. Mais c'était une aumônerie et non plus une église. Les Bénédictins se seraient bien gardés de copier pour une de leurs églises le type à deux nefs adopté par les seuls Dominicains.

Les colonnes, chapiteaux et formerets de trois travées de cette aumônerie sont encore très visibles dans la maison de M. Martelet (B). A la fin du XV^e siècle, cette grande salle étant devenue insuffisante, on édifia une ou plusieurs salles non voûtées au-dessus de ses voûtes. On voit encore les jambages d'une cheminée monumentale dans le mur Ouest de l'édifice ; son manteau richement décoré aurait été transporté aux " Granges " par M. Martelet, au dire d'un de ses contemporains. Au XVII^e siècle, deux vigoureux contreforts ont été établis à l'angle Nord-Ouest, pour éviter probablement un effondrement menaçant. L'un de ces contreforts a été démoli à une époque récente ; on n'en voit que les arrachements (C) ; l'autre subsiste encore, mais il a une telle hauteur au-dessus de ce qui lui était nécessaire pour résister à la poussée des voûtes que l'on peut se demander s'il ne devait pas supporter un campanile (D).

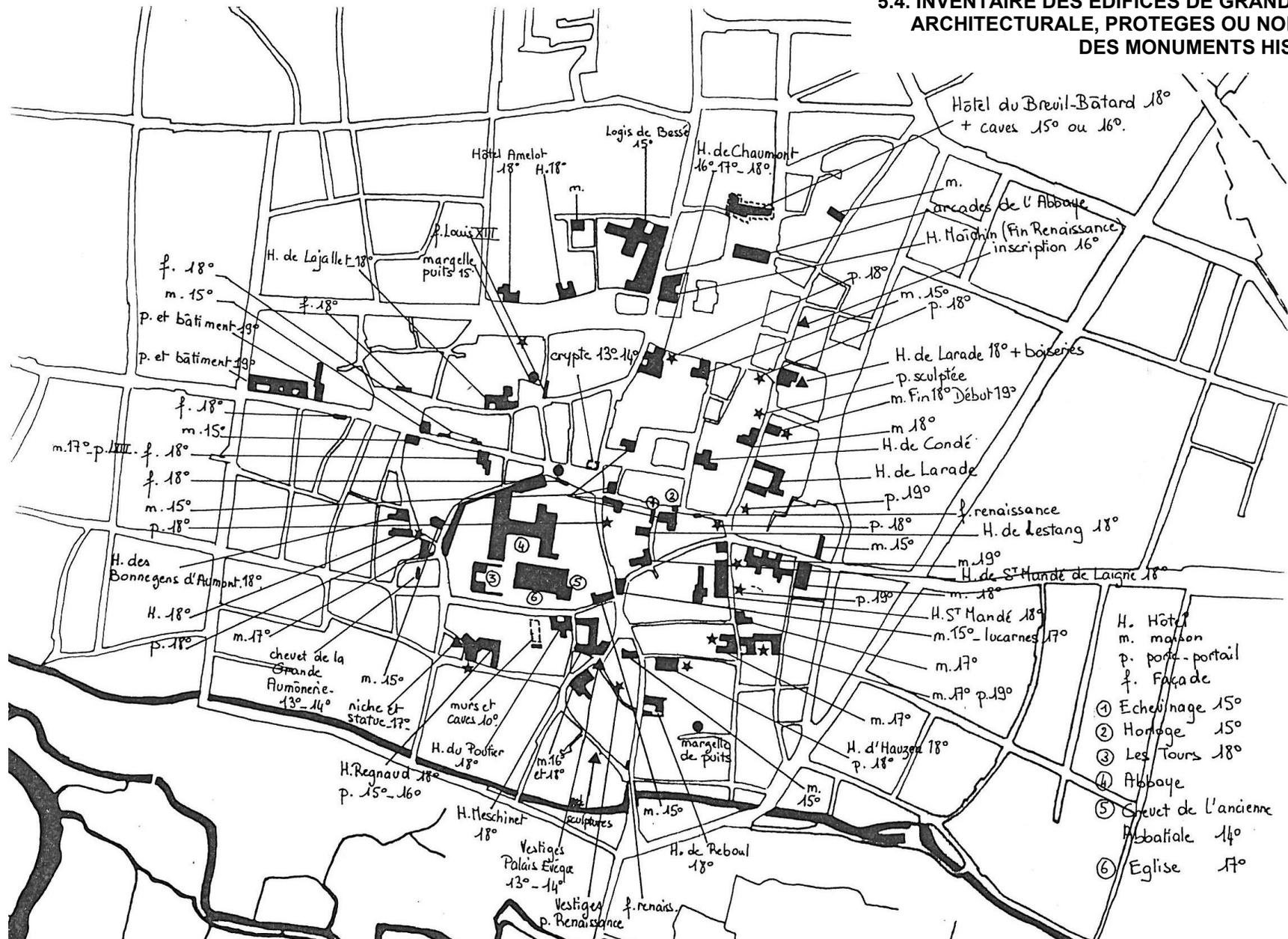
Les pierres de cette aumônerie ont été utilisées, au commencement du siècle dernier, pour la construction de l'ancien tribunal que l'on a accolé à son mur sud après avoir bûché ses contreforts. Nous avons même vu dans ses caves un pilier bâti avec les assises et le chapiteau d'une colonne du XV^e siècle.

J. DAUGROIS,
Architecte.

Rue A Dubreuil
Rue de l'Aumônerie

contrefort

5.4. INVENTAIRE DES EDIFICES DE GRANDE QUALITE ARCHITECTURALE, PROTEGES OU NON AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES



D'après l'inventaire archéologique du Dr. J. TEXIER

5.5. TYPOLOGIE DU BÂTI



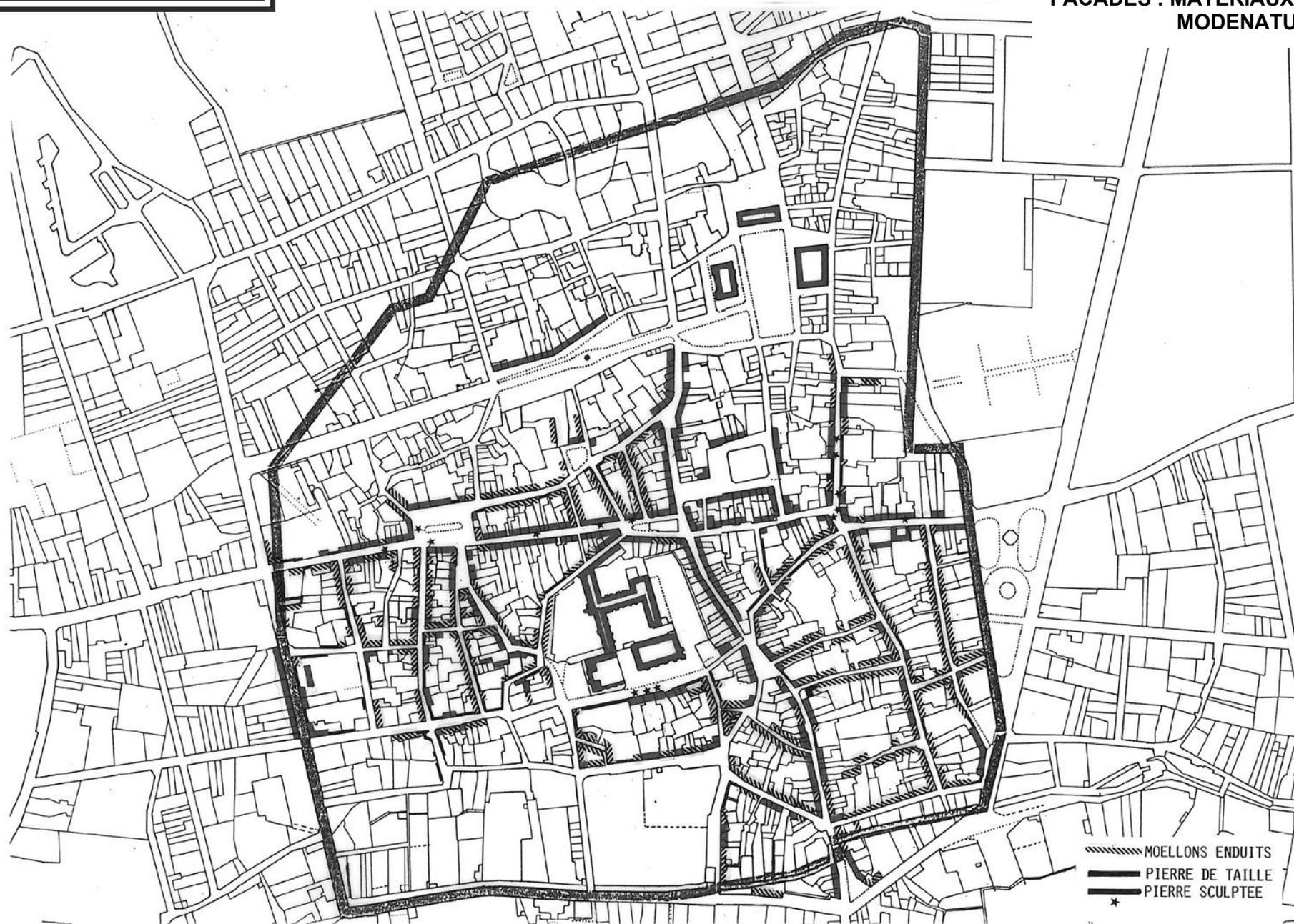
Les maisons de Saint-Jean d'Angély sont, en général, presque toutes implantées à l'alignement, constituant ainsi un front urbain dense, aussi bien dans les parties les plus anciennes de la ville que dans les faubourgs.

Le but de cette analyse typologique est de définir les familles de constructions qui feront l'objet de dispositions conservatoires proposées dans le règlement de ZPPAUP. Ces différentes dispositions concernent l'implantation du bâti, la volumétrie, l'aspect de la façade, de la toiture, les détails architecturaux et les clôtures.

Proposition de typologie du bâti :

- les maisons à pan de bois,
- les petites maisons de ville,
- les maisons et hôtels particuliers nobles et bourgeois XVIII^e,
- les immeubles à façade classique de composition symétrique (XVIII^e-XIX^e),
- les immeubles à façade classique de composition dissymétrique (XVIII^e-XIX^e),
- les immeubles à forte modénature XIX^e,
- les maisons de ville ordonnancées XIX^e,
- les villas XX^e,
- les édifices publics,
- les bâtiments utilitaires, chais,
- les clôtures...

**FACADES : MATERIAUX ET
MODENATURE**



- MOELLONS ENDUITS
- PIERRE DE TAILLE
- PIERRE SCULPTEE

LES MAISONS A PAN DE BOIS



Extrait du Plan de Référence de 1982



TYPOLOGIE DU BÂTI – TYPE I

Maisons à pans de bois

La ville de Saint-Jean d'Angély conserve un certain nombre de maisons à pans de bois, dont certains ont été restaurés.

La façade n'est pas ordonnancée. Les ouvertures sont de dimensions inégales.

Maçonnerie

Le rez-de-chaussée est généralement bâti en pierre.

Chaque étage est marqué par un débord ou encorbellement.

Certaines façades sont réalisées sur un même plan vertical.

L'ossature de bois peut atteindre des niveaux de complication variables avec :

- des écharpes, guettes et croisillons,
- des encorbellements.
- des sablières, solives...

Le torchis est le matériau de remplissage.

Il s'agit d'un mélange d'argile et de paille liées à l'eau, l'ensemble étant malaxé à la main pour former une boue.

Les façades à pans de bois, non restaurées, sont souvent repérables lorsqu'elles sont couvertes d'un enduit, par les dormants des fenêtres formant tableaux de baies en bois.

Menuiseries

Les menuiseries sont en bois.

Les carreaux sont de petites dimensions.

Les volets sont en bois.

TPOLOGIE DU BÂTI – TYPE II**Petites maisons de ville**

Elles comportent 2 ou 3 travées maximum, hauteur R+1.

Il s'agit du bâti caractéristique des faubourgs (Taillebourg, d'Aunis...). Il s'agit d'une architecture modeste dont l'intérêt réside dans l'homogénéité du front bâti.

Maçonnerie

Il s'agit généralement de moellons enduits.

Menuiseries

Volets bois pleins.
Fenêtres bois à petits carreaux de dimensions plus hautes que larges.

TPOLOGIE DU BÂTI – TYPE III**Maisons et hôtels particuliers nobles et bourgeois (XVIIIème s.)**

Les hôtels particuliers sont dissimulés derrière de hauts murs.

Ils sont relativement nombreux dans la ville : Hôtel de Chaumont, Hôtel de Lestang, Hôtel de Larade, Hôtel de la Rochebeaucourt...

Maçonnerie

Pierre de taille ou moellons selon l'époque de construction.

Autres détails spécifiques

Portails monumentaux.



TYPLOGIE DU BÂTI – TYPE IV

Immeuble à façade classique de composition symétrique (XVIIIè-XIXè s.)

Maçonnerie

Pierre de taille

Menuiseries

Volets bois pleins.

Autres détails spécifiques

Balcons ouvragés.
Porte d'entrée : piliers, frontons sculptés....



TYPLOGIE DU BÂTI – TYPE V

Immeuble à façade classique de composition dissymétrique (XVIIIè-XIXè s.)

Maçonnerie

Pierre de taille ou moellons selon l'époque de la construction.

Menuiseries

Volets bois pleins ou persiennés (étages).

Autres détails spécifiques

Balcons ouvragés, bandeaux, corniche, escaliers, garde-corps.



TYPOLOGIE DU BÂTI – TYPE VI**Immeubles à forte modénature
(XIX^e)*****Maçonnerie***

- structures en pierre de taille.
- entourage des ouvertures et chaînages d'angle saillants ou non suivant la date de construction.

Menuiseries

- fenêtres en bois à 6 carreaux.
- volets bois pleins ou persiennés, traditionnels.
- les portes d'entrée sont ouvragées.

Autres détails spécifiques

Lucarnes., bandeaux, frises, balcons ouvragés, appuis de fenêtres en pierre, sculptures.

**TYPOLOGIE DU BÂTI – TYPE VII****Maisons de ville à façade
ordonnancée (XIX^e-XX^e)**

Plusieurs styles d'architecture différents existent.
Les façades sont ordonnancées.

Maçonnerie

- structures en pierre de taille.
- entourage des ouvertures et chaînages d'angle saillants ou non suivant la date de construction.

Menuiseries

- fenêtres en bois à 6 carreaux.
- volets bois pleins ou persiennés, traditionnels.
- les portes d'entrée sont ouvragées.

Autres détails spécifiques

Lucarnes., bandeaux, frises, balcons ouvragés, appuis de fenêtres en pierre.





TYPOLOGIE DU BÂTI – TYPE VIII

Villas XXè

Inspirées de l'architecture balnéaire, les villas XIXè et XXè se caractérisent par
- la diversité des matériaux utilisés,
- la modénature.

Matériaux :

Moellons, brique, pierre avec des appareillages variés.

Couverture : tuile mécanique ou ardoise.

Modénature :

encadrement des baies en brique et pierre, oeils de bœuf...

Les villas de la photo du haut s'apparentent au type « maisons en séries ».

TYPOLOGIE DU BÂTI – TYPE VI

Maisons en série XXè

On qualifie cette forme architecturale de « maisons en série » ou « maisons jumelles ».

Homogénéité du front urbain bâti.

TYPOLOGIE DU BÂTI – TYPE IX

Edifices publics

Le centre ancien de Saint-Jean d'Angély est riche en édifices publics de grande qualité architecturale.

L'hôtel de ville, le palais de justice et la salle municipale sont en vis-à-vis autour de la place de l'hôtel de ville.

LA SALLE MUNICIPALE :

XIXème siècle : ancienne Halle aux Marchands édifée en 1805, avec les arcades du cloître de l'Abbaye, reconstruite en partie Nord de la Place et transformée en salle municipale en 1902.

LE PALAIS DE JUSTICE :

XIXème siècle : 1867 par l'Architecte BONNET.

L'HÔTEL DE VILLE :

XIXème siècle : 1864 par les Architectes BONNET et BUNNEL.

L'HÔPITAL :

XIXème siècle : 1841.

LE MARCHE dit AUX HERBES :

XIXème siècle : 1855.



TYPOLOGIE DU BÂTI – TYPE X

Bâtiments utilitaires (chais...)



La présence de chais dans la ville est pour partie liée à l'activité de distillerie et de commerce des eaux de vie de Cognac.

Les ouvertures sont de type utilitaire (grandes portes, petits châssis à l'étage).

**Maçonnerie**

Maçonnerie de moellons avec chaînage en pierre, dont l'appareillage dépend de l'époque de la construction.

Menuiseries

Portails à larges lames en bois verticales et irrégulières.

**Autres détails spécifiques**

On peut aussi trouver :

- des linteaux en bois,
- des portails en bois coulissants, au nu extérieur des façades.

TYPOLOGIE DU BÂTI – TYPE XI

Clôtures



On distingue :

- les murs pleins,
- les murs bahuts surmontés d'une grille.



Les **murs de ville, pleins**, viennent soit prolonger le bâti sur la façade à l'alignement de la voie, soit en fermeture de l'espace jardin quand la construction est en retrait.



Les **murs bahuts** avec grille venant surmonter un mur avec couronnement de pierre, laissent deviner une construction à l'ancienne. Les portes d'entrées sont marquées par deux piliers monumentaux dont le couronnement est le plus souvent ouvragé.

Les clôtures constituent un élément majeur du paysage urbain au même titre que le bâti.

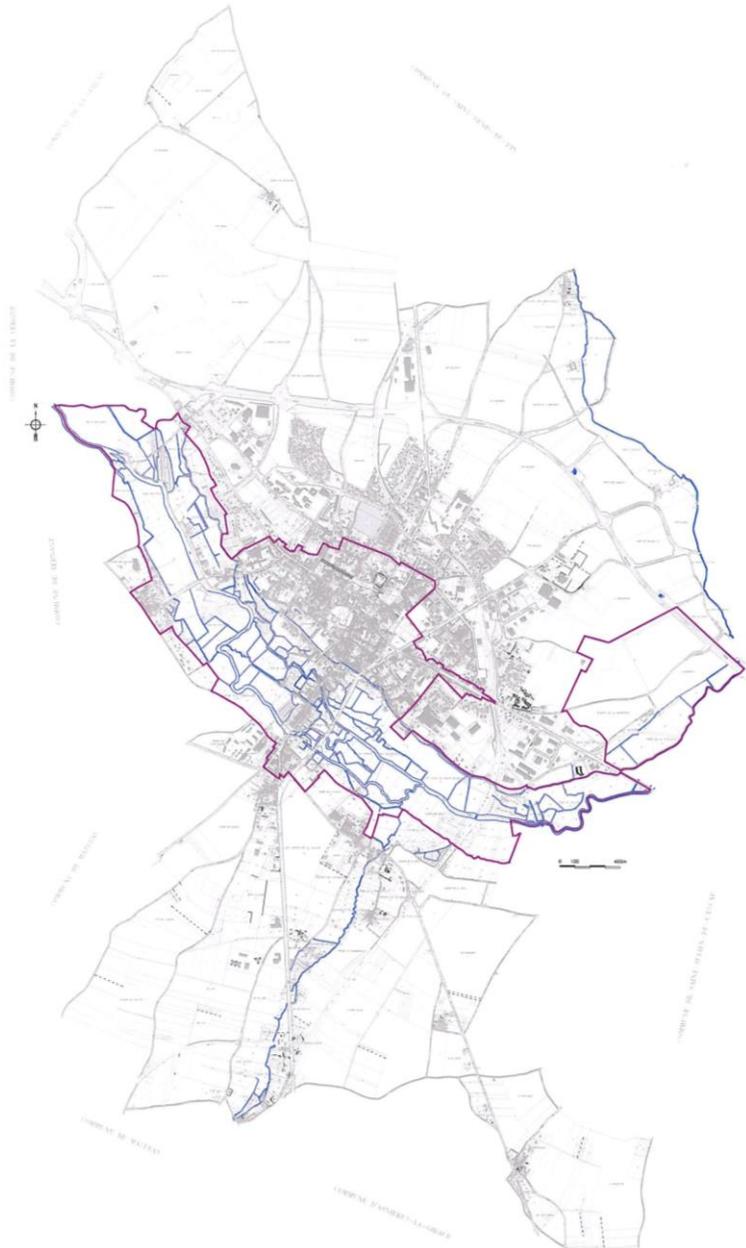


LE PORTAIL ET LE PORTILLON

Le plus souvent les piliers sont en pierre de taille et sont rarement en saillie du faitage du mur.

Aussi haut que le mur, le portail est en bois à lames verticales ou en métal, plein ou sous forme de grille à éléments verticaux.

Le périmètre de la ZPPAUP créée le 21/08/1996 :



6. PERIMETRE ET SECTEURS DE LA ZPPAUP

Le périmètre retenu pour la délimitation de la Z.P.P.A.U.P. de Saint-Jean d'Angély, créée le 21/08/1996, a été déterminé après une analyse détaillée des sites constitutifs du patrimoine naturel et urbain, qui prenait en compte les éléments suivants :

- la localisation des sites archéologiques identifiés par les services de la D.R.A.C. a été prise en compte sur la presque totalité du périmètre proposé, sauf pour les sites :

- 16 – FONTAINE DU COI – début de l'aqueduc gallo-romain
- 18 – ROUMAGNOLLE – Eglise Médiévale et Cimetière
- 25 – Ancien Château d'Eau
Faubourg de Niort – Site préhistorique

- la ville ancienne, les traces des remparts anciens et les édifices protégés actuellement.

- les faubourgs anciens de Saint-Jean d'Angély (Faubourgs Taillebourg, d'Aunis, Fossemagne et Saint-Eutrope) ont un rôle déterminant dans la lecture de la ville ; ils constituent des entrées de ville et encadrent souvent des perspectives sur les tours et, de plus, présentent un caractère bâti très homogène (immeubles de même hauteur, en pierre, avec des ordonnancements et des compositions de qualité).

- les éléments naturels du site : la vallée de la Boutonne a été incluse dans le périmètre pour permettre la protection des espaces naturels boisés, les éléments liés à l'eau (ouvrages d'art) et les perspectives sur la Ville.

- les perspectives sur les tours de l'abbatiale.

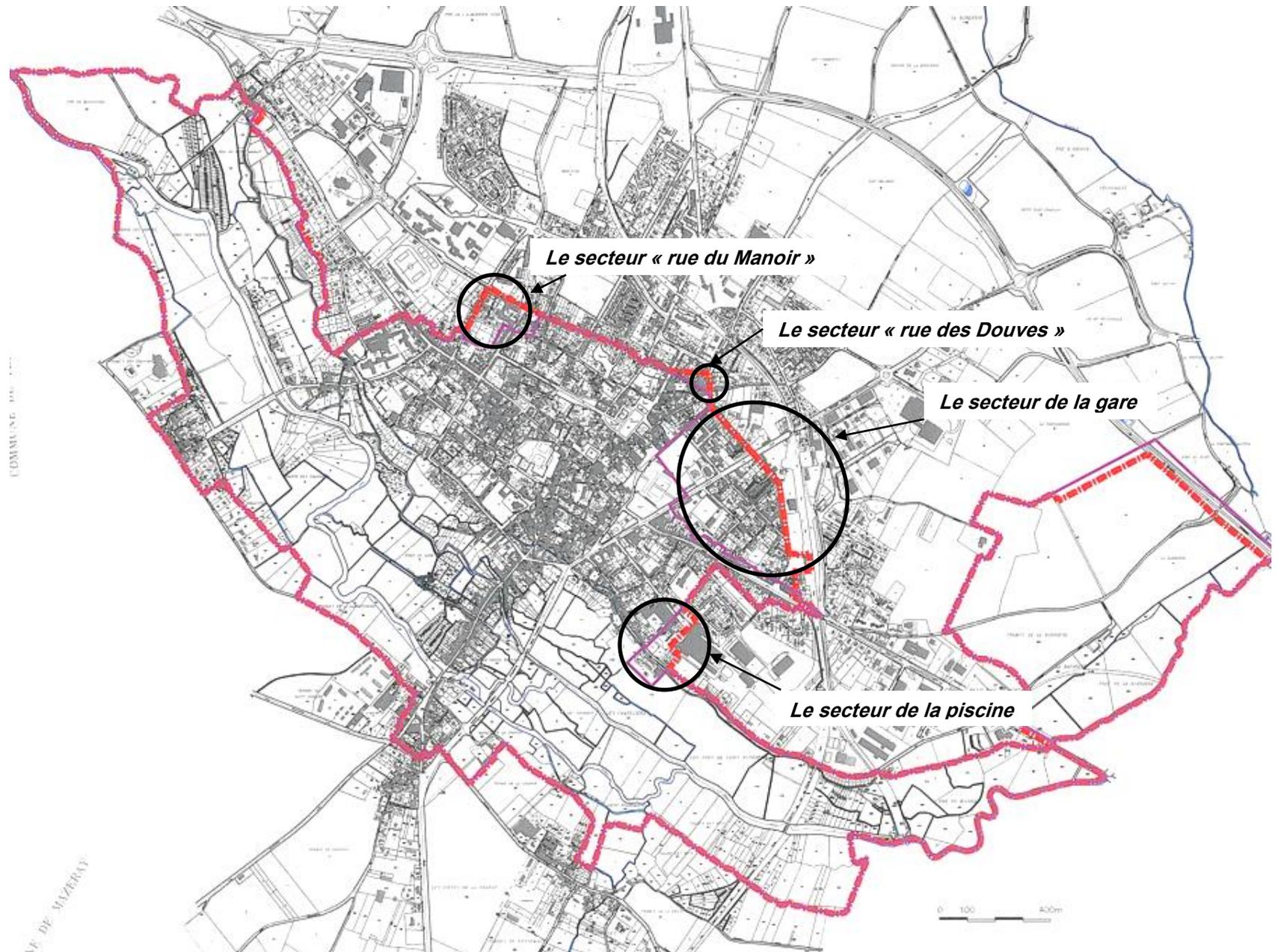
L'extension du périmètre de la ZPPAUP concerne les quartiers suivants :

- secteur de la piscine (rue du faubourg Saint-Eutrope),
- îlot délimité par le boulevard Patrice Cumont et la rue des Doves,
- secteur délimité par l'avenue du Général Leclerc et l'avenue du général de Gaulle,
- le secteur délimité par la rue du Manoir et la rue du Coi.

Le périmètre de la ZPPAUP créée le 21/08/1996 :



Le périmètre de la ZPPAUP révisée :



6.1. LE SECTEUR DE LA PISCINE

Des ensembles bâtis intéressants rue des trois frères Mothu.
Le site de l'ancienne piscine s'inscrit quant à lui dans la vallée de la Boutonne, le long du canal Saint-Eutrope. Est affirmée la vocation naturelle de ce secteur par un classement en secteur PN.

6.2. LE SECTEUR DELIMITE PAR LE BOULEVARD PATRICE CUMONT ET LA RUE DES DOUVES

Cet îlot formé de petites maisons de ville s'inscrit dans la continuité du faubourg de Niort. L'homogénéité du front bâti participe à la qualité urbaine.

6.3. LE SECTEUR DELIMITE PAR L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE ET L'AVENUE LECLERC**6.3.1. Le quartier de la gare :**

Ci-dessus, quelques villas intéressantes dans le quartier de la gare, présentant un effet de « collection ».



Rue du Quatre septembre



Rue du Quatre septembre Boulevard du 14 Juillet



Boulevard Aristide Briand

Les autres éléments bâtis identifiés et protégés au titre de la ZPPAUP sont :

- des petites maisons de ville,
 - . façades en pierre dominantes le long des boulevards,
 - . façades en moellons enduit dominantes le long des rues à l'intérieur de la ceinture de boulevards.
- plus rarement, des maisons de style « éclectique ».

6.3.2. La caserne et les îlots de part et d'autre de la rue Béguin :

Les îlots de part et d'autre de la rue Béguin présente un intérêt architectural certain :



Place av Général de Gaulle

On inscrit également dans la ZPPAUP le mail monumental le long des Allées d'Aussy et ses petites maisons de ville à rez-de-chaussée seul.





Allées d'Aussy

6.4. LA RUE DU MANOIR / RUE DU COI / RUE LOUSTALOT



Rue Elysée Loustalot



Rue du Coi



Rue du 11 Novembre / Rue Désiré

Le périmètre de la ZPPAUP est prolongé pour inclure l'ensemble du front bâti intéressant le long de la rue Elysée Loustalot ainsi que les îlots adjacents au bâti plus aéré.

6.5. LES SECTEURS DE LA ZPPAUP

Les secteurs de la ZPPAUP proposés :

Le **secteur PA** correspond à la ville ancienne (centre intra-muros) et aux principaux faubourgs (Faubourg d'Aunis, Taillebourg, Sainte-Eutrope).

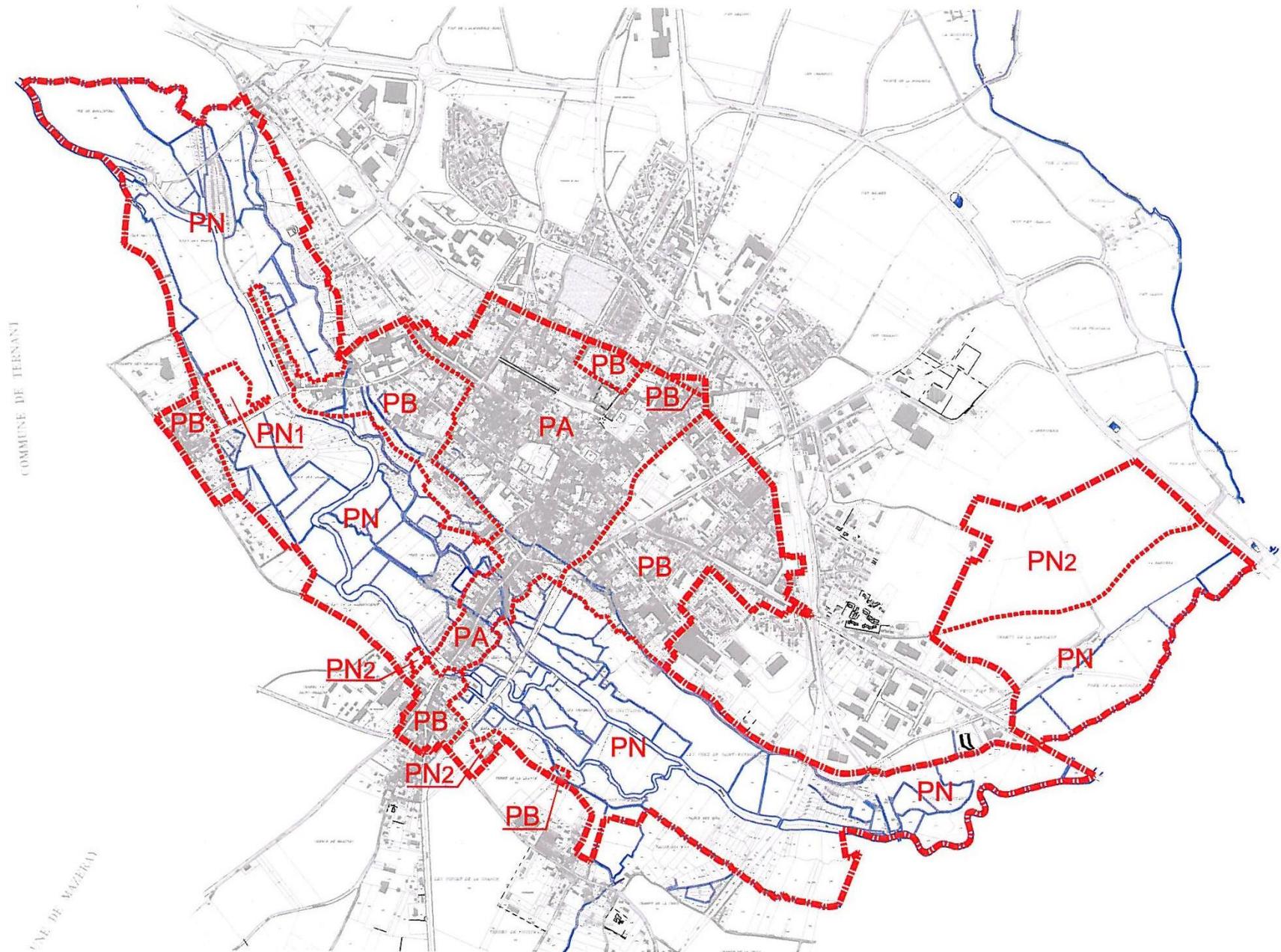
Le **secteur PB** correspond aux ensembles bâtis en extensions des différents quartiers.

Le **secteur PN** correspond aux espaces naturels liés à la vallée de la Boutonne.

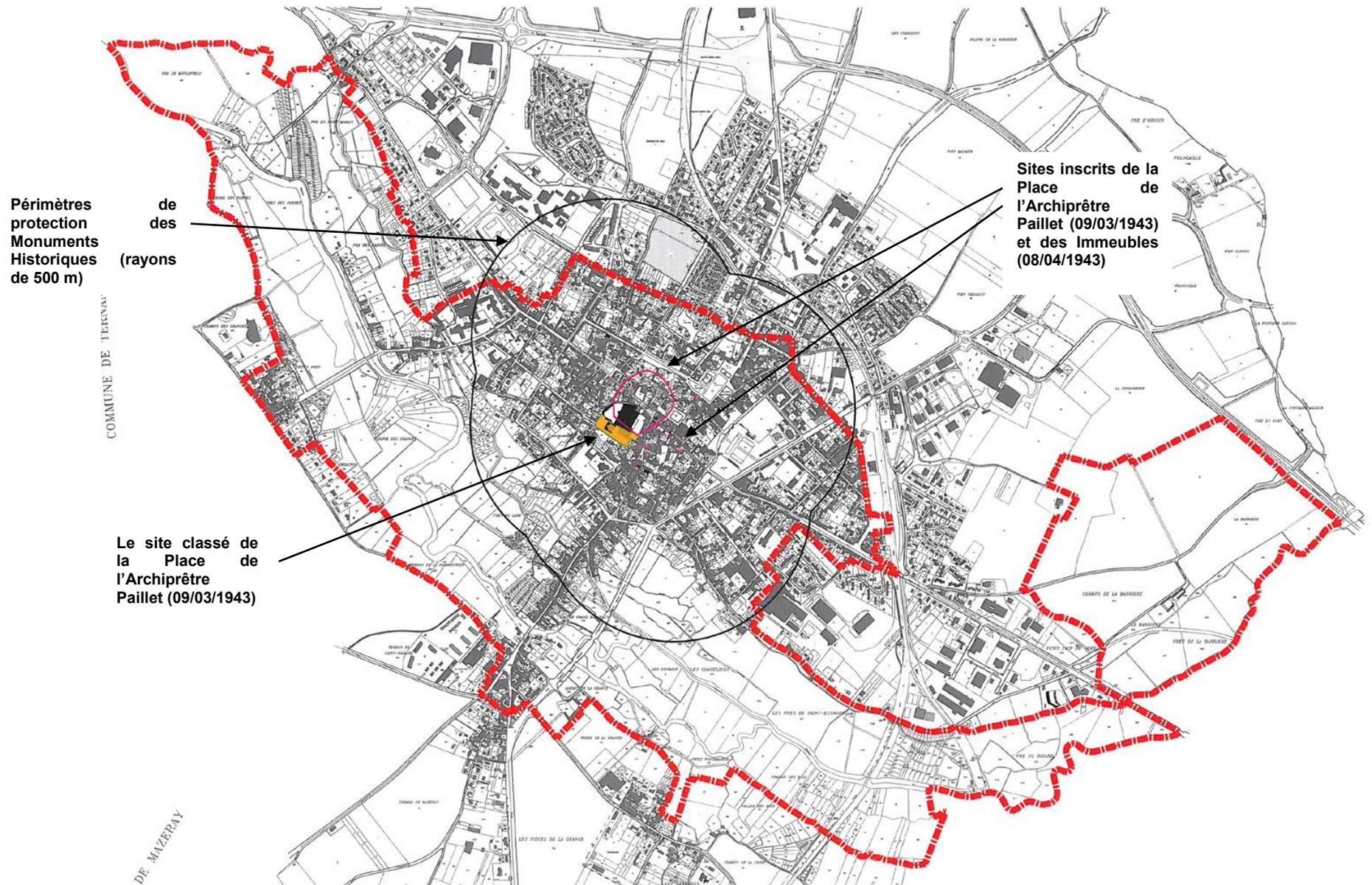
On distingue les secteurs PN, non bâtis, les **secteurs PN1** sur lesquels des constructions existent (base de loisirs) et les **secteurs PN2** : sites archéologiques en milieu naturel.

- Dans le secteur PN1, sont autorisés les édifices liés au développement de l'aire de loisirs ;
- Dans le secteur PN2 : toutes les constructions sont interdites, ainsi que les affouillements, terrassements et labours profonds qui risqueraient d'altérer les sites archéologiques.

Les secteurs de la ZPPAUP révisée :



**Le périmètre de la ZPPAUP révisé,
les sites protégés
et les périmètres de protection des Monuments Historiques :**



6.6. LES OBJECTIFS DE PROTECTION

Les analyses détaillées ont permis de hiérarchiser les modes de protection en fonction de la valeur patrimoniale des édifices et des lieux ; les différentes servitudes proposées doivent assurer une cohérence dans la gestion de leur application (bâti, espaces naturels, sols, petit patrimoine).

DISPOSITIONS DE LA SERVITUDE :

La Z.P.P.A.U.P. de Saint-Jean d'Angély établit une servitude de protection sur les différents types d'éléments patrimoniaux analysés, à savoir :

– LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Les immeubles, parties d'immeubles

Ils sont l'objet d'une prescription de conservation correspondant au repérage effectué sur le plan graphique et d'obligations de restauration, dans le respect des matériaux et des techniques de construction originels.

Ils correspondent aux édifices les plus représentatifs du bâti ancien, et dont l'intégrité nécessite leur stricte conservation (maisons à pans de bois, hôtels particuliers, maisons de ville avec modénature).

– LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL INTERESSANT OU CONSTITUTIF DE L'ENSEMBLE URBAIN

Sont concernés, les immeubles ou parties d'immeubles.

Les édifices répertoriés correspondent à tous les édifices intéressants ; ils sont à conserver dans la mesure où ils ne peuvent être remplacés par une construction d'égale qualité.

Leurs modifications ou extensions devront être effectuées en harmonie avec leur typologie.

– LE PATRIMOINE D'ENSEMBLE CONSTITUANT UN FRONT HOMOGENE

Il concerne les fronts urbains des alignements des voies principales des quatre faubourgs anciens :

- Faubourg Taillebourg,
- Faubourg d'Aunis,
- Faubourg Fossemagne,

- Faubourg Saint-Eutrope

La démolition ou la modification complète de ces édifices pourront être interdites si elles viennent perturber l'effet d'ensemble.

– LES DETAILS ARCHITECTURAUX REMARQUABLES

Ont été répertoriés sur les plans graphiques les éléments et détails architecturaux de grand intérêt : balcons, portes, portails, puits...

Les ouvrages ou parties d'ouvrages identifiés devront être conservés impérativement, entretenus, restaurés et mis en valeur.

– LES MURS DE CLOTURE

Parties intégrantes de l'ensemble urbain, éléments anciens liés à l'eau et murs prolongeant les espaces non bâtis. On distingue :

- les murs à protéger impérativement dont la démolition est interdite,
- les murs à conserver dont les modifications doivent être réalisées en harmonie avec l'existant.

– LE TRACE SUPPOSE DES FORTIFICATIONS

Les quelques éléments recensés ont souvent été remaniés ; ils permettent cependant de localiser ces fortifications et d'éviter toute modification importante sur leur tracé et abords directs.

– LES ESPACES LIBRES

La Z.P.P.A.U.P. distingue :

- les espaces publics protégés dans la ville ancienne pour lesquels les sols et mobilier devront être de grande qualité et une harmonie parfaite avec l'existant sera recherchée.
- les espaces verts, jardins, places plantées, protégés.
- les zones non aedificandi : espaces inconstructibles qui sont destinés à maintenir les dégagements visuels sur les constructions majeures.

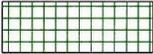
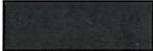
AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D6-DE
Reçu le 07/03/2025

COMMUNE DE SAINT JEAN D'ANGELY - ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.P.A.U.P.) – RAPPORT DE PRESENTATION

7. LES ORIENTATIONS REGLEMENTAIRES

Sont portés aux documents graphiques les catégories de protection listées ci-dessous :

		ESPACES NATURELS PROTEGES AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR LES MONUMENTS NATURELS ET SITES (S.Cl. 9 mars 1943)
1		DELIMITATION DE LA Z.P.P.A.U.P.
2		DELIMITATION DES SECTEURS
3		EDIFICES PROTEGES AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES
4		PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL IMMEUBLES A CONSERVER IMPERATIVEMENT : immeubles entiers, parties d'immeubles et clôtures
5		PATRIMOINE ARCHITECTURAL INTERESSANT OU CONSTITUTIF DE L'ENSEMBLE URBAIN IMMEUBLES CARACTERISTIQUES A CONSERVER
6		PATRIMOINE D'ENSEMBLE CONSTITUANT UN FRONT HOMOGENE
7		ELEMENTS DE CLOTURE INTERESSANTS
8		TRACE SUPPOSE DES FORTIFICATIONS
9		PLANTATIONS A PROTEGER OU A CREER AU TITRE DE LA Z.P.P.A.U.P.
10		ESPACES BOISES A PROTEGER AU TITRE DE LA Z.P.P.A.U.P.
11		ZONES NON AEDIFICANDI INSTITUEES AU TITRE DE LA Z.P.P.A.U.P.
12		ESPACES URBAINS A PROTEGER AU TITRE DE LA Z.P.P.A.U.P.
13		DETAILS ARCHITECTURAUX REMARQUABLES
14		PUITS
15		FAISCEAUX DE VUES

PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

IMMEUBLES A CONSERVER IMPERATIVEMENT : immeubles entiers, parties d'immeubles
et clôtures



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

IMMEUBLES A CONSERVER IMPERATIVEMENT : immeubles entiers, parties d'immeubles
et clôtures



PATRIMOINE ARCHITECTURAL INTERESSANT OU CONSTITUTIF DE L'ENSEMBLE URBAIN
IMMEUBLES CARACTERISTIQUES A CONSERVER



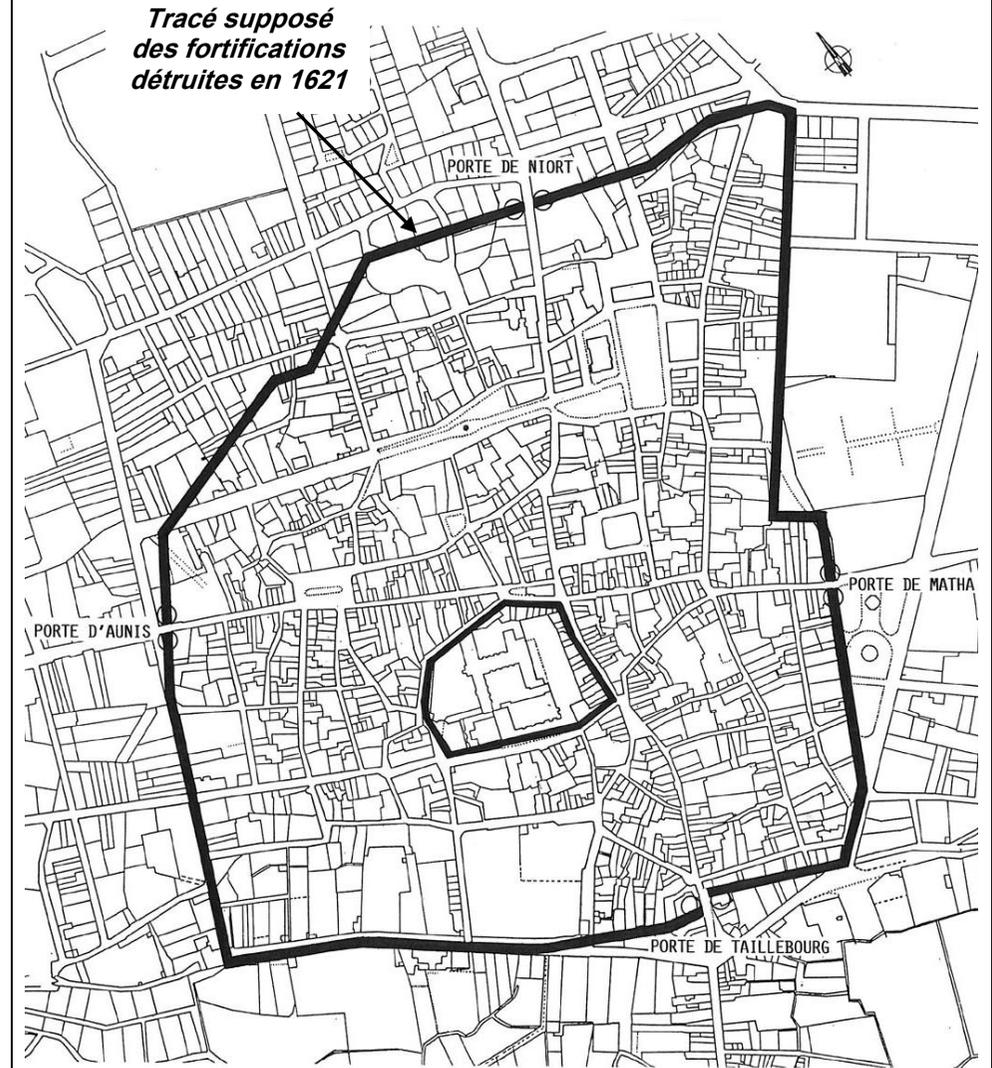
PATRIMOINE D'ENSEMBLE CONSTITUANT UN FRONT HOMOGENE



ELEMENTS DE CLOTURE INTERESSANTS



TRACE SUPPOSE DES FORTIFICATIONS





PLANTATIONS A PROTEGER OU A CREER AU TITRE DE LA Z.P.P.A.U.P.



ESPACES BOISES A PROTEGER AU TITRE DE LA Z.P.P.A.U.P.



ZONES NON AEDIFICANDI INSTITUTEES AU TITRE DE LA Z.P.P.A.U.P.



ESPACES URBAINS A PROTEGER AU TITRE DE LA Z.P.P.A.U.P.





DETAILS ARCHITECTURAUX REMARQUABLES



PUITS



FAISCEAUX DE VUES



AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D6-DE
Reçu le 07/03/2025

COMMUNE DE SAINT JEAN D'ANGELY - ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.P.A.U.P.) – RAPPORT DE PRESENTATION